

# **COMMUNES D'ANNIVIERS**

## **DOSSIER DE FUSION**

**Conférence des présidents d'Anniviers**  
**Rédaction : Philippe Chauvie et Brigitte Gabbud**

**Octobre 2004**  
**Août 2005 (partie finances communales)**

*"Continuez à vivre cette solidarité,  
car c'est la solidarité qui fait vivre."*

**Jean-Jacques Rey-Belley, Conseiller d'Etat  
lors de l'assemblée générale de la  
Banque Raiffeisen d'Anniviers  
à Zinal le 1<sup>er</sup> mai 2004**

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
1.1. Contexte .....	1
1.2. Démarche suivie .....	1
1.3. Contenu du rapport.....	2
<b>Partie 1 - Domaine socio-politique.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Historique.....</b>	<b>4</b>
2.1. Organisation politique d'Anniviers de l'an 1000 environ à l'an 2000.....	4
<b>3. Problématique identitaire .....</b>	<b>6</b>
3.1. Nom et armoiries .....	6
3.2. Sentiment d'appartenance et perte d'identité.....	6
3.3. Organisation politique .....	8
3.3.1. Composition de l'exécutif communal .....	8
3.3.2. Conseil général ou assemblée primaire ? .....	9
3.4. Collaborations.....	9
<b>Partie 2 - Domaine socio-économique .....</b>	<b>10</b>
<b>4. Population .....</b>	<b>10</b>
4.1. Evolution de la population.....	10
4.2. Comparaison par communes.....	11
4.3. Pyramide des âges .....	11
4.4. Evolution du rapport de dépendance.....	12
4.5. Composition de la population .....	13
<b>5. Emploi et vie active .....</b>	<b>16</b>
5.1. Population active .....	16
5.2. Secteurs économiques .....	16
5.3. Tourisme.....	18
5.3.1. Emploi dans le tourisme .....	18
5.3.2. Equipements et infrastructures touristiques .....	18
5.3.3. Sociétés de développement .....	19
5.4. Mouvements pendulaires.....	20
5.5. Revenu fiscal .....	20
5.6. Formation.....	21
5.6.1. Formation des résidents de plus de 20 ans .....	21
5.6.2. Niveau de formation des actifs par branche d'activités .....	23
<b>Partie 3 - Domaine territorial .....</b>	<b>24</b>
<b>6. Territoire communal.....</b>	<b>24</b>
6.1. Limites communales .....	24
6.2. Affectation du sol .....	25
<b>7. Propriétés des communes.....</b>	<b>26</b>

<b>8. Aménagement du territoire.....</b>	<b>27</b>
8.1. Surfaces communales selon le plan d'affectation.....	27
8.2. Milieu bâti.....	28
<b>Partie 4 - Domaine fonctionnel.....</b>	<b>30</b>
<b>9. Administration générale .....</b>	<b>30</b>
9.1. Relation entre les communes municipales et les bourgeoisies .....	30
9.2. Administration communale .....	31
9.2.1. Organisation administrative .....	31
9.2.2. Statut du personnel et des autorités.....	34
<b>10. Culture, loisirs et culte.....</b>	<b>36</b>
10.1. Institutions à vocation culturelle et sportive .....	36
10.2. Infrastructures et équipements publics pour la culture, le sport et les loisirs.....	37
10.3. Relation avec les paroisses .....	39
<b>11. Services sociaux .....</b>	<b>41</b>
11.1. Services sociaux et assistance publique .....	41
11.2. Service de tutelle .....	42
<b>12. Trafic.....</b>	<b>43</b>
12.1. Service d'entretien des infrastructures et voirie .....	43
12.2. Aménagement et équipement.....	44
12.2.1. Routes et autres infrastructures .....	44
12.2.2. Frais d'entretien pour les routes cantonales sur le territoire communal.....	46
<b>13. Environnement et aménagement du territoire.....</b>	<b>47</b>
13.1. Alimentation en eau .....	47
13.2. Evacuation et traitement des eaux usées.....	48
13.3. Traitement des déchets et des ordures .....	49
13.4. Mesures de protection contre les dangers naturels et zone à protéger.....	50
13.5. Réglementation sur l'aménagement du territoire .....	51
13.5.1. Etat des éléments de base régissant l'aménagement du territoire .....	51
13.5.2. Etat des instruments de planification et de réglementation.....	53
13.6. Police et commission de construction, cadastre .....	54
<b>14. Economie .....</b>	<b>56</b>
14.1. Energie .....	56
14.2. Entretien et exploitation des forêts .....	56
<b>15. Sécurité publique .....</b>	<b>58</b>
15.1. Organisation judiciaire et policière.....	58
15.2. Sécurité publique, feu, PC .....	59
<b>16. Formation.....</b>	<b>61</b>
16.1. Formation primaire, secondaire, professionnelle et formation d'adultes.....	61
<b>17. Santé.....</b>	<b>62</b>
17.1. Prestations de soins .....	62

17.2. Police sanitaire .....	62
17.3. Inhumations .....	63
<b>18. Finances et impôts .....</b>	<b>64</b>
18.1. Introduction .....	64
18.1.1. Comptes intercommunaux.....	64
18.1.2. Investissements de la commune de St-Luc.....	65
18.2. Comptes de fonctionnement .....	65
18.2.1. Marge d'autofinancement .....	65
18.2.2. Dépenses de fonctionnement.....	67
18.2.3. Recettes de fonctionnement.....	71
18.3. Comptes d'investissement .....	73
18.3.1. Dépenses et recettes d'investissement .....	73
18.3.2. Financement des investissements .....	75
18.4. Bilan financier .....	76
18.4.1. Endettement et endettement net .....	76
18.5. Analyse de quelques chiffres-clé .....	79
18.6. Perspectives .....	81
<b>Partie 5 - Synthèse.....</b>	<b>83</b>
<b>19. Conclusions .....</b>	<b>83</b>
19.1. Rappel des collaborations existantes et de leurs apports .....	83
19.2. La fusion : un aboutissement de ces collaborations .....	84
19.3. Les principaux avantages .....	84
19.4. Les principales contraintes .....	84
19.5. La collaboration renforcée : alternative crédible ? .....	85
19.6. Calendrier .....	86
19.7. Eléments à compléter dans les phases ultérieures .....	86
<b>20. Annexes.....</b>	<b>88</b>
20.1. Références bibliographiques et sources d'informations .....	88
20.2. Critères d'interprétation des chiffres-clef financiers .....	89

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. CONTEXTE

La complexité croissante des tâches dévolues aux communes ainsi qu'un certain désengagement politique de la société ont contribué depuis quelques années à la promotion de la fusion des communes. Dans plusieurs cantons suisses des mesures ont été prises pour faciliter les rapprochements communaux. En Valais, la nouvelle loi sur les communes de septembre 2003 prévoit également des aides dans ce sens et plusieurs conseillers d'Etat se sont beaucoup engagés politiquement sur ce thème.

En Anniviers, depuis longtemps déjà, les six communes se posent la question d'un rapprochement de leurs entités. Ayer, Chandolin, Grimontz, St-Jean, St-Luc et Vissoie ont historiquement de nombreuses affinités et de multiples collaborations intercommunales existent déjà notamment dans les domaines scolaires, de la gestion des déchets, du traitement des eaux usées, du service social, du tourisme et de la sécurité. Le fort sentiment d'appartenance de la population au Val d'Anniviers et le contexte géographique sont également des éléments favorables qui ont permis à l'idée de fusion des communes de faire son chemin durant ces dernières années.

Une commission collaboration-fusion mise en place en novembre 1998 et qui comprenait des élus des six communes s'était déjà penchée sur ce sujet. A l'issue de 10 réunions tenues entre mai 1999 et novembre 2000, la commission avait rendu un rapport en décembre 2000. Celui-ci présentait les principaux arguments en faveur d'une fusion et la manière de procéder pour faire avancer ce projet.

A la suite des travaux réalisés par cette commission, les conseils communaux d'Anniviers se sont prononcés favorablement sur la poursuite des travaux et ont déposé une requête conjointe auprès du Conseil d'Etat pour le financement, par le canton, des frais relatifs à la fusion des six communes.

En mai 2002, le Conseil d'Etat a accepté la prise en charge des frais d'élaboration du dossier de fusion par le canton. Dans sa décision, le Conseil d'Etat précise que ces frais ne pourront être remboursés qu'après la consultation des assemblées primaires de toutes les communes.

En août 2002, la conférence des présidents des six communes anniviardes a confié au SEREC le mandat pour l'élaboration du dossier de fusion des communes d'Anniviers.

## 1.2. DEMARCHE SUIVIE

Le projet de manuel de fusion des communes<sup>1</sup> a servi de guide pour l'élaboration du dossier de fusion des communes d'Anniviers.

Ce document contient un nombre très important de critères standardisés qui permettent une analyse approfondie de la situation actuelle de chaque commune ainsi que l'élaboration d'un portrait de la commune fusionnée découlant de l'addition des communes concernées.

---

<sup>1</sup> Département de l'économie, des institutions et de la sécurité du canton du Valais (2001)

Une première sélection de ces critères a été effectuée en fonction de leur pertinence et de leur complexité afin de ne retenir que ceux utiles à l'étude de la fusion d'Anniviers. Plus de trois cents critères ont été ainsi retenus et présentés à la conférence des Présidents d'Anniviers, lors d'une séance de préparation en juillet 2003. Ils constituent la colonne vertébrale du rapport de fusion. Un classeur contenant toutes ces informations de base est remis à chaque commune.

Afin de répondre aux exigences d'élaboration de certains de ces critères une vingtaine d'entretiens, portant notamment sur la problématique identitaire, ont été réalisés en avril 2004 auprès d'un échantillon de la population d'Anniviers.

De nombreux documents relatifs aux fusions de communes ont également été consultés. Nous citons en particulier le document établi pour le projet de commune unique au Val de Travers "11 comme une". Les autres sources d'information sont indiquées dans l'annexe bibliographique.

La conférence des Présidents d'Anniviers a participé activement à l'élaboration du rapport de fusion à travers huit séances de travail tenues de décembre 2002 à août 2004. Nous remercions les présidents pour leur disponibilité et l'esprit qui a prévalu lors de ces réunions de travail.

### 1.3. CONTENU DU RAPPORT

Le dossier de fusion d'Anniviers se divise en quatre parties :

- Partie 1 : domaine socio-politique;
- Partie 2 : domaine socio-économique;
- Partie 3 : domaine territorial;
- Partie 4 : domaine fonctionnel.

La **première partie** prend en compte l'étude des éléments du domaine **socio-politique**. Ce domaine recouvre un large spectre d'aspects, qui ont, dans le cadre d'une fusion, une importance capitale. Certains d'entre eux, sont aisés à saisir et à décrire (par exemple expériences de collaboration dans le passé), d'autres, par leur forte composante psychologique se dérobent à une description objective (ce qui touche aux rivalités et conflits, à la perte d'autonomie, etc.). Il est partagé en deux chapitres. Le premier reprend un bref rappel historique du Val d'Anniviers de l'an mille jusqu'à nos jours. Le second se penche sur la problématique identitaire. La mise en valeur des entretiens réalisés a permis de cerner au mieux les points critiques dans l'optique d'une fusion mais aussi les aspects peu problématiques.

La **deuxième partie** se penche sur l'**évolution socio-économique** des communes du Val d'Anniviers à travers l'étude de l'évolution de la population, du développement des secteurs économiques (tourisme en particulier) et de l'emploi. Elle établit également une comparaison entre les différentes communes pour chacun de ces domaines. Les études socio-économiques du Val d'Anniviers régulièrement mise à jour de 1970 à 2000 par SEREC ont largement facilité l'élaboration de cette deuxième partie du rapport de fusion.

**La troisième partie** porte sur les éléments du **domaine territorial**. Elle fixe notamment les limites du territoire communal et étudie l'affectation des sols dans les différentes communes. Il est prévu également d'établir un inventaire des propriétés des corporations publiques. Les plans d'affectations des différentes communes sont également détaillés et une attention particulière a été portée aux surfaces des zones à bâtir ainsi qu'à l'évolution du milieu bâti.

La **quatrième partie** se penche sur le **fonctionnement des communes** en passant en revue les domaines suivants :

- Administration générale;
- Culture, loisirs et culte;
- Aide sociale;
- Trafic;
- Environnement et aménagement du territoire;
- Economie;
- Finances et impôts;
- Sécurité publique;
- Formation;
- Santé.

Pour chacun de ces domaines de fonctionnement les points suivants sont présentés :

- résumé de la situation actuelle;
- analyse des avantages et inconvénients induits par la fusion;
- principes adoptés en vue de la fusion;
- principales questions soulevées dans le domaine concerné avec les réponses pouvant être données à ce stade de la réflexion;
- possibilités offertes par des collaborations renforcées sans fusion de communes.

La conclusion du rapport reprend les principaux avantages induits par une fusion ainsi que les principales contraintes. Un calendrier est proposé afin de définir la suite du processus de fusion et des éléments qui devront encore être examinés en cas de vote positif des assemblées primaires.

# **PARTIE 1 - DOMAINE SOCIO-POLITIQUE**

## **2. HISTORIQUE**

### **2.1. ORGANISATION POLITIQUE D'ANNIVIER DE L'AN 1000 ENVIRON A L'AN 2000**

Vers l'an 1000, Anniviers appartient à l'évêque de Sion dont le comté va de la Furka à Martigny. L'évêque délègue son pouvoir sur Anniviers, contre redevances et services divers, d'abord aux seigneurs "d'Anniviers" (1200-1380) puis aux seigneurs "de Rarogne" (1380-1467). En 1467, l'évêque reprend à son compte le pouvoir sur Anniviers qu'il fait administrer par un Châtelain. Jusqu'en 1634, où le Valais devient République des 7 Dizains, des luttes incessantes opposent les nobles entre eux ou les nobles à l'évêque pour dominer le Valais. Sollicité d'aider les uns ou les autres, le peuple exige et obtient en contrepartie de plus en plus de libertés : abandon de certaines redevances, participation au "gouvernement". Ces hommes libres sont à l'origine des "communes" d'autrefois dont les membres s'appelleront les "communiers".

Grimentz et Luc, entre 1250 et 1260 déjà, obtiennent des "d'Anniviers" le droit partiel de gérer leurs communautés et leurs avoirs. Le plus ancien texte sur l'organisation d'Anniviers avant 1798 date de 1327 et peut se schématiser ainsi :

#### **Dizain de Sierre**

Le Tiers d'Anniviers fait partie du Dizain de Sierre avec les Tiers de Lens et de la Contrée. Il est subdivisé en Quartiers :

- Le Quartier d'Ayer formé des communes d'Ayer et Mission
- Le Quartier de Grimentz formé des communes de Grimentz et St-Jean
- Le Quartier de Luc formé des communes de Luc et Chandolin
- Le Quartier de Vissoie formé des communes de Vissoie, Fras, Pinsec et Combaz

Les Tiers sont les répondants du Dizain pour la fourniture de soldats, députation, entretien des barrières et ponts du Rhône, etc.

Les Quartiers sont les répondants du Tiers pour l'entretien des chemins d'accès à la Vallée, pour certains points de police, etc.

#### **Le grand chambardement de 1798**

Début 1798, les Français sont reçus en libérateurs dans le Bas-Valais, sous tutelle des 7 Dizains depuis 1475. Les 7 Dizains s'apprêtent à faire face à la menace d'invasion. A la demande du Quartier de Vissoie, trop faible en hommes mobilisables, le Tiers d'Anniviers s'organise ainsi :

- Le Tiers d'Ayer formé des communes d'Ayer, Mission et Combaz
- Le Tiers de Luc formé des communes de Luc et Chandolin
- Le Tiers de Grimentz formé de deux demi-tiers : le ½ tiers de Grimentz et Vissoie et le ½ tiers de St-Jean, Fras et Pinsec (commune de St-Jean).

Cette réorganisation n'aurait dû avoir que peu d'incidences sur 500 ans de relative unité anniviarde si au terme de l'occupation française (1798-1813) un mouvement "d'indépendance" communale et paroissiale ne la faisait éclater.

- En 1804, le Tiers de Luc quitte la paroisse d'Anniviers.
- En 1814/1815, Chandolin avec Fang quitte le Tiers de Luc.
- En 1821, la commune de St-Jean quitte le Tiers de Grimentz.
- En 1825, Grimentz quitte la paroisse d'Anniviers.
- En 1884, Chandolin quitte la paroisse de Luc.
- En 1904, Vissoie, après 17 ans de procès entre 1817 et 1904, quitte le ½ Tiers de Grimentz.
- En 1920, Ayer quitte la paroisse d'Anniviers.

Acceptable dans une économie presque exclusivement rurale, cette fragmentation de la vallée devient problématique dès le milieu du 20<sup>e</sup> siècle : régression de l'agriculture traditionnelle, baisse des effectifs scolaires, progression de l'industrie touristique, etc. d'où nécessité de collaborations nouvelles qui se sont mises en place à partir des années 70 :

- centre scolaire;
- station d'épuration;
- élimination des ordures;
- sécurité;
- etc.

### **3. PROBLEMATIQUE IDENTITAIRE**

L'expression claire des objets en rapport avec la problématique identitaire n'est pas chose aisée car ils sont plus du domaine du vague, du difficilement exprimable, en bref ils appartiennent moins au domaine intellectuel qu'à celui du "vécu", du "senti", de "l'émotionnel". Lors d'une fusion, la dissolution nécessaire d'une commune qui existe depuis des décennies est souvent ressentie comme une perte d'identité.

Pour étudier cette problématique délicate de l'identité, il a été décidé de procéder à des interviews de citoyens anniviards. Chacun des six présidents d'Anniviers a désigné 3 personnes de sa commune. Dix-neuf entretiens (une personne ayant été ajoutée à la liste donnée) ont ainsi été effectués entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2004. Vu le nombre restreint de personnes interrogées, ce sondage n'est pas représentatif. Cependant, il permet de relever un certain nombre de points critiques dans l'optique d'une fusion mais aussi les aspects peu problématiques. La synthèse de ces entretiens sert de base à l'élaboration de ce chapitre.

#### **3.1. NOM ET ARMOIRIES**

Il n'y a pas d'enjeu particulier concernant le nom et les armoiries de la commune fusionnée car ils existent déjà et la population y est habituée et attachée. Dans le même temps, tous les noms des anciennes communes sont rattachés à des villages qui conserveront leurs noms et armoiries en cas de fusion.

#### **3.2. SENTIMENT D'APPARTENANCE ET PERTE D'IDENTITE**

Sur la base des entretiens réalisés, il a été constaté que le sentiment d'appartenance à sa communauté pouvait revêtir des formes multiples.

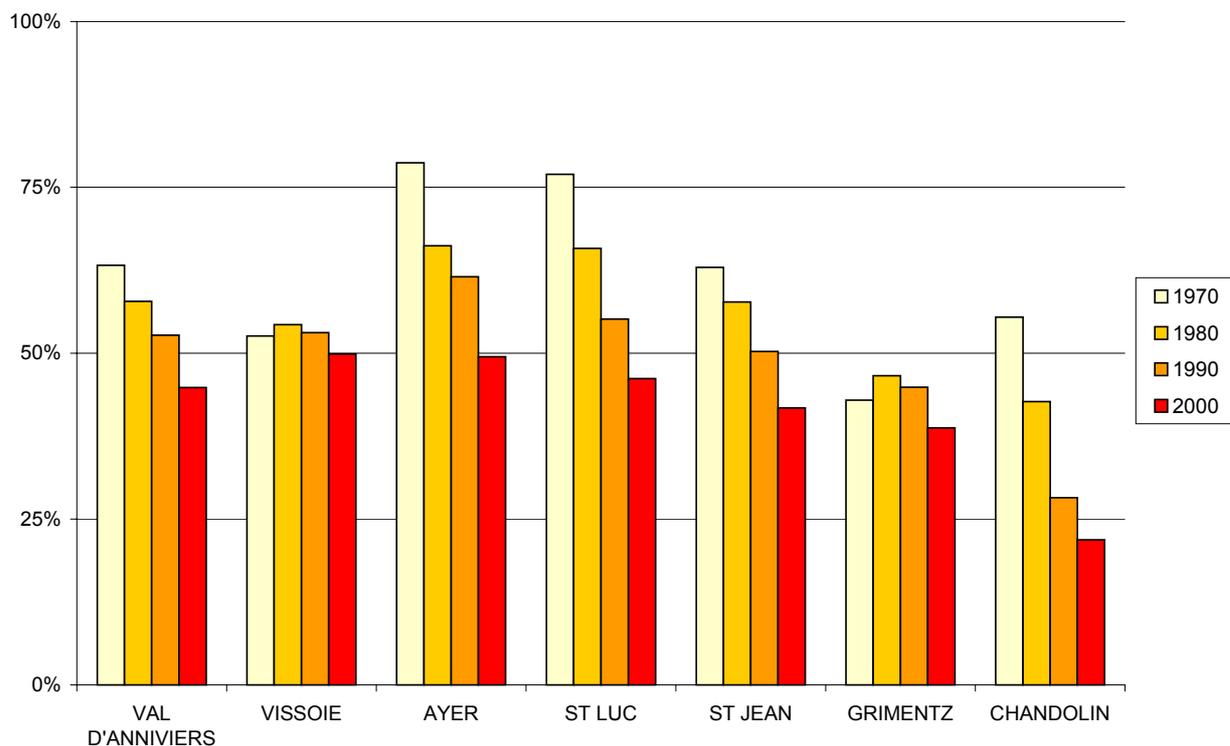
Les personnes interrogées se sont révélées avant tout attachées à leur village. Les liens sociaux y sont très importants. Il a été relevé le fort dynamisme des villages de la vallée qui se manifeste notamment à travers l'activité des sociétés locales. Mais immédiatement après le village, la population s'identifie le plus fortement au Val d'Anniviers : elle y est très attachée et fière d'y appartenir. L'esprit anniviard existe et est perçu comme tel à l'extérieur de la vallée.

Les personnes interrogées ne perçoivent aucun antagonisme dans le fait d'être attaché à la fois à son village et à la vallée qui devrait être le territoire de la commune fusionnée. Mais il semble cependant primordial de garder un esprit et une vie villageoise importante. Il a été relevé que la commune d'Anniviers devrait être capable de valoriser les villages et d'y maintenir les conditions-cadres nécessaires à l'épanouissement des habitants. Elle devra se nourrir des différentes aspirations villageoises. Avec ou sans fusion, il est très important de garder des villages vivants car personne ne s'intéresse et à envie d'habiter un village "mort".

Une autre composante de l'identité semble être la bourgeoisie qui se révèle très importante pour les résidents bourgeois de leur commune de résidence. En cas de fusion des communes d'Anniviers certains interviewés ont suggéré que les bourgeoisies se renforcent pour garantir une certaine forme d'identité locale. Plusieurs personnes ont relevé le fait qu'une partie importante des membres de la bourgeoisie

n'étaient plus résidents de leur commune d'origine et qu'à l'inverse une grande partie des domiciliés n'étaient pas bourgeois de leur commune de résidence. L'évolution de la part des bourgeois dans la population suit une tendance régulière à la baisse dans toutes les communes comme montré au chapitre 11.5. Pour le Val d'Anniviers cette proportion a passé de 62 % en 1970 à 40 % en 2000. Le graphique ci-dessous qui montre l'évolution de la part des bourgeois domiciliés par rapport à la population d'origine suisse confirme qu'il s'agit d'une tendance très marquée avec des différences selon les communes. Malgré cela il semble que les bourgeois aient gardé une certaine force politique car ils sont majoritaires dans les exécutifs de la plupart des communes anniviardes. Le fait que les bourgeoisies ne seront pas fusionnées pour l'instant fait l'objet d'un large consensus, même si pour certains, elle deviendra inéluctable au fil du temps si on ne veut pas qu'elles disparaissent faute de membres.

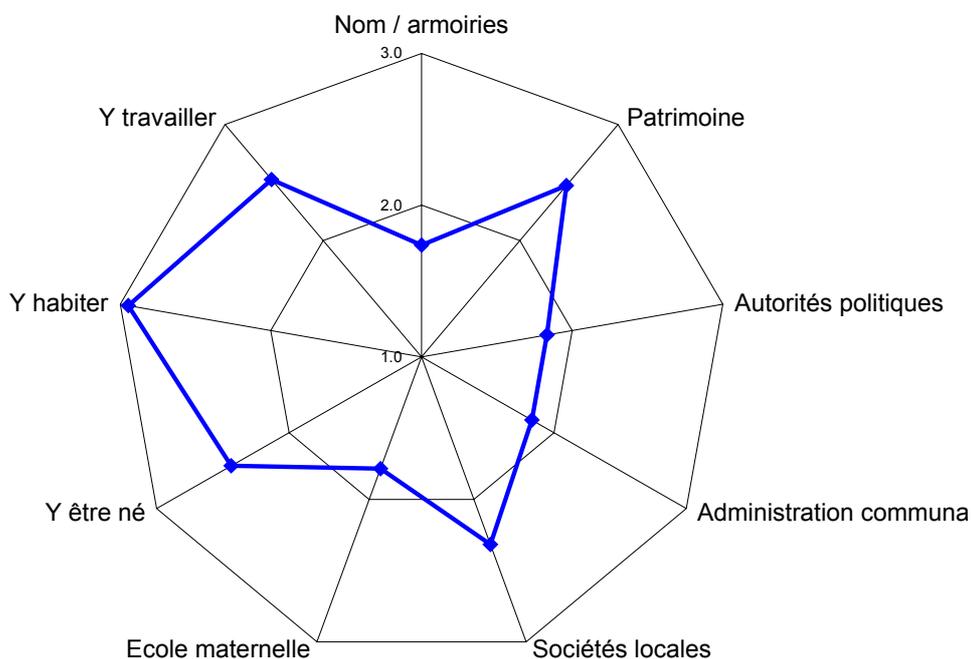
Graphique 1 : **Evolution de la part des bourgeois dans la population suisse**



La commune municipale quant à elle ne semble pas un facteur fort d'identification car elle est plutôt vue comme une instance administrative. Si elle garde un peu d'importance c'est plutôt en tant que service de proximité apprécié et comme pourvoyeuse d'emplois locaux. Dans ce domaine en particulier elle joue un rôle social que certains craignent de voir disparaître en cas de fusion. Le service de proximité apparaît également comme important à préserver. Dans le projet de fusion, il est prévu de maintenir des guichets de proximité dans toutes les anciennes communes.

**La perte de l'identité communale ne semble pas un problème insurmontable en ce qui concerne les habitants des six communes anniviardes. La crainte principale vis à vis de la fusion, souvent exprimée lors des différents entretiens, concerne plutôt la marginalisation de certains villages au profit d'autres plus grands ou plus intéressants économiquement. La perte du service de proximité, notamment une perte de qualité de certains services offerts actuellement comme celui de la voirie est un problème qui a été soulevé à maintes reprises. Des réponses à ces interrogations devront être apportées au moment de la présentation du projet de fusion aux habitants de la vallée afin d'éviter toutes suppositions erronées et préjudiciables concernant ces différentes problématiques.**

Graphique 2 : **Importance des éléments qui caractérisent l'identification et l'attachement à leur commune des personnes interviewées**



### 3.3. ORGANISATION POLITIQUE

#### 3.3.1. Composition de l'exécutif communal

Le sujet de l'organisation politique a été traité à la fois lors des entretiens réalisés dans le cadre de ce projet et avec la conférence des présidents de communes d'Anniviers. Il en ressort principalement que pour la réussite du projet de fusion il semble important qu'une solution soit trouvée pour permettre d'assurer la présence d'un représentant de chacune des anciennes communes lors de la constitution du conseil municipal de la commune fusionnée, en tous cas lors de la première législature.

Plusieurs solutions ont été proposées pour résoudre cette problématique, notamment la mise en place d'un système proportionnel, d'une entente avec les partis politiques ou, à défaut d'un système juridique possible, il a également été proposé la mise en place d'une charte de fusion définissant certaines règles, en particulier la provenance des conseillers communaux. Une solution devra impérativement être trouvée dans ce domaine avant la présentation du projet au public.

Dans d'autres projets de fusion actuellement à l'étude, une voie possible pour la résolution de ce problème s'oriente vers la constitution de conseils de village (ou d'anciennes communes), sorte d'instances consultatives, qui assureraient le lien entre les autorités et les habitants.

Une autre préoccupation actuelle des six communes du Val d'Anniviers réside dans la difficulté de trouver suffisamment de candidats pour pourvoir les postes des conseils communaux. La fusion des communes devrait permettre d'améliorer cette situation en mobilisant moins de personnes pour réaliser des tâches

dont la complexité s'intensifie. Il devrait être plus aisé de continuer à trouver des personnes motivées et compétentes pour ces fonctions qui devraient être plus attractives dans une grande commune.

### **3.3.2. Conseil général ou assemblée primaire ?**

La grande majorité des personnes interrogées ont déclaré qu'un conseil général pourrait permettre de rétablir un certain équilibre politique entre les villages de la vallée, tous ne pouvant être représentés au conseil municipal. Ils regrettent toutefois la distance que le conseil général pourrait contribuer à mettre entre la population et les élus et soulèvent le problème du manque actuel de candidats pour les tâches politiques qui pourrait rendre difficile la constitution d'un conseil général.

Dans un premier temps, il semble donc plus opportun de conserver l'assemblée primaire qui demeure un bon forum de discussions et permet de conserver une certaine proximité entre les élus et la population. Il n'est toutefois pas exclu à moyen ou long terme d'introduire un conseil général si le besoin s'en faisait sentir.

Il faut toutefois relativiser l'importance des assemblées primaires car elles restent peu fréquentées en Anniviers. En moyenne moins de 14 % des électeurs des 6 communes actuelles se sont rendus aux 4 dernières assemblées primaires de juin et décembre 2002 et 2003. Le taux de participation aux assemblées primaires diffèrent cependant assez fortement d'une commune à l'autre. Pour la moyenne des 4 dernières assemblées, il y avait moins de 6 % des électeurs à Ayer, 9.6 % à Grimentz, 16.6 % à Vissoie, 17.1 % à St-Luc, 25 % à Saint-Jean, et 33.4 % à Chandolin.

## **3.4. COLLABORATIONS**

De nombreuses collaborations intercommunales existent, certaines depuis fort longtemps, dans le Val d'Anniviers. Dans l'ensemble, les personnes interrogées sont très satisfaites des collaborations existantes, particulièrement en ce qui concerne l'école, centralisée dans les années 70. Elles jugent que leur commune est traitée équitablement quant au financement de ces institutions. Elles ne sont pas gênées par le déficit démocratique occasionné par la gestion des institutions intercommunales déléguées à des "administrateurs". La qualité et l'efficacité des prestations est la principale préoccupation.

En plus des collaborations intercommunales en matière de formation, d'épuration des eaux usées, de sécurité et de la justice ainsi que de l'exploitation des forêts, il existe des collaborations supra-régionales notamment dans le domaine du service social et de la promotion touristique.

Dans le domaine privé ou associatif il existe également une grande quantité d'entités actives à l'échelle de la Vallée notamment la laiterie, les clubs de sports (FC Anniviers, HC Sierre-Anniviers), l'Université populaire, la CDAVAL, la fanfare, etc.

Les anniviards ont également l'habitude de réunir leurs forces pour l'organisation de manifestations sportives ou culturelles de grande importance dont le rayonnement dépasse le Val d'Anniviers.

Toutes ces collaborations ont permis à la population de travailler en commun et démontrent déjà la solidarité qui existe entre les anniviards. Elles ont forgé l'habitude d'œuvrer ensemble ce qui est de bon augure pour le projet de fusion.

## PARTIE 2 - DOMAINE SOCIO-ECONOMIQUE

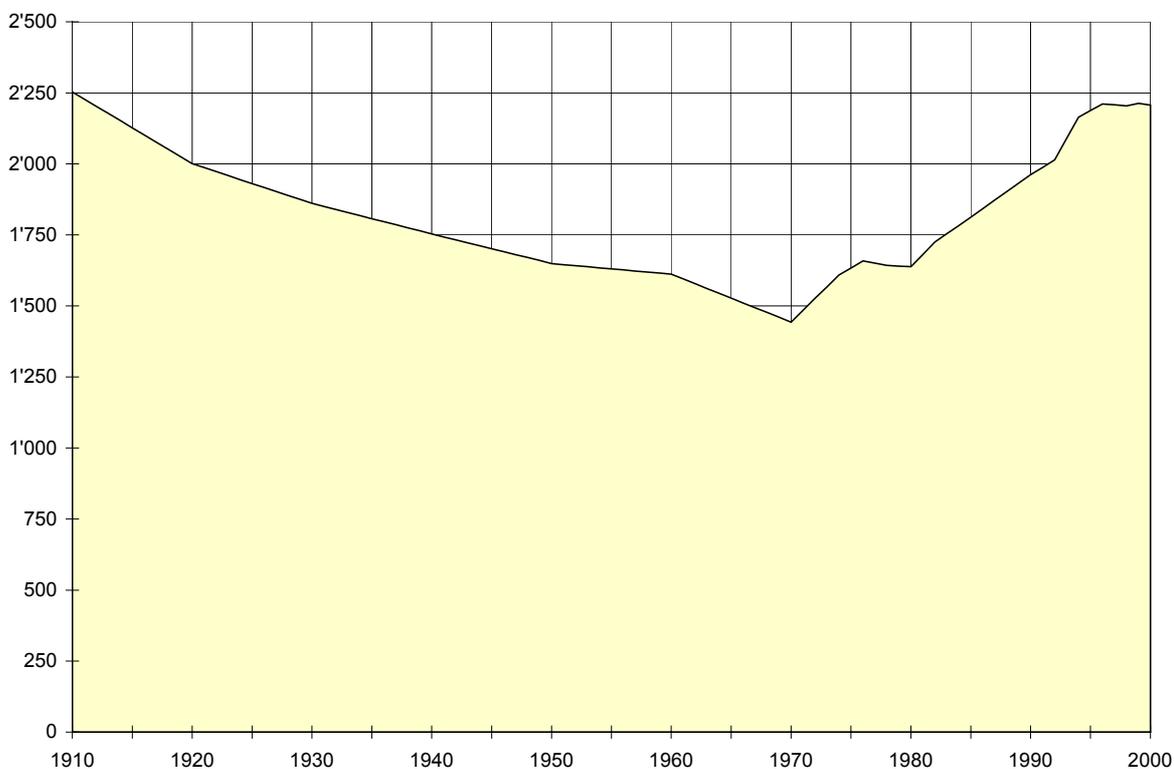
Les communes d'Anniviers disposent d'une étude socio-économique détaillée de la Vallée depuis 1970. Cette dernière est régulièrement remise à jour et la dernière version concerne l'année 2000. Ce sont ces chiffres qui sont principalement repris dans cette deuxième partie. Ils permettent de dresser un tableau de la situation actuelle prévalant dans les six communes de la Vallée. Ces données ne devraient pas subir de changements rapides et fondamentaux en raison de la fusion des communes même s'il est possible d'admettre qu'une commune plus grande puisse être davantage attractive pour de nouveaux habitants et être à même de mener une politique plus efficace en matière de création d'emploi. Cette deuxième partie concernant le domaine socio-économique sera donc traitée sous l'angle de la situation actuelle, tout en considérant que l'évolution à moyen terme soit comparable à l'addition des données actuelles des six communes anniviardes.

### 4. POPULATION

#### 4.1. EVOLUTION DE LA POPULATION

D'une manière générale l'incidence positive du développement touristique sur l'évolution de la population remarquée dès les années soixante se poursuit jusqu'à nos jours. La population des six communes du Val d'Anniviers a connu une hausse significative lors des trente dernières années après l'exode qu'elle a connu de 1910 aux années 60. Elle se montait en 2000 à 2'171 personnes. Cependant l'accroissement de la population s'est fortement ralenti depuis 1995.

Graphique 3 : Evolution de la population de 1910 à 2000



## 4.2. COMPARAISON PAR COMMUNES

La période 1910 - 1960 a correspondu pour toutes les communes à l'exception de Grimetz à une lente et importante érosion de leur niveau de population. Depuis les années soixante une hausse progressive de la population a pu être constatée jusqu'en l'an 2000 dans toutes les communes. Ainsi les communes de Grimetz et de St-Luc ont pratiquement doublé leur population durant la période 70-2000.

Durant la décennie 90-2000, toutes les communes du Val d'Anniviers ont vu leur population augmenter. Vissoie connaît la progression la plus forte (+ 21 % ou + 84 habitants depuis 1990). St-Luc et Chandolin enregistrent également une croissance importante, respectivement + 20 % et + 13.5 %, alors qu'à Ayer, Grimetz et St-Jean la hausse est plus modeste (entre 3.5 et 5 %). Mais il est à relever que la croissance des différents villages de la commune de St-Jean et d'Ayer diffèrent grandement et que c'est plutôt le village d'Ayer et le village de Pinsec qui prêterent le résultat général de ces deux communes. En comparaison la moyenne nationale pour la décennie 90-2000 se montait à 5.9 %. L'évolution de la population est donc positive dans l'ensemble des communes de la vallée.

Tableau 1 : Evolution comparée de la population des communes

COMMUNE	1910	1970	1980	1990	2000		
					Habitants	en % du Total	en % de 1910
Ayer	536	449	488	570	600	27.6 %	111.9 %
Chandolin	204	87	96	89	101	4.7 %	49.5 %
Grimetz	237	213	273	406	421	19.4 %	177.6 %
St-Jean	418	197	176	206	215	9.9 %	51.4 %
St-Luc	549	184	207	289	348	16.0 %	63.4 %
Vissoie	309	391	398	402	486	22.4 %	157.3 %
Total	2'253	1'521	1'638	1'962	2171	100.0 %	96.4 %

## 4.3. PYRAMIDE DES AGES

La pyramide des âges permet d'analyser la structure de la population. Une comparaison a été faite entre la situation en 1990 et celle de 2000.

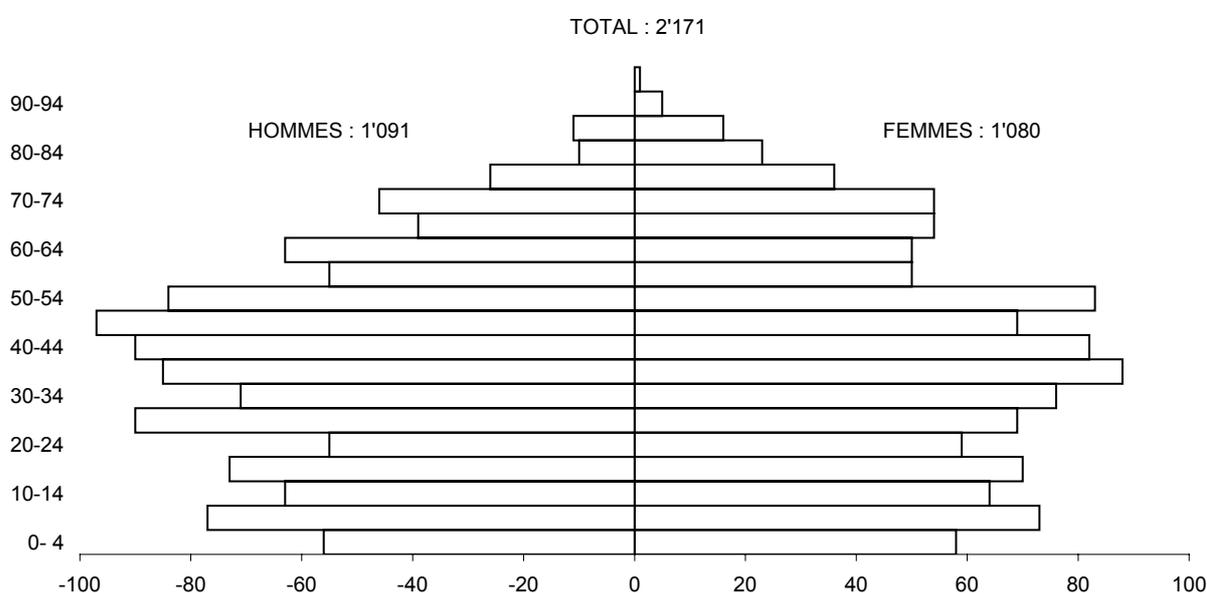
Le vieillissement de la population s'est fortement accentué au cours de ces dix dernières années. Les plus de 40 ans représentent désormais 48 % de la population totale, soit une augmentation de + 8.5 % en 10 ans. A titre de comparaison, la population des plus de 40 ans n'avait augmenté que de 2.7 % durant les 2 décennies précédentes et n'avait jamais dépassé 39.5 % de la population.

Les groupes d'âges des adultes et par conséquent les forces de travail ont particulièrement vieilli. La part des 20-39 ans a chuté de 32.9 % à 27.3 % tandis que celle des 40-59 ans a augmenté de 22.0 % à 28 %. Ce phénomène est également remarqué au niveau suisse (29.5 % de 20-39 ans et 27.8 % de 40-59 ans en 2000). Il est expliqué en partie par le glissement des nombreuses générations du baby-boom vers le haut de la pyramide des âges. En Anniviers, ce phénomène de vieillissement sera encore renforcé ces

prochaines années par le fait que les personnes âgées de plus de 55 avaient encore connu le mouvement d'exode qui a été stoppé dès les années 65-70.

La structure de la population diffère cependant d'une commune à l'autre. Grimentz et St-Luc, qui ont connu un grand essor de population grâce au tourisme, parviennent à conserver une population relativement jeune avec près d'un tiers d'habitants de moins de 19 ans et une population de moins de 40 ans qui représente près de 55 % du total. Vissoie qui a connu également une grande affluence de population entre les années 90 et 2000, présente également une structure d'âge favorable avec 27 % de jeunes de moins de 20 ans et plus de 57 % de moins de 40 ans. Les trois autres communes de la Vallée bénéficient d'une structure d'âge moins favorable avec plus de la moitié de la population âgée de plus de 40 ans; près du quart des habitants d'Ayer et de St-Jean ont plus de 60 ans.

Graphique 4 : **Pyramide des âges en 2000**



#### 4.4. EVOLUTION DU RAPPORT DE DEPENDANCE

Le rapport de dépendance indique la proportion de la population en âge d'être active par rapport aux personnes inactives (population de moins de 19 ans et plus de 65 ans). Plus le rapport de dépendance est élevé moins la situation est favorable pour ce critère.

Au niveau suisse ce rapport est de 0.62. Pour les six communes d'Anniviers le rapport global de dépendance s'élève à 0.65, soit exactement la moyenne cantonale.

Vissoie, Ayer et Chandolin ont des rapports de dépendance favorables qui sont plus faibles ou correspondent à la moyenne cantonale. A St-Luc et Grimentz, le rapport global de dépendance est bien plus élevé, mais cela s'explique du fait qu'il existe une importante population de moins de 19 ans ce qui est plutôt positif pour l'avenir. A St-Jean, le rapport global de dépendance s'est beaucoup amélioré durant

les 30 dernières années, mais il demeure un peu au-dessus de la moyenne anniviarde et cantonale. Cela est principalement dû à une proportion plus élevée de retraités que dans les communes environnantes.

**Tableau 2 : Evolution du rapport de dépendance - Evolution des données relatives à l'âge sur 20 ans (1980 - 1990 - 2000)**

Rapport démographique de dépendance en %	AYER			CHANDOLIN			GRIMENTZ			ST-JEAN			ST-LUC			VISSOIE			ANNIVIERS		
	1980	1990	2000	1980	1990	2000	1980	1990	2000	1980	1990	2000	1980	1990	2000	1980	1990	2000	1980	1990	2000
Rapport de dépendance des moins de 20 ans *	0.48	0.44	0.30	0.49	0.45	0.30	0.51	0.51	0.54	0.61	0.49	0.35	0.48	0.39	0.48	0.55	0.46	0.45	0.52	0.46	0.41
Rapport de dépendance des plus de 64 ans **	0.23	0.22	0.26	0.32	0.16	0.17	0.14	0.20	0.27	0.28	0.31	0.34	0.24	0.18	0.23	0.14	0.13	0.19	0.20	0.20	0.24
Rapport global de dépendance ***	0.71	0.66	0.56	0.81	0.62	0.40	0.64	0.71	0.81	0.89	0.80	0.69	0.73	0.57	0.71	0.69	0.60	0.65	0.72	0.65	0.65
Indice de renouvellement ****	1.29	1.04	0.70	1.94	1.50	0.60	1.68	1.49	0.83	0.86	1.11	0.95	1.22	1.30	0.81	1.50	1.10	1.01	1.36	1.20	0.82
00 – 19 <sup>2)</sup>	28 %	27 %	19 %	27 %	28 %	17 %	31 %	30 %	30 %	32 %	27 %	21 %	28 %	25 %	28 %	32 %	29 %	28 %	30 %	28 %	25 %
20 – 64 <sup>2)</sup>	59 %	60 %	64 %	55 %	62 %	71 %	61 %	58 %	55 %	53 %	56 %	59 %	58 %	64 %	58 %	59 %	63 %	60 %	58 %	60 %	60 %
65 + <sup>2)</sup>	13 %	13 %	17 %	18 %	10 %	12 %	8 %	12 %	15 %	15 %	17 %	20 %	14 %	11 %	14 %	9 %	8 %	12 %	12 %	12 %	15 %

\* = Nombre de personnes entre 0 et 19 ans / Nombre de personnes entre 20 et 64 ans

\*\* = Nombre de personnes de 65 ans et plus / Nombre de personnes entre 20 et 64 ans

\*\*\* = Nbre de personnes entre 0 et 19 ans + celui des plus de 64 ans / Nbre de personnes entre 20 et 64 ans

Plus le rapport global de dépendance est élevé, moins il y a de personnes qui composent les actifs.

\*\*\*\* = Nombre de personnes entre 19 et 39 ans / Nombre de personnes entre 40 et 64 ans

## 4.5. COMPOSITION DE LA POPULATION

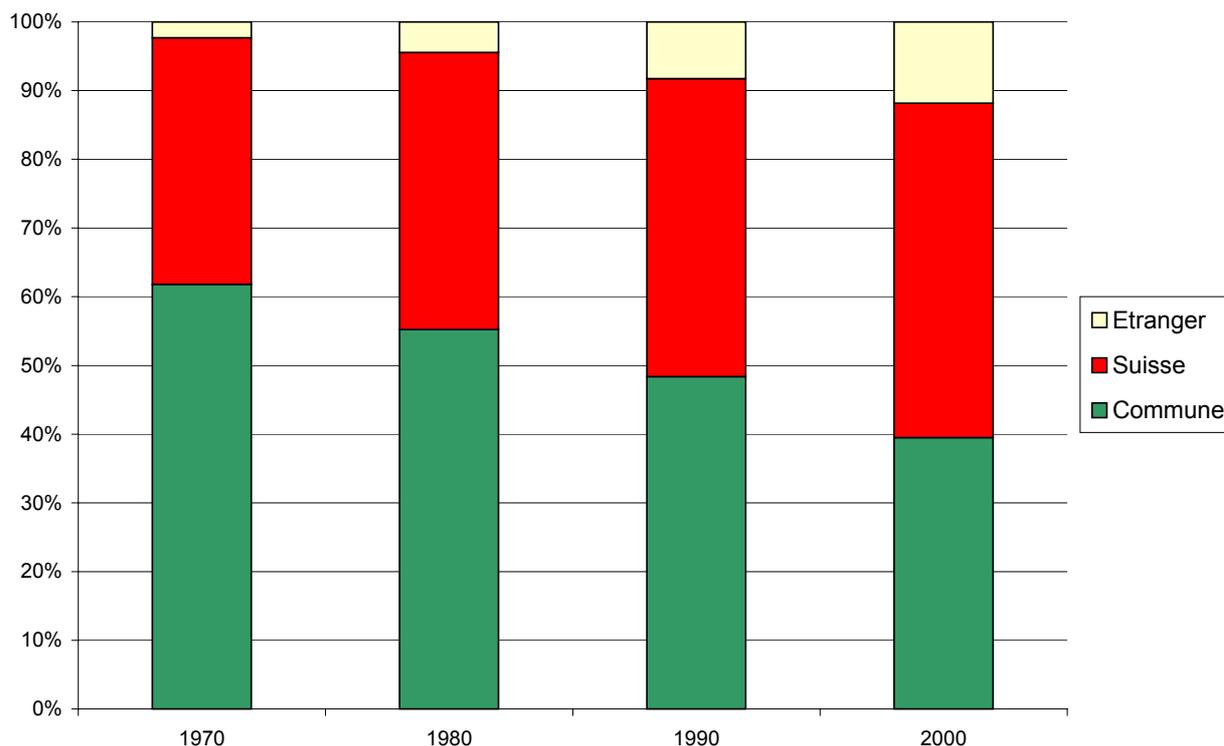
En l'an 2000, le Val d'Anniviers compte 2'171 habitants. 1'914 sont des résidents suisses et 257 des résidents étrangers qui représentent 11.8 % de la population totale.

La répartition des habitants d'origine étrangère diffère fortement en fonction des communes. Vissoie (18.3 %) et St-Luc (17.8 %) sont les deux communes qui abritent la plus forte population étrangère. Ayer (7.3 %) et St-Jean (4.2 %) en comptent le moins.

**Tableau 3 : Proportion de population étrangère par commune de 1970 à 2000**

	Ayer	Chandolin	Grimentz	St-Jean	St-Luc	Vissoie	Anniviers
1970	3.8 %	4.6 %	0.5 %	0.0 %	3.3 %	1.8 %	2.3 %
1980	3.1 %	7.3 %	8.8 %	0.6 %	5.3 %	3.8 %	4.5 %
1990	7.0 %	4.5 %	11.6 %	5.3 %	15.9 %	3.5 %	8.3 %
2000	7.3 %	13.9 %	9.3 %	4.2 %	17.8 %	18.3 %	11.8 %

Graphique 5 : Evolution de la population selon l'origine



Le tableau 4 montre l'évolution de la part des bourgeois par commune. 858 anniviards (soit 39.5 % de la population) sont originaires de leur commune de résidence. A l'exception de Chandolin qui ne compte que 18.8 % d'habitants originaires de la commune, toutes les autres communes comptent entre 35 % et 45 % de la population originaire de leur commune de résidence.

Tableau 4 : Proportion de la population originaire de sa commune de sa commune de résidence de 1970 à 2000

	Ayer	Chandolin	Grimentz	St-Jean	St-Luc	Vissoie	Anniviers
1970	75.7 %	52.9 %	42.7 %	62.9 %	74.5 %	51.7 %	61.8 %
1980	64.1 %	39.6 %	42.5 %	57.4 %	62.3 %	52.3 %	55.3 %
1990	57.2 %	27.0 %	39.7 %	47.6 %	46.4 %	51.2 %	48.4 %
2000	45.8 %	18.8 %	35.2 %	40.0 %	37.9 %	40.7 %	39.5 %

Les 2'171 habitants de la Vallée sont répartis en 885 ménages, soit un nombre moyen d'habitants par ménage de 2.45. Le nombre de personnes par ménages est le plus faible à Chandolin (2.20) et à Ayer (2.25). Les ménages abritant le plus de personnes se trouvent à Vissoie (2.69) et à Grimentz (2.66), viennent ensuite St-Luc (2.43) et St-Jean (2.39).

En ce qui concerne la formation, 289 enfants se trouvent en scolarité obligatoire et 194 jeunes en formation (apprentissage - maturité - HES ou université), soit 22 % de la population encore en formation. Ce pourcentage ne diffère pas beaucoup d'une commune à l'autre (de 17.8 % à Chandolin à 23.7 % à Vissoie). Sur l'ensemble de la Vallée, plus de la moitié des jeunes en formation suivent un apprentissage

ou une école de commerce (56.2 %), le 44 % restant se trouvent pour la moitié au collège et l'autre moitié est répartie à part plus ou moins égale entre les universitaires (11.3 %) et les élèves des HES (10.3 %).

Les personnes de plus de 65 ans représentent en Anniviers 14.8 % de la population, soit 321 personnes, dont près de 60 % sont des femmes et 40 % des hommes. En proportion de la population communale les retraités sont plus nombreux à St-Jean (20 %) et Ayer (16.7 %) et moins nombreux à Vissoie (11.7 %) et Chandolin (11.9 %). Grimontz avec 14.7 % de rentiers et St-Luc avec 13.5 % sont proche de la moyenne anniviarde.

## 5. EMPLOI ET VIE ACTIVE

### 5.1. POPULATION ACTIVE

A l'image de l'évolution globale de la population, le nombre de personnes occupées<sup>2</sup> a augmenté entre 1990 et 2000 (+ 18 %, soit + 150 personnes). La hausse relative du nombre de personnes occupées est plus importante que la hausse de la population totale. En 2000, les personnes occupées représentaient 952 personnes, soit le 44 % de la population totale d'Anniviers. Les deux tiers des actifs étaient au bénéfice d'une formation professionnelle.

Tableau 5 : **Evolution comparée du nombre de personnes occupées 1970 - 1980 - 1990 - 2000**

	1970	Evolution 1970-1980	1980	Evolution 1980-1990	1990	Evolution 1990-2000	2000
Ayer	184	+ 6,5 %	196	+ 23,5 %	240	+ 10.8 %	266
Chandolin	26	+ 69,2 %	44	- 13,6 %	38	+ 39.5 %	53
Grimentz	71	+ 71,8 %	122	+ 26,2 %	154	+ 19.5 %	184
St-Jean	56	- 1,7 %	55	+ 34,5 %	74	+ 23.0 %	91
St-Luc	77	+ 7,7 %	83	+ 57,8 %	131	+ 11.5 %	146
Vissoie	121	+ 28,9 %	156	+ 5,8 %	165	+28.5 %	212
Total	535	+ 22,6 %	656	+ 22,3 %	802	+18.7 %	952

### 5.2. SECTEURS ECONOMIQUES

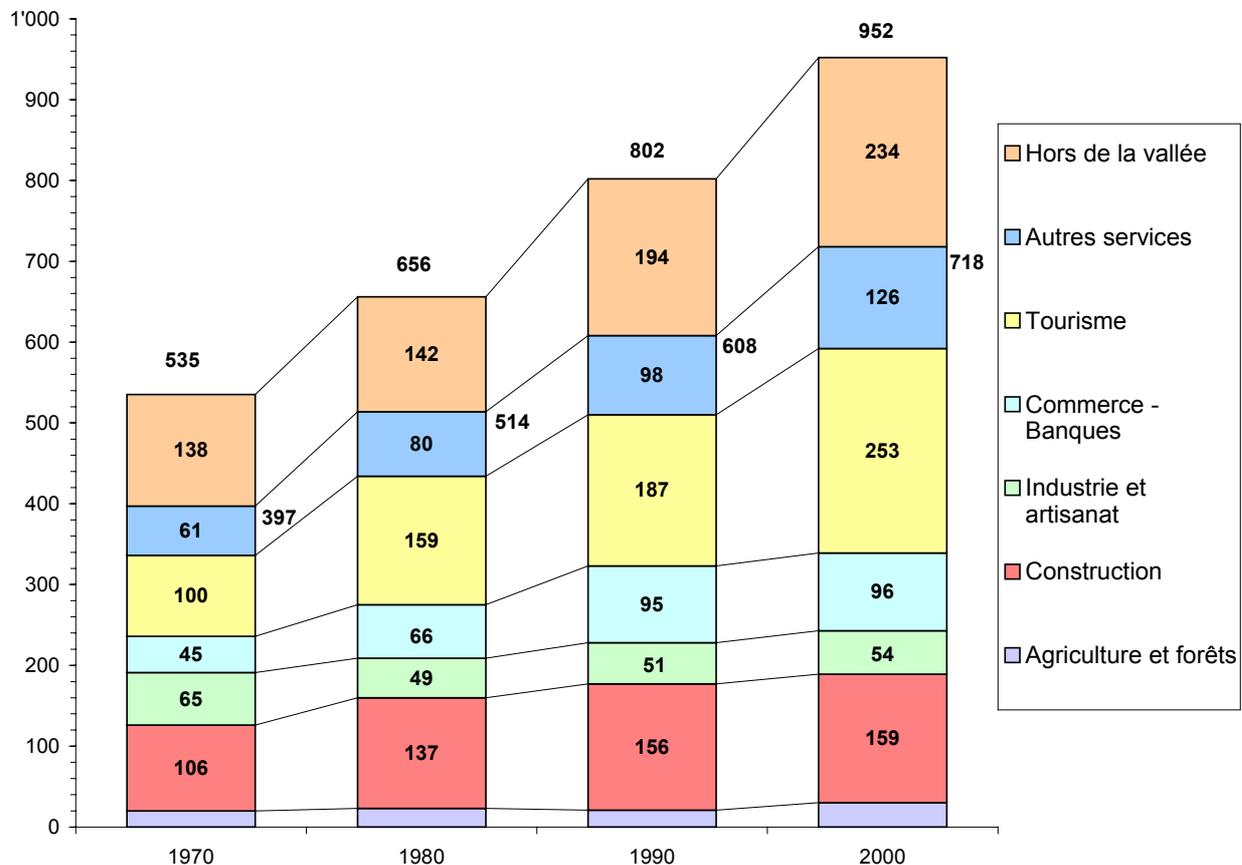
L'évolution de la structure d'activité vers le secteur tertiaire, déjà remarquée durant les décennies 70-90, s'accroît encore pour atteindre 68 % des personnes occupées en 2000, soit une hausse de 5 % par rapport à 1990. Il faut constater que malgré la hausse globale du nombre de personnes occupées, le nombre de personnes employées dans le domaine de la construction est stable depuis 1984 (174 personnes). De même, l'industrie et l'artisanat emploient exactement le même nombre de personnes qu'en 1990 (97 personnes).

L'évolution des personnes travaillant en Anniviers suit l'évolution globale de la structure d'activité. Il n'est donc pas surprenant de relever que la branche d'activité qui occupe le plus d'actifs en Anniviers est le tourisme qui représente à elle seule plus de 26 % (253 personnes) des emplois locaux. Cette proportion s'est encore accrue depuis 1990 (+ 3 %). Le secteur tertiaire représente désormais près de la moitié des emplois de la Vallée (commerce et banque 17 %, tourisme 26 % et autres services 25 %). L'agriculture et la forêt occupent 3 % des actifs, soit 30 personnes en 2000, cette proportion de personnes occupées dans le secteur primaire en Anniviers n'a pratiquement connu aucun changement depuis le début des années 70. Il faut toutefois noter que les emplois forestiers tendent à remplacer ceux perdus dans l'agriculture. Le secteur secondaire a subi une lente érosion durant les 30 dernières années. La proportion des emplois de ce secteur est passée de 32 % en 1970 à 22 % en 2000, mais il est important de relever que malgré le recul de ce secteur d'activité par rapport principalement au secteur tertiaire, le

<sup>2</sup> Personne occupée : personne occupant un emploi lui procurant un revenu supérieur à 12'500 fr. par année.

nombre d'emplois absolus fournis par la construction, l'industrie et l'artisanat ont passé de 171 en 1970 à 213 en 2000.

Graphique 6 : **Personnes occupées en Anniviers selon la branche économique**



La répartition et l'évolution par communes des secteurs d'activités se poursuivent également sans surprise. Dans les quatre stations le tourisme occupe évidemment le plus grand nombre de personnes. A l'exception de Grimetz où le secteur de la construction a toujours été bien représenté et où il vient en deuxième position, ce sont les autres secteurs du tertiaire (autres services et commerce) qui suivent dans les autres stations.

A Vissoie et St-Jean, un tiers de la population active occupe un emploi dans le domaine du tourisme et du commerce, soit environ 10 % de moins que la part des actifs occupés dans les secteurs de la construction et de l'industrie qui restent importants dans ces deux communes. La part des services autres que le tourisme et le commerce s'élève respectivement à 28 % à Vissoie, où il s'agit du secteur prédominant, et à 24 % à St-Jean. Cette branche économique enregistre la plus forte hausse entre 1990 et 2000 pour l'ensemble de la vallée. Elle comprend les professions liées à l'enseignement, la santé, la religion ainsi que les fonctionnaires communaux, cantonaux et fédéraux de même que les emplois des professions libérales.

Tableau 6 : **Proportion des personnes occupées par branche économique en 2000**

	Sect. 1	Secteur 2		Secteur 3		
	Agriculture et forêt	Construction	Industrie et artisanat	Commerce et banques	Tourisme	Autres services
Ayer	3.0 %	17.7 %	11.3 %	13.2 %	29.3 %	25.5 %
Chandolin	3.8 %	5.6 %	3.8 %	17.0 %	43.4 %	26.4 %
Grimentz	2.2 %	20.7 %	3.2 %	15.2 %	38.6 %	20.1 %
St-Jean	4.4 %	28.5 %	11.0 %	15.4 %	16.5 %	24.2 %
St-Luc	6.2 %	11.0 %	8.9 %	21.2 %	28.1 %	24.6 %
Vissoie	1.4 %	20.8 %	17.0 %	16.0 %	16.0 %	28.8 %
Total	3.2 %	18.3 %	10.2 %	15.9 %	27.5 %	25.0 %

### 5.3. TOURISME

#### 5.3.1. Emploi dans le tourisme

Le tourisme est la première branche d'activité en Anniviers. Elle occupe 262 personnes en 2000, ce qui représente près de 28 % des personnes occupées. La répartition par secteurs de la branche est la suivante :

Cafés/Tea Room	20 personnes occupées
Restaurants	48 personnes occupées
Hôtels	53 personnes occupées
Logements de groupe	11 personnes occupées
Remontées mécaniques	69 personnes occupées
Office du Tourisme	13 personnes occupées
ESS + guides	14 personnes occupées
autres	34 personnes occupées

Les personnes travaillant dans le tourisme représentent 43 % des personnes occupées à Chandolin. Cette part est de 40 % à Grimentz, 29.3 % à Ayer, 28.1 % à St-Luc, 16.5 % à St-Jean et 16 % à Vissoie.

Notons également que le tourisme offre également 94 emplois secondaires, dont 27 dans les remontées mécaniques.

#### 5.3.2. Equipements et infrastructures touristiques

Les équipements et infrastructures touristiques sont inventoriés au tableau 7, de même que les nuitées enregistrées en 2000. Leur état est dans l'ensemble satisfaisant mais nécessite en permanence des améliorations et des compléments.

Tableau 7 : Equipements et infrastructures touristiques<sup>3</sup>

	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	ANNIVIERS
<b>Informations générales</b>							
Nombre de nuitées	246'942	65'372	245'653	1'000	129'824	6'402	695'193
<b>Hébergement et restauration</b>							
Nombre d'établissements hôteliers	11	2	7	0	6	2	28
Exploitation de camping (m2)	1'000				3'000	6'000	10'000
Nombre d'établissements publics	15	7	13	3	11	4	53
<b>Remontées mécaniques et écoles de ski</b>							
Nombre de sociétés de remontées mécaniques	1		1		1		3
Nombre de téléskis et de télésièges	8	7	10		15		40
Existence d'école de ski	1	1	1		1		4
<b>Autres équipements sportifs</b>							
Patinoire	1		1		1	1	4
Piscine	1		1			1	3
Place de jeux pour enfants et pique-nique	1	1	1	1	1	1	6
Centre sportif	1						1

Il existe déjà de nombreuses collaborations dans le domaine touristique entre les six communes d'Anniviers qui ont opté depuis longtemps pour une organisation de promotion commune, qui comprend actuellement Sierre et Salquenen. Une collaboration, voire une fusion avec Sion Région Tourisme est actuellement à l'étude.

Une fusion des communes pourrait à terme faciliter une éventuelle fusion entre les trois sociétés de remontées mécaniques anniviardes. Une bonne collaboration existe déjà au sein de l'ARMA, mais une telle fusion est parfois évoquée.

### 5.3.3. Sociétés de développement

La future commune d'Anniviers sera le siège de six sociétés de développement (situation actuelle : Ayer, Chandolin, Grimentz/St-Jean, St-Luc, Vissoie et Zinal). Selon la loi cantonale sur le tourisme du 9 février 96, la commune est membre de droit des sociétés de développement sises sur son territoire et elle est représentée au sein du comité de ces sociétés. Elle exerce également un droit de surveillance et elle se doit d'examiner le budget, les comptes et le programme d'activité de chacune de ses sociétés. Elle garantit également le financement des tâches qu'elle délègue aux sociétés de développement.

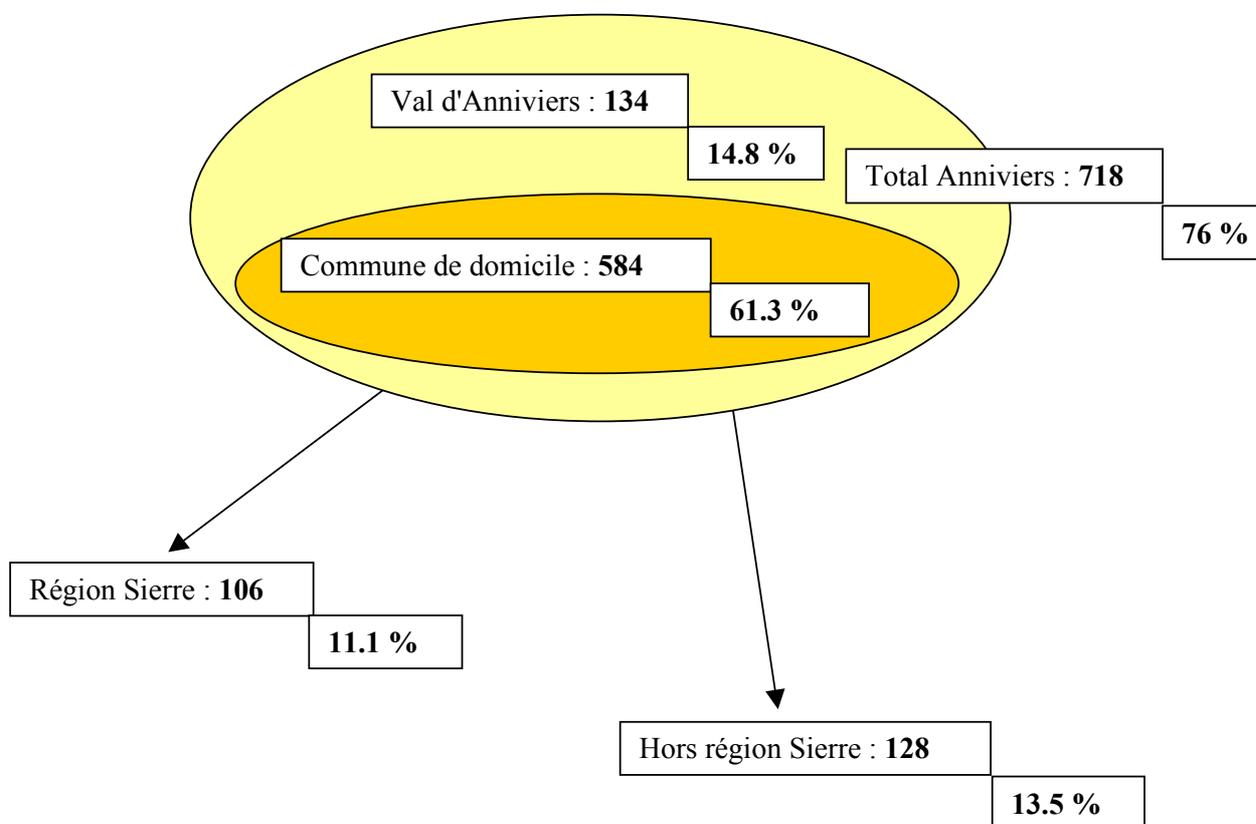
La commune d'Anniviers devra élaborer son règlement sur la taxe de promotion touristique qui définira la perception de cette taxe qui pourra prévoir des taux différents selon les villages. Ce règlement devra prévoir également le mode de répartition de cette taxe entre les différentes sociétés de développement.

<sup>3</sup> La société du Funiculaire St-Luc/Chandolin couvre également le domaine skiable de Chandolin

## 5.4. MOUVEMENTS PENDULAIRES

Trois-quarts des personnes occupées (718 personnes) ont un emploi à l'intérieur du Val d'Anniviers. Cela représente la même proportion qu'en 1990. Cependant, pour les résidents actifs devant travailler hors de la vallée, la situation s'est profondément modifiée durant la dernière décennie. Pour la première fois depuis 1970, ils sont une majorité à devoir aller plus loin que la région de Sierre pour pouvoir exercer leur profession. Si 14 % d'entre eux pouvaient encore trouver un travail dans la région sierroise en 1990, ils ne sont plus que 11 % à pouvoir le faire en 2000. Ce qui porte à 13.5 % (128 personnes, dont 45 en Valais) la proportion d'actifs devant effectuer un trajet encore plus long pour se rendre à leur travail. Cette proportion de personnes occupées hors de la région sierroise a doublé durant les 20 dernières années.

Tableau 8 : **Mouvements pendulaires en 2000**



## 5.5. REVENU FISCAL

Le revenu fiscal de l'ensemble des communes d'Anniviers se montait en 1997 à 7'394'031 francs, soit 3'406 francs par habitants. Ce revenu a connu un fléchissement d'environ 4 % en 1998 puis une augmentation d'environ 4 % en 1999 pour atteindre une augmentation record de plus de 13 % en 2000 et atteindre la somme de 8'343'103 francs, soit 3'843 francs par habitants. Cette hausse spectaculaire est due en grande partie à la commune de St-Luc qui a vu son revenu fiscal augmenter de plus de 700'000 francs entre 1999 et 2000. Les grandes variations de revenus d'une année à l'autre s'expliquent en grande partie par l'arrivée ou le départ de contribuables fortunés.

Le tableau 9 montre l'évolution du revenu fiscal par habitant et par commune entre 1997 et 2000.

Tableau 9 : **Evolution du revenu fiscal**

Période fiscale	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	ANNIVIERS	Renchérissement*
1997	2'626'675	536'158	1'691'323	392'869	1'258'352	888'654	7'394'031	104.0
Ecart	- 15.7 %	- 7.5 %	- 7.9 %	+ 24.8 %	+ 8.1 %	+ 8.3 %	- 4.2 %	+ 0.0 %
1998	2'214'447	495'889	1'558'483	490'335	1'360'748	962'330	7'082'232	104.0
Ecart	+ 0.5 %	+ 2.2 %	+ 14.4 %	- 11.9 %	+ 11.5 %	- 6.6 %	+ 4.0 %	+ 0.8 %
1999	2'226'147	506'631	1'783'422	431'882	1'516'963	898'732	7'363'777	104.8
Ecart	+ 5.5 %	+ 10.2 %	- 4.3 %	+ 9.9 %	+ 46.1 %	+ 15.3 %	+ 13.3 %	+ 1.5 %
2000	2'349'347	558'061	1'707'397	474'721	2'216'993	1'036'584	8'343'103	106.4

Il est intéressant de constater que dans les communes abritant des stations touristiques le revenu fiscal est bien plus élevé que dans les villages de la vallée qui sont pourtant le siège de nombreuses entreprises œuvrant notamment dans le domaine de la construction.

## 5.6. FORMATION

### 5.6.1. Formation des résidents de plus de 20 ans

Selon l'enquête socio-économique 2000, près de 58 % des résidents anniviards de plus de 20 ans étaient au bénéfice d'un CFC ou d'un diplôme de l'école de commerce. Il restait cependant près du tiers de résidents de plus de 20 ans sans formation professionnelle. Il faut cependant relever que si on considère les personnes de 20 à 40 ans, la part de personnes sans formation est seulement de 13 %.

Cette situation s'est fortement améliorée depuis les années 70 où près de 2/3 de la population de plus de 20 ans ne bénéficiait d'aucune formation. En 1980, les personnes sans formation représentaient encore la moitié des plus de 20 ans, et en 1990, 38 % des résidents de plus de 20 ans.

Une comparaison entre les six communes démontre que la situation est à peu près équivalente partout, à l'exception de Chandolin (22.6 %) et dans une moindre mesure St-Luc (18.4 %) où la proportion des personnes au bénéfice d'une formation plus longue est plus élevée que la moyenne anniviarde (13.5 %).

Graphique 7 : Formation des personnes de plus de 20 ans – Evolution 1970 à 2000

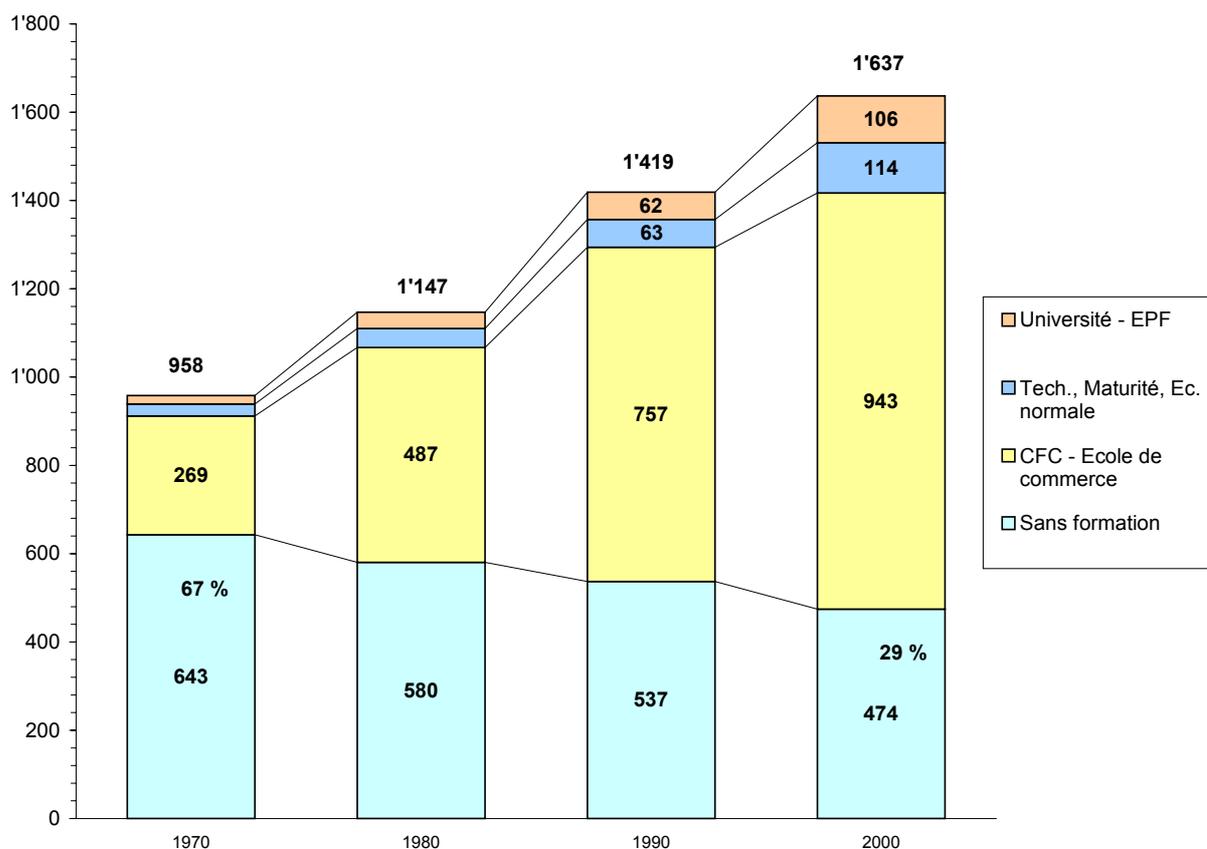


Tableau 10 : Niveau de formation des résidents de plus de 20 ans par commune

	Nbre personnes						
	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	ANNIVIERS
CFC - Ecole de commerce	286	45	183	90	126	213	943
Technicum - Maturité - Ecole normale	33	8	14	12	23	24	114
Université	30	11	12	7	23	23	106
Sans formation	136	20	86	61	79	92	474
<b>Total</b>	<b>485</b>	<b>84</b>	<b>295</b>	<b>170</b>	<b>251</b>	<b>352</b>	<b>1'637</b>

	En pourcent						
	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	ANNIVIERS
CFC - Ecole de commerce	59.0 %	53.6 %	62.0 %	52.9 %	50.2 %	60.5 %	57.6 %
Technicum - Maturité - Ecole normale	6.8 %	9.5 %	4.7 %	7.1 %	9.2 %	6.8 %	7.0 %
Université	6.2 %	13.1 %	4.1 %	4.1 %	9.2 %	6.5 %	6.5 %
Sans formation	28.0 %	23.8 %	29.2 %	35.9 %	31.5 %	26.1 %	29.0 %
<b>Total</b>	<b>100.0 %</b>						

### 5.6.2. Niveau de formation des actifs par branche d'activités

Le Val d'Anniviers compte, en l'an 2000, 945 personnes actives. 681 actifs soit le 72 % étaient au bénéfice d'un CFC ou d'un diplôme de commerce, 121 actifs (12.8 %) étaient universitaires, normaliens ou technicien HES/ETS, les 15 % restant, soit 143 personnes n'avaient pas suivi de formation professionnelle.

Les niveaux de formation par secteurs sont les suivants :

Secteur primaire :	70 % de titulaires de CFC/diplôme de commerce 0 % d'universitaires ou de techniciens 30 % sans formation
Secteur secondaire :	87.3 % de titulaires de CFC/diplôme de commerce 4 % d'universitaires ou de techniciens 8.6 % sans formation
Secteur tertiaire :	66 % de titulaires de CFC/diplôme de commerce 17 % d'universitaires ou de techniciens 17 % sans formation

Il est intéressant de relever que la branche du tourisme, importante pour l'économie d'Anniviers, compte près de 30 % de travailleurs sans formation ce qui la place à égalité avec la branche de l'agriculture et de la forêt.

Sans surprise la branche de la santé, de l'éducation et de l'administration comprend les actifs les mieux formés avec plus du tiers de l'effectif qui est au bénéfice d'une formation supérieure (université/école normale ou HES).

Dans la branche de la construction 90 % des actifs sont au bénéfice d'un CFC.

Tableau 11 : Niveau de formation des personnes actives par branche d'activités

Branches sélectionnées	CFC - Ecole de commerce	Technicum - Maturité - Ecole normale	Université	Sans formation	Total
Agriculture	21	0	0	9	30
Construction	154	3	1	14	172
Industrie et métier	79	3	4	9	95
Commerce et banque	115	3	12	21	151
Tourisme	158	13	14	74	259
Santé, éducat. et admin.	121	34	31	11	197
Transport et communicat.	33	1	2	5	41
<b>Subtotal des personnes actives</b>	<b>681</b>	<b>57</b>	<b>64</b>	<b>143</b>	<b>945</b>
Sans activité	262	57	42	331	692
<b>TOTAL</b>	<b>943</b>	<b>114</b>	<b>106</b>	<b>474</b>	<b>1'637</b>

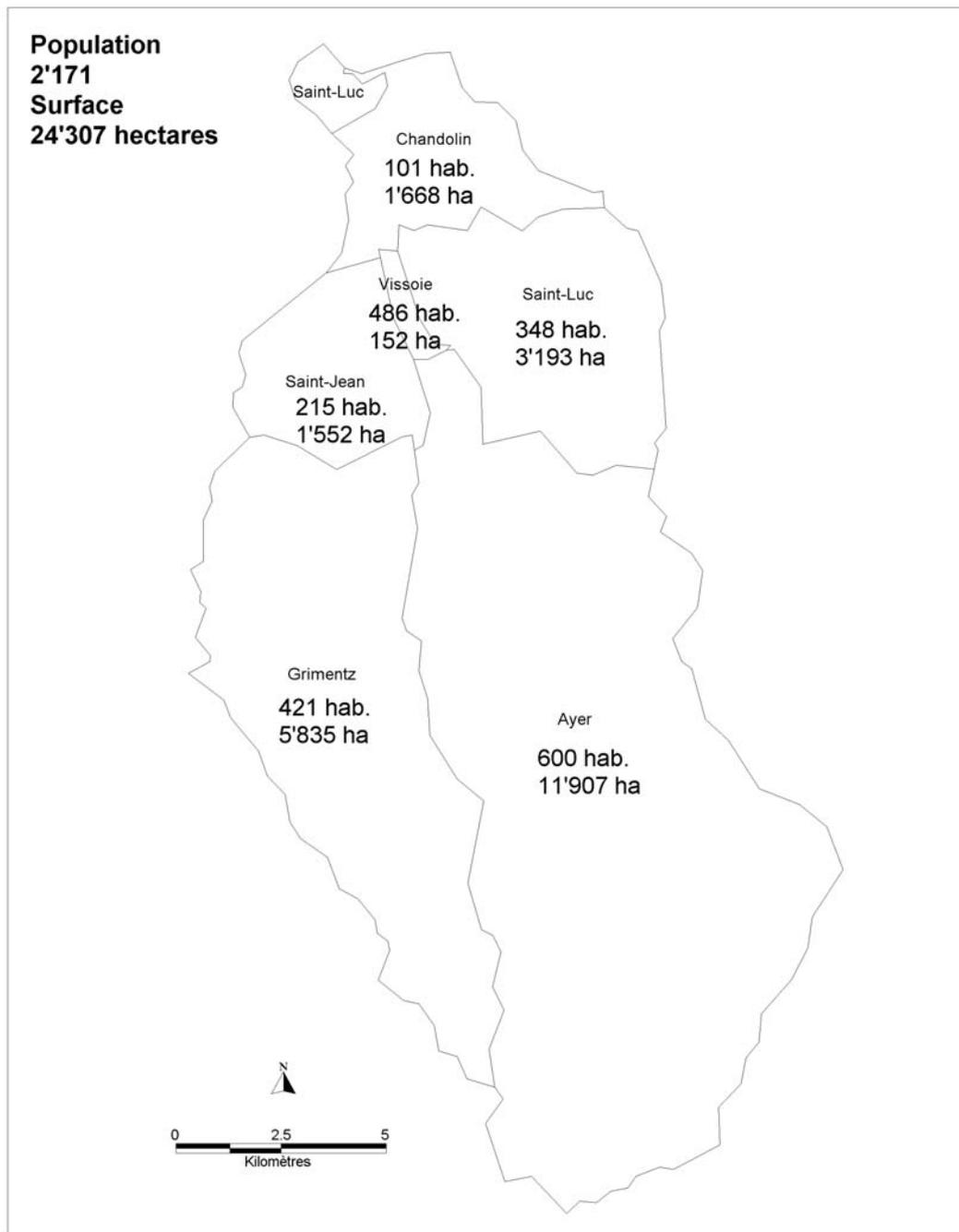
Branches sélectionnées	CFC - Ecole de commerce	Technicum - Maturité - Ecole normale	Université	Sans formation	Total
Agriculture	70.0 %	0.0 %	0.0 %	30.0 %	100.0 %
Construction	89.5 %	1.7 %	0.6 %	8.1 %	100.0 %
Industrie et métier	83.2 %	3.2 %	4.2 %	9.5 %	100.0 %
Commerce et banque	76.2 %	2.0 %	7.9 %	13.9 %	100.0 %
Tourisme	61.0 %	5.0 %	5.4 %	28.6 %	100.0 %
Santé, éducat. et admin.	61.4 %	17.3 %	15.7 %	5.6 %	100.0 %
Transport et communicat.	80.5 %	2.4 %	4.9 %	12.2 %	100.0 %
<b>Subtotal des personnes actives</b>	<b>72.1 %</b>	<b>6.0 %</b>	<b>6.8 %</b>	<b>15.1 %</b>	<b>100.0 %</b>
Sans activité	37.9 %	8.2 %	6.1 %	47.8 %	100.0 %
<b>TOTAL</b>	<b>57.6 %</b>	<b>7.0 %</b>	<b>6.5 %</b>	<b>29.0 %</b>	<b>100.0 %</b>

## PARTIE 3 - DOMAINE TERRITORIAL

### 6. TERRITOIRE COMMUNAL

#### 6.1. LIMITES COMMUNALES

Les six communes ont des frontières limitrophes. Elles couvrent l'ensemble de la vallée et font partie du même district. Les limites communales sont bien définies et il n'y a pas de problèmes particuliers dans ce domaine.



## 6.2. AFFECTATION DU SOL

Le Val d'Anniviers recouvre 24'307 hectares dont plus de la moitié sont des surfaces improductives. 5'344 hectares sont dévolus à l'agriculture, 4'727 hectares sont des surfaces boisées et seulement 358 hectares sont occupés par l'habitat et les infrastructures. Il existe une grande disparité de territoire entre les six communes d'Anniviers. La commune d'Ayer recouvre à elle seule plus de la moitié de la surface de la Vallée et Vissoie, la commune la plus petite, n'occupe que 0.6 % du territoire mais abrite plus de 20 % de la population anniviarde.

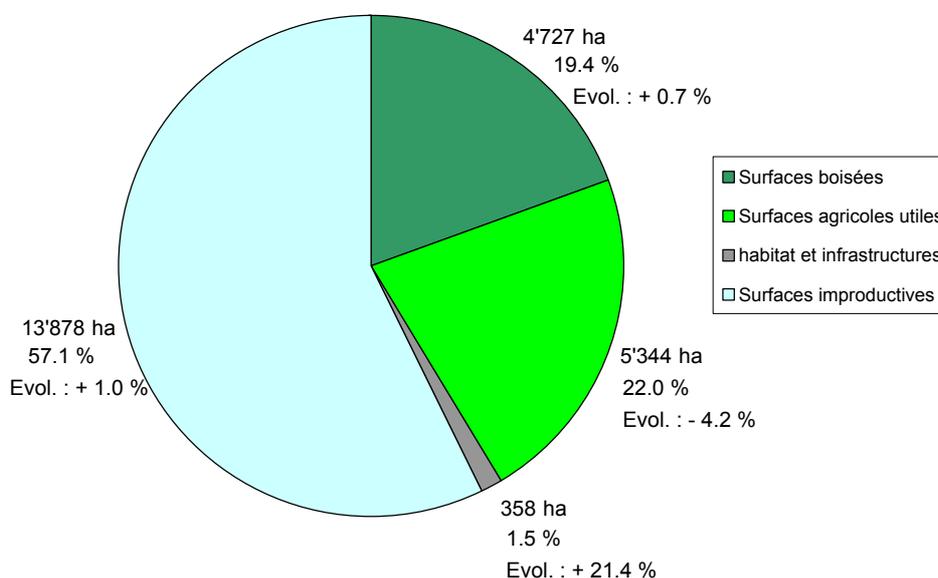
L'évolution de la situation de l'utilisation du sol entre les statistiques de 79-85 et de 92-97 démontre une certaine stabilité pour le Val d'Anniviers. La surface "habitat et infrastructures" a augmenté de 63 hectares durant cette période, ce qui représente une progression importante de 21.4 %. Les surfaces boisées (+ 32 ha) et improductives (+ 139 ha) ont également progressé. Ces extensions se sont faites au détriment de la surface agricole qui a diminué assez fortement de 234 hectares où 4.2 %.

Tableau 12 : **Utilisation du sol par commune - Chiffres OFS 92-97**

		Ayer	Chandolin	Grimentz	St-Jean	St-Luc	Vissoie	Anniviers
Surfaces boisées	ha	1'566	985	410	716	945	105	<b>4'727</b>
	%	13.2 %	59.1 %	7.0 %	46.1 %	29.6 %	69.1 %	<b>19.4 %</b>
Surfaces agricoles utiles	ha	2'005	267	1'714	393	955	10	<b>5'344</b>
	%	16.8 %	16.0 %	29.4 %	25.3 %	29.9 %	6.6 %	<b>22.0 %</b>
Habitat et infrastructures	ha	131	43	66	27	67	24	<b>358</b>
	%	1.1 %	2.6 %	1.1 %	1.7 %	2.1 %	15.8 %	<b>1.5 %</b>
Surfaces improductives	ha	8'205	373	3'645	416	1'226	13	<b>13'878</b>
	%	68.9 %	22.4 %	62.5 %	26.8 %	38.4 %	8.6 %	<b>57.1 %</b>
<b>Total</b>	ha	<b>11'907</b>	<b>1'668</b>	<b>5'835</b>	<b>1'552</b>	<b>3'193</b>	<b>152</b>	<b>24'307</b>
	%	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Relevons que la fusion entraînerait la création de la 2<sup>ème</sup> plus grande commune valaisanne derrière Bagnes (28'221 ha) et de la 3<sup>ème</sup> de Suisse derrière Bagnes et Davos (25'439 ha).

Graphique 8 : **Utilisation du sol d'Anniviers - Chiffres OFS 92-97 et comparaison avec 79-85**



## 7. PROPRIETES DES COMMUNES

Une liste des bâtiments communaux a été établie et se trouve dans le classeur contenant tous les éléments détaillés de la présente étude.

La commune d'Anniviers devra décider de l'affectation de ces bâtiments. Le cas échéant leur vente sera envisagée s'ils ne sont plus utiles.

Les communes d'Anniviers possèdent des biens-fonds pour une valeur cadastrale de 3.8 millions et des bâtiments dont la valeur cadastrale se monte à 11.9 millions La répartition par commune est donnée au tableau 13. Les infrastructures intercommunales se montent à 4.8 millions pour ce qui est des bâtiments et des biens-fonds (centre médical : 1 million, centre scolaire : 3.8 millions).

Le bâtiment de "La Machigeaz" comprenant neuf logements prévus pour des personnes âgées ou handicapées (actuellement également occupés par d'autres familles et une crèche) ainsi qu'un foyer et un local mis à disposition du CMS représente 57 % de la valeur des bâtiments de la commune de Vissoie.

Tableau 13 : **Valeur des biens-fonds et bâtiments par commune**

	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	INTERCOM-MUNAL	ANNIVIERS
Biens-fonds	1'827'368	209'808	938'030	118'813	212'545	548'438	174'258	3'855'002
Bâtiments	2'536'863	777'026	2'186'262	318'269	2'687'147	3'401'391	4'674'551	11'906'958
TOTAL	4'364'231	986'834	3'124'292	437'082	2'899'692	3'949'829	4'848'809	15'761'960

## 8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 8.1. SURFACES COMMUNALES SELON LE PLAN D'AFFECTATION

Le Val d'Anniviers s'étend sur une superficie de 24'304 hectares. Les zones à bâtir des six communes représentent environ 367 hectares.

Tableau 14 : Zones à bâtir par commune selon les plans de zones en vigueur (en hectares)<sup>4</sup>

	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	ANNIVIERS
Zônes à bâtir	110.8	43.0	70.7	29.9	88.8	24.0	367.2

En moyenne, pour les cinq communes hors Vissoie, la surface de la zone à bâtir dévolue aux vieux/centres de villages et soumise à des restrictions architecturales importantes représente 9 % de la zone à bâtir. Cette proportion est de 7 % à St-Luc et Chandolin. A Ayer et Grimentz, cette proportion représente respectivement 9 et 10 %. Le pourcentage est d'environ 16 % à St-Jean.

La zone artisanale couvre 7 hectares de la zone à bâtir des cinq communes répertoriées soit env. 2 % de la surface constructible.

Les zones mixtes de constructions et d'installations publiques et touristiques couvrent près de 12 % de la zone à construire des communes d'Ayer, Chandolin, Grimentz, St-Jean et St-Luc.

La zone à bâtir affectée aux constructions individuelles et à l'habitat groupé représente un peu plus du  $\frac{3}{4}$  de la zone à construire en moyenne des cinq communes. Elle est de 70 % à St-Jean, de 73 % à Ayer, de 77 % à St-Luc et de 82 % de la zone à bâtir de Chandolin et Grimentz. La distinction entre habitat individuel et collectif manque pour Chandolin. Pour les communes restantes elle est organisée de manière assez différenciée selon les besoins de chacun et la politique d'aménagement du territoire voulue par les différents exécutifs communaux. La répartition habitat groupé / habitat collectif pour cette partie de la zone à bâtir est la suivante :

- A Ayer 34 % est affecté à l'habitat collectif et 66 % à l'habitat individuel;
- A Grimentz 48 % est affecté à l'habitat collectif et 52 % à l'habitat individuel;
- A St-Jean 8.5 % est affecté à l'habitat collectif et 91.5 % à l'habitat individuel;
- A St-Luc 14 % est affecté à l'habitat collectif et 86 % à l'habitat individuel.

Pour faciliter la fusion des communes, le canton devrait pouvoir s'engager sur un blocage des zones à construire sur une longue période. Ce sujet étant particulièrement sensible pour les citoyens anniviards.

<sup>4</sup> Le plan de zones de Vissoie étant actuellement en cours de révision, les chiffres utilisés pour cette commune sont ceux de la statistique fédérale concernant l'utilisation du sol.

## 8.2. MILIEU BATI

Les recensements fédéraux permettent de quantifier les logements selon l'année de construction par commune. Ces chiffres ont été utilisés pour montrer l'évolution du milieu bâti des communes d'Anniviers jusqu'en 2000.

En 2000, on dénombre un peu plus de 4100 constructions dans la Vallée. Près de 80 % se trouvent à Ayer (1177 - 28.5 %), Grimentz (1047 - 25.3 %) et St-Luc (1020 - 24.6 %). Un peu plus de 10 % (439) se situent à Chandolin. Vissoie (241) et St-Jean (212) se partageant les 10 % restant.

Afin de mieux évoquer l'évolution du milieu bâti, une comparaison des bâtiments construits selon leur époque de construction a été faite entre les différentes communes.

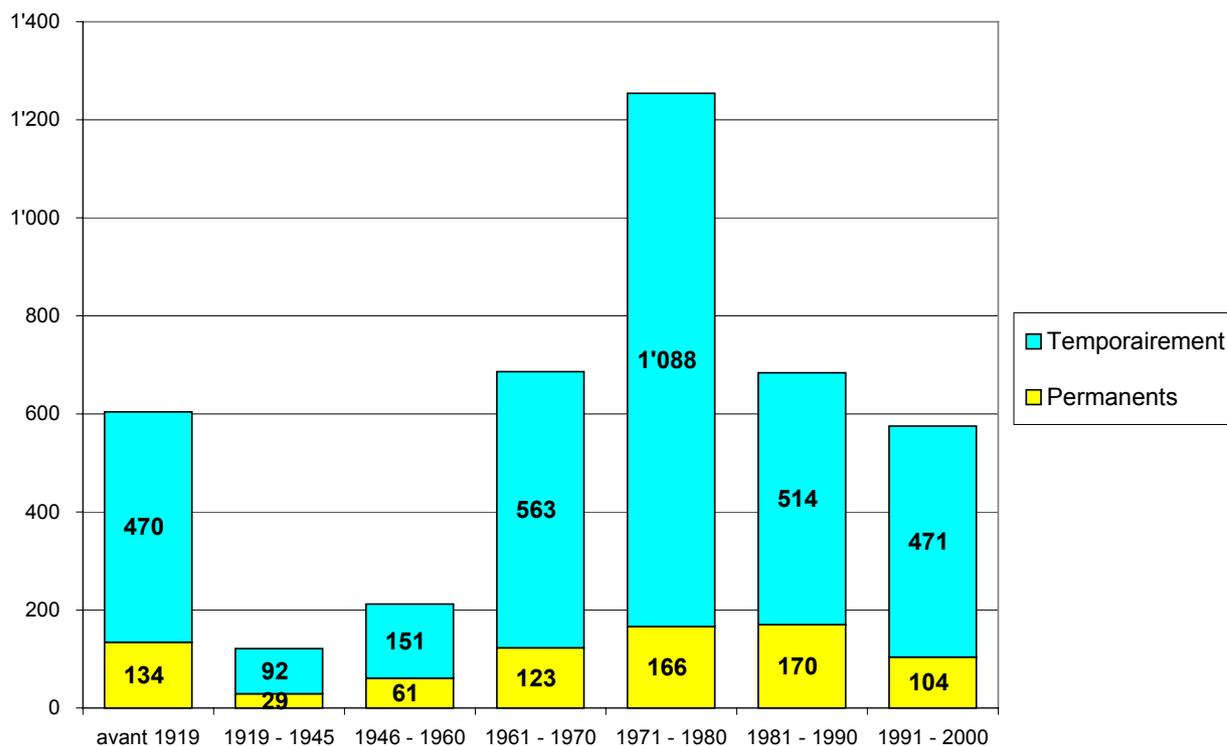
Tableau 15 : **Nombre et pourcentage de logements par époque de construction lors du recensement 2000**

TOTAL	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	ANNIVIERS
Construits avant 1919	211	47	87	69	138	52	<b>604</b>
Construits entre 1919 et 1945	34	10	29	12	23	13	<b>121</b>
Construits entre 1946 et 1960	73	30	33	9	56	11	<b>212</b>
Construits entre 1961 et 1970	183	107	147	13	184	52	<b>686</b>
Construits entre 1971 et 1980	319	141	382	23	355	34	<b>1'254</b>
Construits entre 1981 et 1990	194	59	195	47	138	51	<b>684</b>
Construits entre 1991 et 2000	163	45	174	39	126	28	<b>575</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1'177</b>	<b>439</b>	<b>1'047</b>	<b>212</b>	<b>1'020</b>	<b>241</b>	<b>4'136</b>

TOTAL	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	ANNIVIERS
Construits avant 1919	17.9 %	10.7 %	8.3 %	32.5 %	13.5 %	21.6 %	<b>14.6 %</b>
Construits entre 1919 et 1945	2.9 %	2.3 %	2.8 %	5.7 %	2.3 %	5.4 %	<b>2.9 %</b>
Construits entre 1946 et 1960	6.2 %	6.8 %	3.2 %	4.2 %	5.5 %	4.6 %	<b>5.1 %</b>
Construits entre 1961 et 1970	15.5 %	24.4 %	14.0 %	6.1 %	18.0 %	21.6 %	<b>16.6 %</b>
Construits entre 1971 et 1980	27.1 %	32.1 %	36.5 %	10.8 %	34.8 %	14.1 %	<b>30.3 %</b>
Construits entre 1981 et 1990	16.5 %	13.4 %	18.6 %	22.2 %	13.5 %	21.2 %	<b>16.5 %</b>
Construits entre 1991 et 2000	13.8 %	10.3 %	16.6 %	18.4 %	12.4 %	11.6 %	<b>13.9 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100.0 %</b>						

St-Jean (38.2 %) et Vissoie (27 %) disposent ainsi de la proportion de logements construits avant 1946 la plus importante. Dans les communes plus touristiques la majorité du parc immobilier a été construit entre 1960 et 1980. C'est de cette époque que datent la plus grande partie des logements de Chandolin (57 %), de St-Luc (52.8 %) et de Grimentz (50.5 %). A partir de 1981, un ralentissement du rythme de construction est perceptible dans toutes les communes à vocations touristiques. Le mouvement est inverse à Vissoie (21.2 % entre 1981 et 1990) et St-Jean (22.2 % pour la même période) et c'est à St-Jean que la proportion des bâtiments construits entre 1981 et 2000 est la plus forte (40.6 %).

Le rythme de constructions est visualisé au graphique suivant qui montre bien la période exceptionnelle qu'a représenté la décennie 1971 à 1980.

Graphique 9 : **Nombre de logements par époque de construction lors du recensement 2000 (ensemble du Val d'Anniviers)**

La vocation touristique du Val d'Anniviers se lit également à travers le nombre de logements utilisés occasionnellement. Ainsi que plus de 90 % des logements de Chandolin ne sont pas occupés en permanence, viennent ensuite Grimentz avec près de 85 % des logements habités temporairement et St-Luc (88 %). A Ayer cette proportion est également importante avec un plus de 80 % des 1'177 logements de la Commune qui ne sont habités qu'occasionnellement. A contrario, deux tiers des logements de Vissoie et près de 40 % des habitations de St-Jean sont occupés en permanence.

Tableau 16 : **Logements selon le mode d'utilisation lors du recensement 2000**

		Ayer	Chandolin	Grimentz	St-Jean	St-Luc	Vissoie	Anniviers
Occupés en permanence	Nbre	229	42	159	76	120	161	<b>787</b>
	%	19.5 %	9.6 %	15.2 %	35.8 %	11.8 %	66.8 %	<b>19.0 %</b>
Habités temporairement, vacants ou vides	Nbre	948	397	888	136	900	80	<b>3'349</b>
	%	80.5 %	90.4 %	84.8 %	64.2 %	88.2 %	33.2 %	<b>81.0 %</b>
Total des logements	Nbre	1'177	439	1'047	212	1'020	241	<b>4'136</b>
	%	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	<b>100.0 %</b>

## PARTIE 4 - DOMAINE FONCTIONNEL

### 9. ADMINISTRATION GENERALE

#### 9.1. RELATION ENTRE LES COMMUNES MUNICIPALES ET LES BOURGEOISIES

##### 9.1.1.1. Situation actuelle

Conformément aux dispositions actuelles les bourgeoisies octroient le droit de cité aux nouveaux citoyens.

Actuellement toutes les communes anniviardes accordent des aides aux bourgeoisies. Les différentes politiques communales sont définies ainsi :

- Ayer accorde des subsides en cas de travaux importants.
- Chandolin et Grimetz versent une contribution annuelle.
- St-Luc libère la bourgeoisie de taxes d'utilisation pour les immeubles à usage uniquement bourgeoisial.
- St-Jean prend en charge la moitié du déficit annuel jusqu'à concurrence d'un montant de 5'000 francs.
- Vissoie participe aux frais.

##### 9.1.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de ressources pour certaines bourgeoisies.</li> </ul>

##### 9.1.1.3. Principe adopté en vue de la fusion

Les bourgeoisies ne sont pas concernées par le processus actuel de fusion des communes mais selon l'article 137 de la loi sur les communes, les Bourgeoisies devront voter sur leur propre fusion.

##### 9.1.1.4. Questions/réponses soulevées dans ce domaine

- Quelle politique de subsides aux bourgeoisies sera adoptée par la commune d'Anniviers ?  
**La future commune accordera des aides aux bourgeoisies selon les obligations légales dans ce domaine.**

- La commune d'Anniviers doit-elle se charger de la gestion administrative des bourgeoisies qui le désirent ? Si oui contre quelle rétribution ?

**La possibilité de se charger de la gestion administrative des bourgeoisies sera étudiée sur demande et fera l'objet de mandats qui fixeront notamment les prestations fournies et le montant à percevoir par la commune pour ces prestations.**

#### **9.1.1.5. Variante collaboration renforcée**

Pas de possibilité d'amélioration dans ce domaine.

## **9.2. ADMINISTRATION COMMUNALE**

### **9.2.1. Organisation administrative**

#### **9.2.1.1. Situation actuelle**

Les horaires d'ouverture des administrations des six communes d'Anniviers diffèrent en fonction de leur propre organisation et du personnel engagé. Les bureaux sont ouverts selon les horaires suivants :

- Ayer : tous les matins.
- Chandolin : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h00.
- Grimentz : tous les jours de 8h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le vendredi durant les séances du Conseil communal.
- St-Jean : le lundi après-midi, le mardi matin et le jeudi après-midi.
- St-Luc : tous les après-midi.
- Vissoie : le lundi matin, le mercredi après-midi et le vendredi après-midi.

Certaines communes comme St-Luc avec le consortage de Niouc et "St-Luc Générations" assurent l'administration d'organisations ou de sociétés.

Actuellement chaque commune possède son propre système d'archivage des documents historiques et officiels ainsi que de ces documents informatiques.

Chaque commune a mis en place un système informatique datant de 2 à 5 ans et utilise les logiciels standards de bureautique (MS-Office) et de comptabilité. Pour la comptabilité, Ayer et Vissoie utilisent WinBiz, St-Luc WinwayZ. St-Luc utilise BFS 95 et BFS 2000 mdb pour les impôts. Grimentz, Chandolin et St-Jean confient la tenue de leur comptabilité à des privés qui utilisent leurs propres logiciels. La bureautique ne devrait pas poser de problème particulier en cas de fusion.

A ce jour, le personnel administratif des six communes représente environ 9.7 postes à plein temps plus une apprentie (prise en compte pour 0.4 % dans le tableau 17).

Les conseillers communaux participent également à ces travaux dans pratiquement toutes les communes : au total leur engagement en dehors de leur mandat politique représente un 60 % de poste environ.

Les communes de Chandolin, Grimentz et St-Jean confient une partie de leurs travaux comptables à l'extérieur. Cela représente environ 40 % de poste au total.

Pour les tâches intercommunales, il existe deux postes à 20 %.

Au total, ce sont donc près de 11 postes de travail qui sont nécessaires à l'administration des six communes. Leur répartition est donnée au tableau 17.

**Tableau 17 : Répartition des postes administratifs en équivalents plein temps sans les conseillers communaux.**

	Interne aux communes			Externe Finances	Total		
	Admin.	Finances	Total		Admin.	Finances	Total
Ayer	1.80	1.00	2.80		1.80	1.00	<b>2.80</b>
Chandolin	0.60	0.40	1.00	0.15	0.60	0.55	<b>1.15</b>
Grimentz	1.05	0.55	1.60	0.20	1.05	0.75	<b>1.80</b>
St-Jean	0.40	0.30	0.70	0.05	0.40	0.35	<b>0.75</b>
St-Luc	1.10	1.50	2.60		1.10	1.50	<b>2.60</b>
Vissoie	0.55	0.45	1.00		0.55	0.45	<b>1.00</b>
Intercommunal	0.20	0.20	0.40		0.20	0.20	<b>0.40</b>
<b>Total</b>	<b>5.70</b>	<b>4.40</b>	<b>10.10</b>	<b>0.40</b>	<b>5.70</b>	<b>4.80</b>	<b>10.50</b>

#### 9.2.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du service.</li> <li>• Meilleure synergie.</li> <li>• Meilleure répartition des compétences.</li> <li>• Possibilité d'avoir des employés spécialisés par domaine.</li> <li>• Un seul serveur informatique.</li> <li>• Rationalisation à moyen et long terme au gré des départs naturels.</li> <li>• Statut identique pour tous les employés communaux.</li> <li>• Possibilité de former 1 ou 2 apprentis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte d'une partie du service de proximité.</li> <li>• Pas de rationalisation possible des postes de travail à court terme car il n'est pas prévu de licenciements.</li> <li>• Augmentation des salaires pour les postes avec plus grandes responsabilités (chef des finances - secrétaire communal - chef technique).</li> <li>• Augmentation des coûts par une harmonisation des salaires vers le haut.</li> </ul>

### 9.2.1.3. Principes adoptés en vue de la fusion

Dans un premier temps en tout cas, les bureaux actuels resteront ouverts en temps que guichets de proximité.

Le personnel actuel des communes sera repris par la commune d'Anniviers.

Une spécialisation du personnel en fonction de leurs compétences et affinités sera recherchée.

Le système informatique sera unique avec un serveur central auquel chaque bureau sera relié par câble.

### 9.2.1.4. Questions/réponses soulevées dans ce domaine

- Faut-il envisager une harmonisation des horaires d'ouverture des guichets communaux ?  
**Non, une harmonisation des horaires d'ouverture n'est pas envisagée dans un premier temps.**
- La commune d'Anniviers se chargera-t-elle de l'administration d'autres organisations (consortages par exemple) ?  
**Oui, elle pourra le faire sur demande et sous forme de mandat.**
- Faudra-t-il conserver les archives (papiers et supports informatique) des six communes d'Anniviers dans leur emplacement actuel ou devront-elles être centralisées ?  
**Elles seront centralisées par secteur. Les documents historiques seront remis aux archives cantonales à Sion. La comptabilité et la correspondance seront maintenus sur place (pour les archives avant fusion dans les bureaux des anciennes communes, ensuite en fonction de l'organisation mise en place). Les actes et conventions authentiques seront réunis dans un même endroit.**
- Quelle solution informatique choisir pour la comptabilité, la facturation, le contrôle des habitants ?  
**L'HEVS étudie actuellement une solution e-anniviers qui devrait permettre une harmonisation des systèmes.**
- Quelle part du matériel informatique pourra-t-il être "recyclé" ?  
**Il ne sera vraisemblablement pas possible de recycler l'équipement informatique actuel.**
- Faudra-t-il engager un responsable de l'informatique et des réseaux ?  
**Non, la solution de l'outsourcing qui prévaut actuellement sera conservée.**
- La commune d'Anniviers assurera-t-elle l'ensemble de ses tâches comptables ?  
**Oui, il semble préférable de gérer la comptabilité et les impôts à l'intérieur de la commune.**

### 9.2.1.5. Variante collaboration renforcée

La solution e-anniviers devrait être applicable à toutes les communes avec ou sans fusion.

Possibilité de réunir des centres de compétences par communes comme, la comptabilité, le cadastre ou le contrôle des habitants.

## 9.2.2. Statut du personnel et des autorités

### 9.2.2.1. Situation actuelle

Deux communes possèdent une échelle de salaire, l'une basée sur celle du personnel de l'Etat du Valais, l'autre sur les conventions régissant le personnel forestier. Les autres communes travaillent au cas par cas.

En ce qui concerne les charges sociales, toutes les communes sont affiliées à la caisse cantonale de compensation AVS/AI et à la CIVAF pour les allocations familiales. L'assurance accident est confiée à la SUVA pour tout le personnel d'exploitation ainsi que pour le personnel administratif de quatre communes. Une assurance privée assure le personnel administratif des deux autres communes en cas d'accident. Ce sont également des institutions privées qui assurent la prévoyance professionnelle (2 compagnies d'assurance différentes) et la perte de gain maladie (3 compagnies d'assurance différentes) des employés des six communes.

La rétribution du conseil communal diffère selon les communes. Le Président est parfois salarié pour un pourcentage variant de 25 à 40 % selon les communes ou payé par forfait annuel en général complété par une indemnité de séance et un salaire horaire.

Les autres conseillers sont rétribués par une combinaison de forfaits par séances et d'indemnités horaires.

Les forfaits par séance varient entre 60 et 135 francs, les indemnités par heure entre 24 et 29 francs.

### 9.2.2.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnalisation.</li> <li>• Amélioration par la professionnalisation de certaines tâches et responsabilités.</li> <li>• Moins de conseillers communaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de personnel plus élevés.</li> <li>• Etant donné que les conseillers actuels sont tous responsables de dicastères et fonctionnent comme techniciens, nécessité d'engager des collaborateurs techniques ce qui devrait générer une augmentation des charges en personnel.</li> </ul>

### 9.2.2.3. Principes adoptés en vue de la fusion

Une harmonisation progressive du statut du personnel sera recherchée.

Les assurances sociales seront regroupées pour chaque catégorie (LAA, LPP, perte de gain maladie). Des appels d'offre seront lancés pour cela.

Le président de la commune d'Anniviers devra être employé à mi-temps. D'autres conseillers pourraient l'être également à 30 %.

#### **9.2.2.4. Questions/réponses soulevées dans ce domaine**

- Quel mode de rétribution des conseillers choisir ?

**La politique d'indemnisation de l'exécutif sera définie plus tard. Elle le sera en fonction des responsabilités demandées aux membres du conseil.**

#### **9.2.2.5. Variante collaboration renforcée**

Une collaboration renforcée n'est pas envisageable dans ce domaine.

## 10. CULTURE, LOISIRS ET CULTURE

### 10.1. INSTITUTIONS A VOCATION CULTURELLE ET SPORTIVE

#### 10.1.1.1. Situation actuelle

Environ 40 sociétés participent à la vie culturelle et sportive des communes du Val d'Anniviers. La moitié ont une vocation culturelle et parmi elles 10 sont des sociétés musicales (fifres et tambours, chœurs et fanfares). L'autre moitié est composée de sociétés à vocation sportive.

Un nombre important de sociétés sont déjà actives au niveau intercommunal. Pour le sport : HC Anniviers, FC Anniviers, Société de tir, Ski Team Anniviers, Anniviers Basket.

Pour les sociétés culturelles : CDAVAL, Patoisants d'Anniviers, Université populaire, Chœur Clin d'œil et la Société de théâtre.

D'autres associations sont également actives, en particulier les sociétés de villages, les "événementiels" (Sierre-Zinal, Le Grand Raid), l'AFAM (Association pour la formation d'accompagnateurs en moyenne montagne).

Les communes appuient ces sociétés de manière très différenciée et non homogène.

#### 10.1.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>Harmonisation des participations communales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eventuellement moins de soutien.</li> <li>Moins de possibilités d'appuyer des objets à vocation locale.</li> <li>Pertes de collaborations dégagant des synergies entre la commune et les autres organisations.</li> </ul>

#### 10.1.1.3. Principes adoptés en vue de la fusion

Les sociétés sont une nécessité pour la vie du Val d'Anniviers. Elles maintiennent les villages vivants et permettent de renforcer l'esprit communautaire. Elles contribuent à maintenir une certaine qualité de vie dans la Vallée. Elles sont indispensables et doivent être soutenues.

#### 10.1.1.4. Questions/réponses soulevées dans ce domaine

- Comment définir une politique de soutien financier aux sociétés équitable et tenant compte de leur rayon d'activité (local, régional), de leur importance (nombre de membres actifs), de leurs besoins financiers et de leur traitement actuel par les communes ?

**Cette question sera traitée dans une étape ultérieure du processus de fusion.**

- Faudrait-il définir des enveloppes budgétaires par type de sociétés (musique, sports, autres) ?  
**Sur le principe, il est décidé que des enveloppes budgétaires seront définies en fonction des différents types de sociétés.**

#### 10.1.1.5. Variante collaboration renforcée

Le soutien aux sociétés locales communales dépend entièrement de la politique définie par chaque commune à ce sujet. Il ne semble pas qu'il puisse faire l'objet d'un accord intercommunal. En ce qui concerne les sociétés actives à l'échelle de la Vallée. Il serait possible d'envisager une harmonisation des participations communales ou la création d'un fonds commun pour cet objet.

## 10.2. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS PUBLICS POUR LA CULTURE, LE SPORT ET LES LOISIRS

### 10.2.1.1. Situation actuelle

Les infrastructures communales suivantes sont propriété des communes en matière de culture, sport et loisirs :

Ayer :	Tennis / patinoire de Zinal Salle polyvalente de Zinal Stand de Tir
Chandolin :	Salle communale + abri + place de jeux Ancienne école de Fang Ancienne chapelle Sainte-Barbe (Espace Ella Maillart)
Grimentz :	Tennis/patinoire Mur d'escalade Place de jeux et jardin pour enfants Place de pique-nique et de rencontre de l'Îlot Bosquet Terrain de football Mini-golf Salle de gymnastique Salle polyvalente Salle de réunions et de rencontre de la Scierie
St-Jean :	Place de pique-nique de Prarion Salle/abri à Mayoux Gîte de St-Jean
St-Luc :	Salle polyvalente de la maison communale Patinoire et tennis au Prilet Pub l'Azimut Salle polyvalente à Niouc (2004) Stellarium (droit d'utilisation à la Fondation OFXB)
Vissoie :	Salle communale Tour d'Anniviers (en copropriété avec la Bourgeoisie) Place de pique-nique

Toutes les communes sont également propriétaires d'un ou plusieurs fours banaux et de moulins ainsi que de place de jeux pour enfants.

Chaque commune dispose d'une salle et d'une cave bourgeoise.

Seule la commune de St-Luc indique des besoins actuels non satisfaits : Piscine Wellness / (en cours de réalisation), éventuellement patinoire couverte avec glace artificielle.

Les infrastructures suivantes sont propriété de privés en matière de culture, sport et loisirs :

Ayer :	Piscine de Zinal (SESZ) Patinoire d'Ayer (paroisse)
Grimentz :	Piscine (société de la piscine)
St-Luc :	Observatoire FXB (fondation OFXB) Galerie du Raccard (SD)
Vissoie :	Piscine (SESV)

Ayer, Chandolin, Grimentz et St-Luc disposent de remontées mécaniques et de pistes de ski alpin et de ski de fond.

Les infrastructures suivantes sont utilisées par tous les habitants d'Anniviers :

Ayer :	Terrain de football de Mission (propriétaire : Commune d'Ayer)
St-Luc/Vissoie :	Stand de Tir (propriétaire : communes d'Anniviers sauf Ayer)
Vissoie :	Patinoire de Vissoie (propriétaire : Commune de Vissoie) Salle de gym du Centre scolaire (propriétaire : communes d'Anniviers)

La commune de Grimentz indique un besoin actuel non satisfait : patinoire couverte.

#### 10.2.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'infrastructures communes plus attrayantes pour la population et les hôtes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de synergies entre les partenaires.</li> </ul>

#### 10.2.1.3. Principes adoptés en vue de la fusion

Les infrastructures en matière de culture, sport et loisirs qui appartiennent déjà aux communes seront reprises par la commune d'Anniviers avec leurs actifs/passifs.

De nouvelles infrastructures en matière de culture, sport et loisirs devront être créées de manière à être complémentaires avec celles existantes.

Une politique en matière d'appui aux infrastructures en matière de culture, sport et loisirs propriété des privés devra être définie par la commune d'Anniviers.

#### 10.2.1.4. Questions/réponses soulevées dans ce domaine

- Comment assurer une répartition équitable des infrastructures à moyen terme entre les stations - villages ?  
**Une planification des besoins à l'échelle de la vallée devra être entreprise pour déterminer au mieux les besoins des stations et des villages en infrastructures sportives et culturelles.**
- Comment régler le problème des équipements en copropriété avec d'autres propriétaires ?  
**En procédant à une harmonisation des solutions proposées en matière de copropriétés commune/privés.**
- Comment envisager le problème de la gestion (de proximité) de ces infrastructures ?  
**En désignant des responsables locaux au sein du personnel communal ou au dehors pour assurer cette gestion.**
- Comment régler et arbitrer les besoins en matière d'appui aux infrastructures privée en matière de culture, sport et loisirs ?  
**En définissant une politique d'appui pour chaque type d'infrastructures privée utile au public.**

#### 10.2.1.5. Variante collaboration renforcée

Possibilité de créer de nouvelles infrastructures intercommunales.

Rechercher la complémentarité de ces infrastructures par une information mutuelle renforcée sur les projets envisagés.

## 10.3. RELATION AVEC LES PAROISSES

### 10.3.1.1. Situation actuelle

La vallée est divisée en cinq paroisses desservies par deux curés :

Paroisse d'Ayer : Ayer et Zinal

Paroisse de Chandolin : Village de Chandolin

Paroisse de Grimentz : Grimentz

Paroisse de St-Luc : Commune de St-Luc

Paroisse de Vissoie : Commune de St-Jean et Vissoie, Fang, Mission, les Morands et La Combaz

L'organisation des paroisses et leurs relations avec les communes sont déjà coordonnées. Toutes les communes participent aux frais des paroisses catholiques et réformée (Sierre).

Les frais du culte (salaire des desservants, catéchistes) sont déjà gérés de manière intercommunale.

Chaque paroisse possède un conseil de gestion où les communes sont représentées, ainsi que les paroissiens et à Grimentz également la bourgeoisie.

Toutes les paroisses possèdent des biens (Eglises et chapelles, cures, bâtiments, terrains et vignes).

Certains investissements importants devront être réalisés dans les bâtiments notamment pour les rénovations de l'église de St-Luc, de la chapelle de Niouc. La chapelle de Zinal appartient au consortage de Zinal.

#### 10.3.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des dossiers paroissiaux simplifiée avec un seul interlocuteur pour les paroisses.</li> </ul>	

#### 10.3.1.3. Principes adoptés en vue de la fusion

Les paroisses ne sont pas concernées par la fusion des communes.

Cette dernière sera neutre en ce qui concerne l'organisation des paroisses, mais pourrait favoriser leur réorganisation, voire leur fusion, ce qui simplifierait la relation entre commune et paroisses.

La commune d'Anniviers continuera à contribuer aux frais des paroisses conformément aux obligations légales.

Elle sera également appelée à contribuer aux frais d'investissement des paroisses. Une ligne de conduite devra être fixée.

#### 10.3.1.4. Questions/réponses soulevées dans ce domaine

- Comment définir le budget annuel d'investissement pour les paroisses et la part à assumer par la commune d'Anniviers ? Comment arbitrer la répartition entre les paroisses et villages de ce budget de manière équitable ?

**Une ligne de conduite devra être définie à ce sujet ultérieurement.**

#### 10.3.1.5. Variante collaboration renforcée

Il existe déjà une centralisation des coûts pour les frais liés au culte et aux cours d'éducation religieuse dans les classes de scolarité obligatoire.

Une collaboration plus poussée ne paraît pas possible.

Il n'est pas réaliste de planifier et de partager les investissements dans les infrastructures paroissiales à l'échelle d'Anniviers sans fusion des communes.

## **11. SERVICES SOCIAUX**

### **11.1. SERVICES SOCIAUX ET ASSISTANCE PUBLIQUE**

#### **11.1.1.1. Situation actuelle**

L'aide sociale attribuée par les six communes d'Anniviers s'élève à env. 500'000 francs par an. Près de la moitié de cette somme représente la contribution des communes au financement de l'AVS et de l'AI ainsi que leur part aux prestations complémentaires AVS. Les diverses aides à la famille versées par les communes se montent à env. 140'000 francs/an soit près du 1/3 du budget total de l'aide sociale. Le solde se partage entre la contribution des communes au Centre Médico-Social de Sierre et à la prévoyance/assistance publique.

L'ensemble de l'aide sociale est organisé via le Centre Médico-social de Sierre (CMS) auxquelles les communes contribuent par un montant par habitant pour un total d'environ 36'000 francs.

Les communes participent aux frais de l'association Beaulieu dont elles sont membres (EMS à Sierre et à Chalais).

La commune de Vissoie possède le bâtiment "la Machigeaz" comprenant neuf logements prévus pour des personnes âgées ou handicapées (actuellement également occupés par d'autres familles et une crèche). Le complexe comprend également un foyer et un local mis à disposition du CMS.

La représentation AVS est assurée soit par la commune (Ayer, Grimetz et St-Luc), soit par une personne privée (Chandolin, St-Jean et Vissoie).

Une crèche intercommunale subventionnée par les six communes d'Anniviers a été ouverte à Vissoie en janvier 2004. La crèche d'Anniviers, ouverte 5 jours par semaine, accueille 40 enfants âgés de 18 mois à 6 ans et fait également office de halte-garderie. Une crèche privée existe également à Saint-Luc. La commune accorde une aide en prenant en charge le loyer et l'électricité des locaux utilisés. A Zinal et Grimetz, il existe des lieux d'accueil pour les petits enfants ouverts uniquement en saison touristique.

Toutes les communes accordent une aide aux familles mais elle est généralement calculée différemment d'une commune à l'autre.

Certaines communes prennent en charge l'assurance maladie de base des enfants jusqu'à 16 ou 18 ans. D'autres allouent des montants annuels forfaitaires pour les enfants et les étudiants. La plupart des communes offrent également une participation totale ou partielle pour les abonnements de ski des enfants jusqu'à 16 ans.

**11.1.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion**

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incidences économiques pour certains bénéficiaires (en cas de hausse).</li> <li>• Beaucoup de services déjà mis en commun donc pas d'incidence pour les usagers.</li> <li>• Organisation et gestion rationnelles.</li> <li>• Harmonisation de l'aide à la famille</li> <li>• Gestion centralisée, coûts réduits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incidences économiques pour certains bénéficiaires (en cas de baisse).</li> </ul>

**11.1.1.3. Principes adoptés en vue de la fusion**

La fusion de commune est neutre en ce qui concerne l'aide sociale liée à des organismes externes. Par contre elle aura des conséquences non négligeables sur l'aide sociale voulue par les communes actuelles (participation à l'assurance maladie, aide à la famille). Ces aides devront être harmonisées.

**11.1.1.4. Questions/réponses soulevées dans ce domaine**

- A quel niveau fixer et maintenir l'aide à la famille ?  
**Il appartiendra à la Commune d'Anniviers de mettre en place une politique d'aide aux familles s'inspirant des modèles existants dans les six communes actuelles.**
- Les services liés à l'AVS devront-ils être "centralisés" au sein de la commune en cas de fusion ou maintenus de manière décentralisée ?  
**Un regroupement au niveau de la responsabilité sera favorable. Les bureaux villageois fonctionneront comme guichet de proximité.**

**11.1.1.5. Variante collaboration renforcée**

L'ensemble de l'aide sociale est déjà organisé via le Centre Médico-social de Sierre (CMS) auquel sont rattachées les six communes d'Anniviers. Il n'y a donc pas de possibilité d'accroître la collaboration dans ce domaine particulier.

La politique d'aide aux familles relève uniquement de la compétence des communes et il sera difficile de l'harmoniser sans fusion.

Des rapprochements sont envisageables au travers des informations mutuelles sur la politique suivie par chaque commune.

**11.2. SERVICE DE TUTELLE**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005 les six chambres pupillaires communales seront regroupées en une seule. Il n'y aura donc aucune incidence dans ce domaine en cas de fusion des communes. Le coût total des chambres pupillaires s'élève à environ 3'000 francs par an.

Les communes d'Anniviers collaborent avec la commune de Sierre pour la chambre tutélaire.

## 12. TRAFIC

### 12.1. SERVICE D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES ET VOIRIE

#### 12.1.1.1. Situation actuelle

Au total, les communes emploient l'équivalent de 19 personnes à plein temps pour l'entretien des infrastructures et des réseaux. Leur répartition par commune est donnée au tableau 18.

Tableau 18 : Répartition des postes des services techniques par communes

	Plein temps	Temps partiel en équivalent plein temps	Total
Ayer	4	1	5
Chandolin	2		2
Grimentz	1	0.75	1.75
St-Jean	2		2
St-Luc	3	1	4
Vissoie	1		1
Intercommunal (STEP et ordures)	4		3
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>2.75</b>	<b>18.75</b>

En général, les communes combinent la réalisation des travaux d'entretien des infrastructures entre le personnel communal et les prestataires privés pour des montants importants.

Les 6 communes consacrent environ 160'000 francs par année à l'entretien des machines et du matériel roulant. L'essentiel est confié à des prestataires privés.

#### 12.1.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'engager du personnel avec des compétences spécifiques.</li> <li>• Harmonisation de la technique de gestion de ces dossiers par un SIT performant.</li> <li>• Combinaison possible du personnel de la STEP avec celui des ouvriers des TP dans le domaine de la voirie et de l'entretien des réseaux.</li> </ul>	

### 12.1.1.3. Principes adoptés en vue de la fusion

Le personnel actuel des communes sera repris par la commune d'Anniviers.

La commune d'Anniviers se fixera pour objectif d'avoir une gestion optimale des ressources humaines par la collaboration des employés et le travail en équipe.

La fusion des communes impliquera une réorganisation des services d'entretien des infrastructures.

La localisation des employés et des équipements se fera en fonction des besoins "locaux".

### 12.1.1.4. Questions/réponses soulevées dans ce domaine

- Comment profiter du regroupement pour mieux utiliser les compétences/spécialités des employés ?  
**Il sera procédé à une évaluation des compétences de chacun et le personnel sera réparti en fonction des besoins spécifiques et des affinités. Au gré des départs naturels, les recrutements permettront d'engager des personnes ayant des compétences complémentaires.**
- La commune d'Anniviers prendra-t-elle plus de travaux en charge directement par rapport aux travaux en régie ?  
**La commune d'Anniviers examinera de cas en cas si elle veut prendre en charge plus de travaux et éviter ainsi les frais de sous-traitance.**
- Comment assurer l'entretien de proximité ?  
**C'est le modèle qui prévaut actuellement qui sera adapté afin d'assurer au mieux l'entretien de proximité.**
- La commune d'Anniviers devrait-elle disposer de son propre atelier d'entretien ?  
**Elle pourra le faire éventuellement en collaboration avec d'autres organisations (triage forestier, RM).**

### 12.1.1.5. Variante collaboration renforcée

Possibilité de trouver des synergies entre les services de voiries des six communes dans le domaine de l'entretien des infrastructures.

## 12.2. AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT

### 12.2.1. Routes et autres infrastructures

#### 12.2.1.1. Situation actuelle

Le réseau routier d'Anniviers compte plus de 300 km de routes dont plus de la moitié sont des chemins agricoles et forestiers. Le reste est plus ou moins réparti par moitié entre les routes cantonales et communales.

Chandolin estime que ses zones à bâtir sont complètement équipées à part Soussillon et Fang. Grimentz, St-Luc et Vissoie ont encore en projet des routes (chacune pour env. 2 km) incluant les réseaux de distribution.

Chandolin, St-Luc et Vissoie ont déjà utilisé la possibilité de percevoir des contributions des propriétaires fonciers pour la création de routes.

Des projets de parking existent à Ayer, Chandolin, St-Luc et Vissoie pour compléter l'offre existante.

Grimentz et Vissoie estiment que leurs zones agricoles sont aménagées conformément aux besoins des usagers. Ayer et St-Jean ont encore quelques travaux à réaliser dans ce domaine. Chandolin et St-Luc estiment que leurs zones agricoles ne sont pas aménagées de manière idéale. St-Luc a un projet dans ce sens dans la zone des Flives - Moulins. St-Jean exprime des besoins en matière d'irrigation.

Les zones forestières bénéficient d'aménagements routiers correspondant aux besoins des usagers dans toutes les communes à l'exception de Chandolin qui a un projet de complément.

Les stands de tirs sont équipés correctement.

#### 12.2.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de fixer des priorités d'équipement avec des moyens plus conséquents par objet.</li> <li>• Harmonisation des pratiques en matière d'appel à plus-value pour création d'accès.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté pour la fixation des priorités pour la réalisation des infrastructures.</li> </ul>

#### 12.2.1.3. Principes adoptés en vue de la fusion

Les zones à bâtir devront être entièrement équipées à moyen terme.

L'offre en matière de places de parc devra correspondre à la demande à moyen terme.

#### 12.2.1.4. Questions/réponses soulevées dans ce domaine

- Comment gérer l'arbitrage des priorités en matière d'équipement routier et autres infrastructures ?  
**Une politique devra être définie dans ce domaine en fonction des besoins de chaque village et station lorsque le processus de fusion sera plus avancé.**
- Comment gérer l'arbitrage des priorités en matière de places de parking ?  
**La fusion devrait permettre d'établir une politique de parcage et de son financement à l'échelle du Val d'Anniviers.**

**12.2.1.5. Variante collaboration renforcée**

Une plus grande collaboration pourrait être mise en place pour la création d'infrastructures communes notamment en matière de parkings.

**12.2.2. Frais d'entretien pour les routes cantonales sur le territoire communal****12.2.2.1. Situation actuelle**

Les six communes d'Anniviers ont contribué en 2002 (dernières données publiées) pour 470'000 francs à l'entretien des routes cantonales sur les territoires communaux.

**12.2.2.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion**

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une seule répartition.</li> <li>• Modification des coefficients qui devrait être favorable à la commune fusionnée. Ces coefficients étant calculés chaque 4 ans, il pourrait cependant y avoir une phase transitoire pendant laquelle la contribution serait égale à l'addition des contributions actuelles des six communes.</li> </ul>	

**12.2.2.3. Principe adopté en vue de la fusion**

La commune d'Anniviers ne verra pas sa facture de contribution aux frais d'entretien des routes cantonales sur son territoire augmenter. Selon le responsable de ce secteur à l'Etat du Valais, il est plutôt possible que la facture soit diminuée en cas de fusion.

Le subventionnement des routes cantonales demeure inchangé.

## 13. ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 13.1. ALIMENTATION EN EAU

#### 13.1.1.1. Situation actuelle

Les six communes estiment qu'elles disposent d'assez de sources pour répondre aux besoins de leurs populations et des hôtes touristiques partant de l'hypothèse théorique qu'elles ont atteint leur maximum d'habitants et de lits touristiques. Quelques investissements devraient cependant être effectués à St-Jean et St-Luc pour que la situation soit optimale.

En 2003, les coûts de l'alimentation en eau pour les six communes d'Anniviers se sont élevés à près de 555'000 francs. Ils ont été entièrement couverts par les contributions des usagers.

Chandolin, Grimetz et St-Luc qualifient la qualité de leur réseau d'alimentation en eau (réservoirs et conduites) de bon. Il est satisfaisant à Vissoie. Il nécessite des investissements, parfois déjà en cours, à Ayer, Chandolin et St-Jean.

Les zones à bâtir de toutes les communes sont en grande partie équipées. En fonction de la demande pour de nouveaux terrains à bâtir des compléments devront être réalisés.

Les six communes estiment qu'elles disposent d'assez d'eau pour la lutte contre les incendies. Ayer et Chandolin ont tout de même prévu des investissements dans ce domaine.

Ayer, Chandolin, St-Jean et St-Luc bénéficient d'un système d'irrigation communal. Il est en bon état à St-Luc et St-Jean et ces deux communes prévoient encore des investissements pour l'amélioration de leur réseau d'irrigation. L'état des équipements d'irrigation des communes de Chandolin et d'Ayer est qualifié de moyen.

Toutes les communes facturent l'eau au m<sup>3</sup> SIA des bâtiments, mais à des tarifs différents.

Il n'existe pas de données sur la consommation d'eau par habitant.

#### 13.1.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eventuellement liaison des réseaux pour assurer une meilleure sécurité de l'alimentation en eau.</li> <li>• Harmonisation de la tarification aux usagers.</li> <li>• Professionnalisation et amélioration de l'entretien des réseaux et des installations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorités à fixer</li> </ul>

**13.1.1.3. Principes adoptés en vue de la fusion**

L'approvisionnement en eau est assuré à moyen et long terme.  
Les réseaux d'eau devront être entretenus et complétés.

Les usagers doivent assumer le coût de l'approvisionnement en eau.  
Le mode de tarification de l'eau devra être harmonisé.

**13.1.1.4. Variante collaboration renforcée**

Collaborations possibles dans le domaine de l'entretien et possibilités d'investissements communs pour certains objets.

**13.2. EVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USEES****13.2.1.1. Situation actuelle**

En 2003 l'évacuation des eaux usées a généré des coûts d'environ 1'350'000' francs. Ces frais ont été entièrement financés par les contributions des usagers.

Un projet général de canalisation existe à Grimentz, St-Jean, St-Luc et Vissoie. Ayer et Chandolin n'en ont pas.

Une grande partie des ménages et entreprises sont reliés aux collecteurs des eaux usées.  
Tous les collecteurs sont reliés à la STEP d'Anniviers. Le village de Niouc est raccordé à la STEP de Sierre.

Les eaux de surface sont en partie séparées à Grimentz, St-Luc et Vissoie. Des projets existent dans toutes les communes pour réaliser cette séparation. En outre, lors de chaque ouverture de route, des canalisations séparées sont posées.

**13.2.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion**

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation de la tarification aux usagers.</li> </ul>	

**13.2.1.3. Principes adoptés en vue de la fusion**

Les compléments au réseau d'égout se feront essentiellement dans les nouvelles routes communales.  
A terme, toutes les zones à bâtir devront être équipées de séparatifs pour assurer le bon fonctionnement de la STEP.

Les usagers doivent assumer le coût de l'évacuation et du traitement des eaux usées.

**13.2.1.4. Variante collaboration renforcée**

Ce domaine relève déjà de l'intercommunalité pour tout ce qui concerne la STEP.

**13.3. TRAITEMENT DES DECHETS ET DES ORDURES****13.3.1.1. Situation actuelle**

Les coûts relatifs au traitement des déchets et des ordures se sont élevés en 2003 à 974'000 francs. Le financement a été assuré à 79 % par les contributions des usagers.

L'évacuation des ordures est effectuée par la STEP.

Toutes les communes facturent l'évacuation des ordures au m3 SIA des bâtiments, mais à des tarifs différents.

Des infrastructures pour collecter les déchets recyclables sont partout disponibles pour le verre. Toutes les communes récupèrent en plus le papier et le carton, des mesures doivent être prises pour améliorer cette récupération.

Ayer, Grimetz, St-Jean, St-Luc et Vissoie disposent d'une décharge / déchetterie. Des projets existent à Chandolin, St-Luc et Ayer (déchetterie).

**13.3.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion**

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer un ou plusieurs sites les plus idéaux sans devoir disposer dans chaque commune d'une décharge et/ou déchetterie.</li> <li>• Meilleure gestion.</li> <li>• Harmonisation de la tarification aux usagers.</li> </ul>	

**13.3.1.3. Principes adoptés en vue de la fusion**

Le traitement des ordures fonctionne à satisfaction des usagers et des communes.

La commune d'Anniviers devra définir une meilleure politique de gestion et de valorisation des déchets.

Les usagers doivent assumer le coût de l'évacuation et du traitement des déchets et des ordures.

**13.3.1.4. Variante collaboration renforcée**

L'évacuation des ordures est déjà gérée en commun.

Possibilité de renforcer la collaboration dans le domaine de la récupération des déchets recyclables et des déchetteries.

## **13.4. MESURES DE PROTECTION CONTRE LES DANGERS NATURELS ET ZONE A PROTEGER**

**13.4.1.1. Situation actuelle**

Toutes les communes sauf Vissoie possèdent des couloirs à avalanches sur leur territoire. Ces couloirs à avalanches menacent certaines zones habitées et à bâtir dans les communes d'Ayer, Grimontz, St-Jean et St-Luc.

Des paravalanches existent dans toutes les communes menacées. Ceux-ci sont en général en bon état. Des mesures de protection supplémentaires doivent être envisagées à Ayer, Grimontz et St-Jean.

Toutes les communes possèdent des zones d'éboulement et de glissement de terrain sur leur territoire. Ces zones d'éboulement et de glissement de terrain menacent certaines zones habitées et à bâtir dans les communes d'Ayer, Grimontz et St-Luc. Des constructions de protection existent dans les communes d'Ayer et Chandolin. Des mesures de protection supplémentaires doivent être envisagées dans les cinq communes concernées, mais il y a peu de projets concrets.

Les torrents et ruisseaux sont relativement bien "maîtrisés". Ayer, Chandolin et St-Luc (Tzarrire) signalent des problèmes et/ou des projets de protection à réaliser.

Des territoires protégés (réserves naturelles) d'importance nationale existent à Ayer et St-Luc. Ces zones ne posent pas de problème particulier.

**13.4.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion**

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de mieux définir les priorités en fonction des risques dans la région et non par territoires communaux.</li> </ul>	

### **13.4.1.3. Principes adoptés en vue de la fusion**

La protection contre les dangers naturels, en particulier pour les zones à bâtir et les voies de communication restera une priorité.

### **13.4.1.4. Question/réponse soulevée dans ce domaine**

- Comment fixer les priorités en matière de protection contre les dangers naturels et arbitrer l'attribution des moyens nécessaires ?

**En faisant un inventaire global des dangers potentiels et en les classant selon leur "dangerosité" pour l'habitat, les voies de communication, les infrastructures touristiques.**

### **13.4.1.5. Variante collaboration renforcée**

Peu de possibilités d'action dans cette variante à part l'inventaire pouvant être réalisé en complément des éléments déjà disponibles au canton (cartographie des dangers d'avalanches, inventaire des dangers relatifs aux instabilités de terrain et aux cours d'eaux en cours d'élaboration). Les budgets / subventions possibles restent cependant communalisés.

## **13.5. REGLEMENTATION SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **13.5.1. Etat des éléments de base régissant l'aménagement du territoire**

#### **13.5.1.1. Situation actuelle**

Toutes les communes à l'exception de Vissoie disposent d'un plan de zone relativement récent datant de 1994 à 2003. Celui de Vissoie date de 1970 et est actuellement en révision.

Chandolin, Grimentz et St-Luc doivent apporter des modifications à leur plan de zone.

Les mensurations fédérales sont terminées à Ayer et Vissoie, en cours dans les autres communes.

Ayer, Chandolin, Grimentz et St-Luc appliquent des mesures particulières visant à protéger l'harmonie des sites habités.

Chandolin, Grimentz, St-Luc et St-Jean accordent des subventions pour la rénovation de bâtiments comportant une valeur patrimoniale. Ces participations sont calculées de manière différente pour chaque commune.

**13.5.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion**

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation des réglementations.</li> <li>• Plus grand territoire à gérer = meilleure opportunité de répartition des zones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais pour élaboration du nouveau règlement.</li> <li>• Difficulté à interpréter les spécificités liées à l'histoire du patrimoine.</li> <li>• Divergences à harmoniser à moyen terme.</li> <li>• Gestion du patrimoine bâti historique différente.</li> </ul>

**13.5.1.3. Principes adoptés en vue de la fusion**

Les plans de zones et règlements sur les constructions devront être harmonisés et ne former plus qu'un, tout en maintenant certaines particularités propres aux différents villages.

Dans le but de disposer de terrains à prix raisonnables, des mesures pourront être prises pour réserver des zones d'habitat pour les domiciliés.

**13.5.1.4. Question/réponse soulevée dans ce domaine**

- Comment harmoniser les plans de zones et règlements sur les constructions sans engager des frais disproportionnés ? Dans quels délais ?  
**Une phase transitoire est possible. En temps ordinaire ces règlements sont de toute manière mis à jour tous les 15 ans environs. L'adaptation pourra se faire graduellement en fonction des problèmes pratiques qui surgiront.**
- Comment harmoniser les participations financières de la commune d'Anniviers au maintien du patrimoine bâti ?  
**Une politique de soutien unifiée et un cadre budgétaire devront être décidés pour l'ensemble de la Commune d'Anniviers en fonction des différentes aides déjà accordées actuellement par les six communes et des particularités des différents villages.**
- Traitement des zones à bâtir en altitude (ex. Tignousa) ?  
**Il faudra définir une réglementation pour ce type de zone particulière.**
- Les mensurations fédérales seront-elles terminées à fin 2008 ?  
**Ces mensurations ont déjà été effectuées à Grimentz et seront terminées à St-Luc en 2005. Pour les autres communes les délais dépendront des moyens attribués par le canton pour cette tâche dans les années prochaines.**

**13.5.1.5. Variante collaboration renforcée**

Une approche commune pourrait être mise en place pour la protection et la conservation des zones à haute valeur patrimoniale.

## 13.5.2. Etat des instruments de planification et de réglementation

### 13.5.2.1. Situation actuelle

Toutes les communes possèdent un plan de zones au 1:2000, un règlement de zones/constructions et un règlement concernant l'évacuation des ordures. Toutes les communes ont établi des plans d'équipement des réseaux d'eau et d'égouts à l'exception d'Ayer. Chandolin, Grimetz et St-Luc ont également établi un plan directeur au 1:10'000 de leurs territoires. Ces documents datent de 1994 à 2000 pour les plus récents.

### 13.5.2.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation de la réglementation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de perte des particularités locales.</li> </ul>

### 13.5.2.3. Principe adopté en vue de la fusion

Les instruments de planification devront être complétés et harmonisés.

### 13.5.2.4. Question/réponse soulevée dans ce domaine

- Dans quels délais et avec quelles priorités les instruments de planification devront-ils être harmonisés ?  
**Les règlements eaux/égouts/ordures devraient être harmonisés rapidement avant la fusion pour pouvoir entrer en vigueur immédiatement.**  
**Les règlements de construction seront harmonisés à moyen terme.**
- Les coûts de ces travaux seront-ils importants ?  
**Non, les coûts relatifs à ces travaux seront peu importants.**

### 13.5.2.5. Variante collaboration renforcée

Les réglementations concernant les eaux/égouts et ordures pourraient être harmonisées à l'échelle de la Vallée.

## 13.6. POLICE ET COMMISSION DE CONSTRUCTION, CADASTRE

### 13.6.1.1. Situation actuelle

Toutes les communes possèdent une commission de construction qui est formée à la fois de membres du conseil communal et de personnes externes.

Toutes les commissions ont un président à leur tête sauf St-Luc où chaque village a un responsable.

Les procédures à suivre lors d'une demande d'autorisation de construire semblent homogènes.

Le secrétariat communal s'occupe du traitement administratif des demandes d'autorisation de construire dans toutes les communes.

Toutes les communes perçoivent des émoluments pour obtenir un permis de construire. Les manières de les percevoir diffèrent d'une commune à l'autre.

Chaque commune dispose d'un teneur de cadastre. Il est salarié de la commune à Chandolin, Grimentz, St-Luc et Ayer et travaille sur mandat à St-Jean et Vissoie. Au total, les dépenses pour ces teneurs de cadastre s'élèvent à environ 145'000 francs par an.

### 13.6.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une seule commission assurera le traitement des dossiers ce qui devrait permettre une diminution des frais et une amélioration du suivi. Proposition : 1 président, 1 technique (architecte) et 1 par ancienne commune.</li> <li>• Gestion améliorée et professionnalisation au niveau de la commission et du traitement administratif.</li> <li>• Harmonisation des procédures et des émoluments perçus.</li> </ul>	

### 13.6.1.3. Principe adopté en vue de la fusion

La fusion des communes entraînera la réorganisation des commissions des constructions et la mise en place d'un service technique plus professionnel.

#### **13.6.1.4. Question/réponse soulevée dans ce domaine**

- Faudra-t-il créer une seule commission des constructions ou s'inspirer du modèle de St-Luc (pas de président mais un responsable par village) ?

**Une seule commission des constructions devrait être constituée. Elle devrait comprendre un président, un architecte et un représentant pour chacune des anciennes communes.**

- Faut-il créer un service cadastral pour l'ensemble de la commune d'Anniviers et assurer sa gestion par la commune elle-même ?

**Oui, il semble opportun d'opter pour un cadastre centralisé géré par la commune fusionnée.**

#### **13.6.1.5. Variante collaboration renforcée**

Une gestion centralisée du cadastre paraît difficile à envisager sans fusion.

Possibilité d'harmoniser procédures et émoluments.

Pas de création possible d'une seule commission de construction.

## 14. ECONOMIE

### 14.1. ENERGIE

#### 14.1.1.1. Situation actuelle

Sierre Energie SA gère la distribution d'énergie ainsi que les investissements réalisés sur le réseau pour toute la Vallée. Toutes les communes sont partenaires de Sierre Energie SA et de la société de production Gougra SA.

#### 14.1.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure utilisation de l'énergie gratuite.</li> <li>• Meilleure capacité de négociation vis à vis des repreneurs d'énergie.</li> </ul>	

#### 14.1.1.3. Principe adopté en vue de la fusion

Sierre Energie SA continuera à gérer l'approvisionnement en courant électrique de la Commune d'Anniviers. Cet élément est neutre par rapport à la fusion.

#### 14.1.1.4. Variante collaboration renforcée

Il n'existe pas de possibilité de renforcer la collaboration dans ce domaine.

## 14.2. ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES FORETS

#### 14.2.1.1. Situation actuelle

Toutes les communes ont établi un plan cadastral forestier. Ce plan couvre l'ensemble du territoire communal sauf pour Grimentz.

En général, la gestion des forêts est assurée par les bourgeoisies en collaboration avec les communes. Le triage forestier d'Anniviers assure l'exploitation dès 2004. La commune de St-Luc gère le consortage de Niouc qui possède plus de 200 hectares (et autres biens tels que vignes, etc.).

Le rajeunissement des forêts est organisé et planifié par les bourgeoisies d'entente avec le service cantonal des forêts et du paysage. Les communes de Chandolin et Grimetz (au-dessus du village) ont un plan de rajeunissement des forêts.

#### 14.2.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"><li>• Moins d'interlocuteurs pour le triage forestier d'Anniviers.</li></ul>	

#### 14.2.1.3. Principe adopté en vue de la fusion

L'entretien et l'exploitation forestière sont déjà organisés de manière interbourgeoisiale et intercommunale et resteront inchangés.

#### 14.2.1.4. Variante collaboration renforcée

Ce secteur est déjà entièrement géré de manière interbourgeoisiale et intercommunale il n'y a pas de renforcement possible de la collaboration actuelle.

## 15. SECURITE PUBLIQUE

### 15.1. ORGANISATION JUDICIAIRE ET POLICIERE

#### 15.1.1.1. Situation actuelle

L'Etat civil a été centralisé à Sierre pour toutes les communes du district.

Le contrôle des habitants et des étrangers est géré par les secrétariats communaux.

La police communale est assurée en commun pour les communes d'Ayer (+ mandat privé à ASP), St-Jean, St-Luc et Vissoie. Chandolin et Grimontz ont leur propre agent municipal. Grimontz utilise également des services de privés en hiver.

Au total, les dépenses pour les services de police se sont élevées environ à 175'000 francs en 2003, ce qui représente l'équivalent de deux personnes à plein temps.

La surveillance des poids et mesures est de la compétence du canton. Les communes paient uniquement les frais. Il n'y aura pas d'incidence en cas de fusion.

Chaque commune dispose de son propre corps de justice. Au total, les dépenses pour la justice s'élèvent à environ 8'000 francs pour 2003. La chambre pupillaire sera intercommunale dès 2005. A St-Luc la société du corps de Dieu (organisatrice de la Fête-Dieu) est gérée par le juge de commune. Les corps de justice représentent douze personnes élues appuyées par six greffiers-juristes.

#### 15.1.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplification administrative et amélioration des prestations.</li> </ul>	

#### 15.1.1.3. Principe adopté en vue de la fusion

L'organisation et les coûts de l'Etat civil sont neutres par rapport à la fusion.

La justice communale sera réorganisée au niveau d'Anniviers dès que possible et indépendamment de la fusion.

#### 15.1.1.4. Question/réponse soulevée dans ce domaine

- En cas de fusion, n'aura-t-on plus qu'un seul responsable du contrôle des habitants et des étrangers ? Si oui, comment sera organisé le service de proximité dans ce domaine ?

**Il n'y aura qu'un seul responsable du contrôle des habitants et des étrangers au niveau communal. Les anciens bureaux communaux fonctionneront comme guichet permettant d'assurer le service de proximité.**

- En cas de fusion, n'aura-t-on plus qu'un seul agent municipal ?  
**La fusion devrait permettre la mise en place d'une police communale avec certainement plusieurs agents.**

#### **15.1.1.5. Variante collaboration renforcée**

Une gestion centralisée du contrôle des habitants paraît difficile à envisager sans fusion.

Il existe déjà des collaborations entre certaines communes en ce qui concerne la police. Cette collaboration pourrait s'étendre à l'ensemble des communes et permettre la création d'une police intercommunale.

Dès 2005, la chambre pupillaire sera intercommunalisée. Il n'est cependant actuellement pas envisageable de créer une seule instance de justice communale sans fusion (contrainte légale).

## **15.2. SECURITE PUBLIQUE, FEU, PC**

### **15.2.1.1. Situation actuelle**

Chaque commune possède son propre corps de sapeurs-pompiers. L'ensemble des coûts des corps communaux se montait en 2003 à env. 160'000 francs. Le corps de sapeurs-pompiers de Vissoie assure la fonction de CSIB pour la vallée. Le coût du CSIB est d'environ 26'000 francs par an.

Les communes d'Ayer, Chandolin, St-Jean et Vissoie prévoient de petits investissements en matière de lutte contre les incendies. St-Luc prévoit également l'achat d'un véhicule de première intervention. Ces investissements de moindre importance seront réalisés avant la fusion.

Les dépenses liées à la protection civile sont actuellement très modiques (environ 5'000 francs). La constitution d'une PCi d'Anniviers est en cours. Elle sera opérationnelle dès 2005.

Ayer possède sa société de tir. Toutes les autres communes font partie de la société de tir l'Union.

Il y a actuellement deux stands de tir (un à Vissoie/St-Luc, l'autre à Ayer). Un stand de tir serait suffisant pour les six communes et cette solution sera envisagée indépendamment de la fusion ou non des communes.

**15.2.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion**

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplification, gestion commune.</li> <li>• Au niveau des achats de matériels : équipements mieux adaptés.</li> </ul>	

**15.2.1.3. Principe adopté en vue de la fusion**

Des services de première intervention devront être maintenus dans les villages.

Le problème des stands de tir et du militaire est neutre par rapport à la fusion.

**15.2.1.4. Question/réponse soulevée dans ce domaine**

- En cas de fusion des communes, n'aura-t-on plus qu'un seul corps de sapeurs pompiers ?  
**Il y aura un seul corps de pompiers avec des détachements dans les stations et villages pour assurer les premières interventions.**
- Si oui, avec quelle organisation pour assurer la formation des sapeurs ?  
**La participation au corps de pompiers sera basée sur le volontariat ce qui devrait amener une meilleure motivation. La formation se poursuivra telle qu'elle est dispensée actuellement.**

**15.2.1.5. Variante collaboration renforcée**

Les achats d'équipements pourraient être planifiés et réalisés conjointement afin d'obtenir des rabais plus importants.

Afin de diminuer les coûts et les nuisances, il est envisagé de ne conserver qu'un seul stand de tir à l'échelle de la Vallée.

## 16. FORMATION

### 16.1. FORMATION PRIMAIRE, SECONDAIRE, PROFESSIONNELLE ET FORMATION D'ADULTES

#### 16.1.1.1. Situation actuelle

L'ensemble de la formation primaire et secondaire (cycle d'orientation) est assuré par le centre scolaire d'Anniviers à Vissoie. . Pour l'année scolaire 2003-2004, l'effectif total était de 289 (enfantine 50 élèves, primaire 164 élèves, cycle d'orientation 75 élèves).

Selon l'enquête socio-économique 2000, Il y avait 190 jeunes en formation. 71 étaient en apprentissage ou fréquentaient une école de commerce, 43 se trouvaient au collège et 76 avaient opté pour une filière HES ou une formation universitaire. 35 apprentis avaient trouvé une place d'apprentissage en Anniviers, 26 hors de la vallée mais dans le district de Sierre, 10 devaient se déplacer hors du district pour gagner leur place d'apprentissage.

Les communes accordent un subside aux apprentis et étudiants. Ces appuis aux apprentis et étudiants devront être harmonisés.

Les communes ont l'obligation légale de participer au financement d'écoles et d'ateliers spécialisés.

Le centre scolaire dispense des conseils aux adultes qui désirent poursuivre une formation.

St-Jean est le siège de l'AFAM (Association pour la formation d'accompagnateur en moyenne montagne).

L'Université populaire et dans une moindre mesure la CDAVAL ont des activités de formation d'adultes.

#### 16.1.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>Harmonisation des appuis accordés aux étudiants et apprentis.</li> </ul>	

#### 16.1.1.3. Principe adopté en vue de la fusion

Le secteur de la formation primaire et secondaire ainsi que celui de la formation d'adultes sont neutres par rapport à la fusion.

#### 16.1.1.4. Variante collaboration renforcée

La scolarité obligatoire est déjà intercommunale. La formation d'adultes est également assurée par des "institutions" intercommunales. Il n'y a plus de moyen de renforcer les collaborations existantes.

## 17. SANTE

### 17.1. PRESTATIONS DE SOINS

#### 17.1.1.1. Situation actuelle

Toutes les prestations de soins hors médecins et hôpitaux (conseil aux jeunes mères, services de soins à domiciles) sont gérées par le Centre Médico-social de Sierre qui dispose d'un local à Vissoie. Les prestations du Centre Médico-social de Sierre sont jugées positivement.

Le centre médical est la propriété des communes qui louent ces locaux à deux médecins et à un cabinet de physiothérapie.

Le centre scolaire assure les soins scolaires (prévention) en collaboration avec les médecins et dentistes.

La participation des communes aux coûts de l'hôpital de Sierre s'élève en 2003 à 276'000 francs. Ces coûts sont repris par le canton dès 2004. Une nouvelle association pour la gestion du patrimoine extra-hospitalier des communes des districts de Sierre et Loèche a été créée en 2004.

#### 17.1.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargissement des prestations.</li> <li>• Plus de poids vers l'extérieur d'une entité plutôt que de six communes, notamment à la région de Sierre.</li> </ul>	

#### 17.1.1.3. Principe adopté en vue de la fusion

Le secteur des soins est neutre par rapport à la fusion.

#### 17.1.1.4. Variante collaboration renforcée

Ce domaine relève déjà entièrement de l'intercommunalité.

## 17.2. POLICE SANITAIRE

#### 17.2.1.1. Situation actuelle

Le contrôle des denrées alimentaires et de la qualité des installations relatives à l'eau potable (captations, réservoirs) sont assurés par un seul agent intercommunal.

La lutte contre les maladies et les épidémies est assurée par les médecins.

#### 17.2.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargissement des prestations.</li> </ul>	

#### 17.2.1.3. Principe adopté en vue de la fusion

Le secteur de la police sanitaire est neutre par rapport à la fusion.

### 17.3. INHUMATIONS

#### 17.3.1.1. Situation actuelle

La responsabilité des cimetières est assurée par les communes.

L'ensemble des cimetières correspond aux normes en vigueur et leur taille est suffisante.

Les cimetières ne sont pas toujours entièrement propriété des communes.

Grimentz et Vissoie disposent d'une crypte.

St-Luc et Ayer possèdent chacune un columbarium. Grimentz et Vissoie envisagent d'en créer un.

#### 17.3.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients

#### 17.3.1.3. Principe adopté en vue de la fusion

Les cimetières ne seront pas centralisés.

#### 17.3.1.4. Variante collaboration renforcée

Pas de possibilité dans ce domaine.

## 18. FINANCES ET IMPOTS

### 18.1. INTRODUCTION

L'analyse de la situation financière des communes repose sur les données des comptes communaux de 1998 à 2004.

Nous nous en tenons ici à une analyse financière, aussi bien des comptes (fonctionnement et investissement) que du bilan. Pour ces aspects méthodologiques, on se reportera à la publication du SEREC "Finances communales; cadre théorique et cas pratique d'analyse et planification" (2000).

Les données détaillées sont intégrées dans le classeur du dossier de fusion. Elles comprennent les valeurs par commune, ainsi que les valeurs par habitants et en % pour les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et le bilan.

Quelques remarques doivent être faites en préambule de cette analyse.

#### 18.1.1. Comptes intercommunaux

Plusieurs comptes sont gérés de manière intercommunale. Le tableau 19 résume les charges nettes (après déduction des subsides et participations) enregistrées en 2004 dans ces différents comptes ainsi que la situation de leur bilan financier (fonds étrangers moins actifs disponibles) au 31 décembre 2004.

Tableau 19 : **Résumé des comptes intercommunaux**

Compte	Dépenses nettes (si -) Recettes nettes (si +)	Solde après versement des communes	Endettement net (si -) Fortune nette (si +)
Route Sierre - Vissoie	- 1'180'637	- 378'637	- 378'637
STEP	- 610'856	+ 429'145	- 4'094'511
Centre scolaire	- 604'391	+ 194'500	- 574'050
Traitement des ordures	- 490'618	+ 21'600	0
Paroisses	- 225'306	0	0
Dépenses courantes	- 72'572	- 2'236	+ 5'095
Centre de secours incendie	- 27'122	0	0
Etat civil	- 284	0	0
Sports et culture	0	0	+ 4'853
Centre médical	+ 38'864	+ 38'864	+ 151'032
<b>Total</b>	<b>- 3'172'922</b>	<b>+ 303'235</b>	<b>- 4'886'219</b>

En principe, les communes versent les montants nécessaires à la couverture des charges annuelles sur la base de clés de répartition. Ces montants se retrouvent dans les comptes communaux. Il peut y avoir

certaines décalages dans le temps (par exemple centre scolaire dont l'année comptable va du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet).

Par contre, la situation du bilan n'est pas systématiquement reportée dans les bilans des communes. Il s'agit en particulier des dettes de la STEP qui sont indiquées hors bilan en tant que caution d'emprunt solidaire.

Concernant la STEP, les communes ont versé un montant de 1'040'000 francs sur le compte de la STEP en 2004. Les charges de fonctionnement se sont élevées à 610'856 francs. Le solde de 429'145 francs a ainsi pu être utilisé pour diminuer l'endettement net de la STEP. Nous pouvons également le considérer comme un amortissement comptable et par conséquent une marge d'autofinancement ne figurant pas dans les comptes des communes.

### **18.1.2. Investissements de la commune de St-Luc**

Depuis plusieurs années, la commune de St-Luc a fait le choix de comptabiliser dans les comptes de fonctionnement des travaux importants concernant le trafic (dès 1994) et le réseau d'égouts (dès 1999). On peut estimer le montant de ces travaux à 3 millions pour la période 1998 à 2004, soit une moyenne annuelle de 430'000 francs.

Les autres communes ne le font pas, ce qui fausse les comparaisons entre les communes, en particulier en ce qui concerne le niveau de la marge d'autofinancement et le taux d'autofinancement des investissements.

Ces deux éléments ont pour conséquence de rendre difficile une approche globale et une vision objective de la situation financière réelle des communes individuelles et de la situation consolidée des six communes.

## **18.2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

### **18.2.1. Marge d'autofinancement**

#### **18.2.1.1. Situation actuelle et évolution 1998 à 2004**

Rappelons que la marge d'autofinancement représente le montant à disposition d'une commune pour financer de nouveaux investissements ou rembourser ses dettes.

Globalement, les recettes de fonctionnement croissent au même rythme que les dépenses.

La marge d'autofinancement cumulée des six communes a varié entre 1.9 millions (1998, 2001, 2003 et 2004) et 3.3 millions pour la très bonne année 2000.

En 2004, la marge cumulée des six communes a été de 1.9 millions auxquels il convient d'ajouter 430'000 francs concernant la STEP et 500'000 francs pour les investissements pris en compte dans le

compte de fonctionnement de la commune de St-Luc. On obtient ainsi une marge d'autofinancement cumulée d'environ 2.8 millions. A relever que les communes de St-Luc et St-Jean ont une marge d'autofinancement négative de - 255'000 francs, respectivement - 261'000 francs.

En moyenne de la période la marge d'autofinancement a été de 2.25 millions. A ce montant, il conviendrait d'ajouter le montant estimatif de 430'000 francs pour les investissements pris en compte dans le compte de fonctionnement de la commune de St-Luc et 350'000 francs pour la STEP. Au total, la marge d'autofinancement moyenne a donc été de 3 millions environ.

Graphique 10 : **Evolution des comptes de fonctionnement de 1998 à 2004 (données cumulées des six communes)**

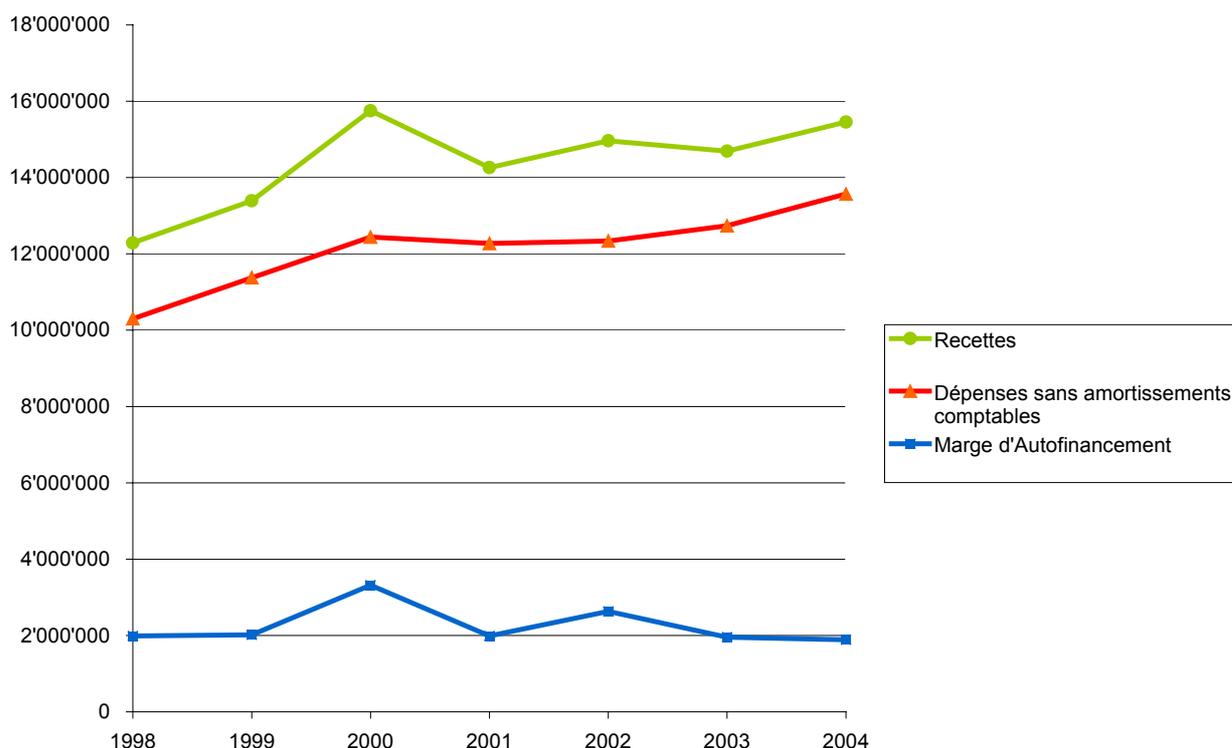


Tableau 20 : **Comptes de fonctionnement par commune (moyenne 1998-2004)**

	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	ANNIVIERS	Taux de croissance
Recettes	4'231'640	1'492'357	2'984'677	1'100'513	2'868'402	1'723'606	<b>14'401'196</b>	+ 3.9 %
- Dépenses sans amortissements comptables	3'495'156	1'141'806	2'434'956	972'813	2'669'300	1'432'762	<b>12'146'794</b>	+ 4.7 %
<b>= Marge d'Autofinancement</b>	<b>736'484</b>	<b>350'551</b>	<b>549'721</b>	<b>127'701</b>	<b>199'102</b>	<b>290'844</b>	<b>2'254'403</b>	- 0.9 %

**18.2.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion**

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une seule manière d'imputer les postes de charges "intercommunaux" (centre scolaire, UTO, STEP).</li> <li>• Meilleure vision d'ensemble sur les sources de revenu et leur utilisation (information au citoyen).</li> </ul>	

**18.2.1.3. Principe adopté en vue de la fusion**

Les comptes de fonctionnements seront "consolidés" (ne formeront plus qu'un compte) y compris les charges et produits des secteurs intercommunaux (centre scolaire, STEP, élimination des ordures, etc.).

**18.2.1.4. Variante collaboration renforcée**

Une harmonisation dans la manière de comptabiliser les charges et revenus par fonction et nature pourrait être recherchée.

Peu d'autres améliorations sont possibles dans le domaine des finances communales sauf si deux ou plusieurs communes regroupent leurs services de comptabilité.

**18.2.2. Dépenses de fonctionnement****18.2.2.1. Situation actuelle et évolution 1998 à 2004**

Le graphique de répartition des dépenses de fonctionnement montre l'importance relative des différents postes. Les plus importants sont dans l'ordre : "trafic", "administration générale", "enseignement et formation", "finances et impôts", "égouts" (y compris la STEP).

Le poste "égouts" (mise en service de la STEP en 2000) a connu la plus forte croissance.

Le graphique et le tableau ci-dessous donnent la répartition par fonction des dépenses de fonctionnement.

Graphique 11 : Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction (données cumulées des six communes en moyenne 1998-2004)

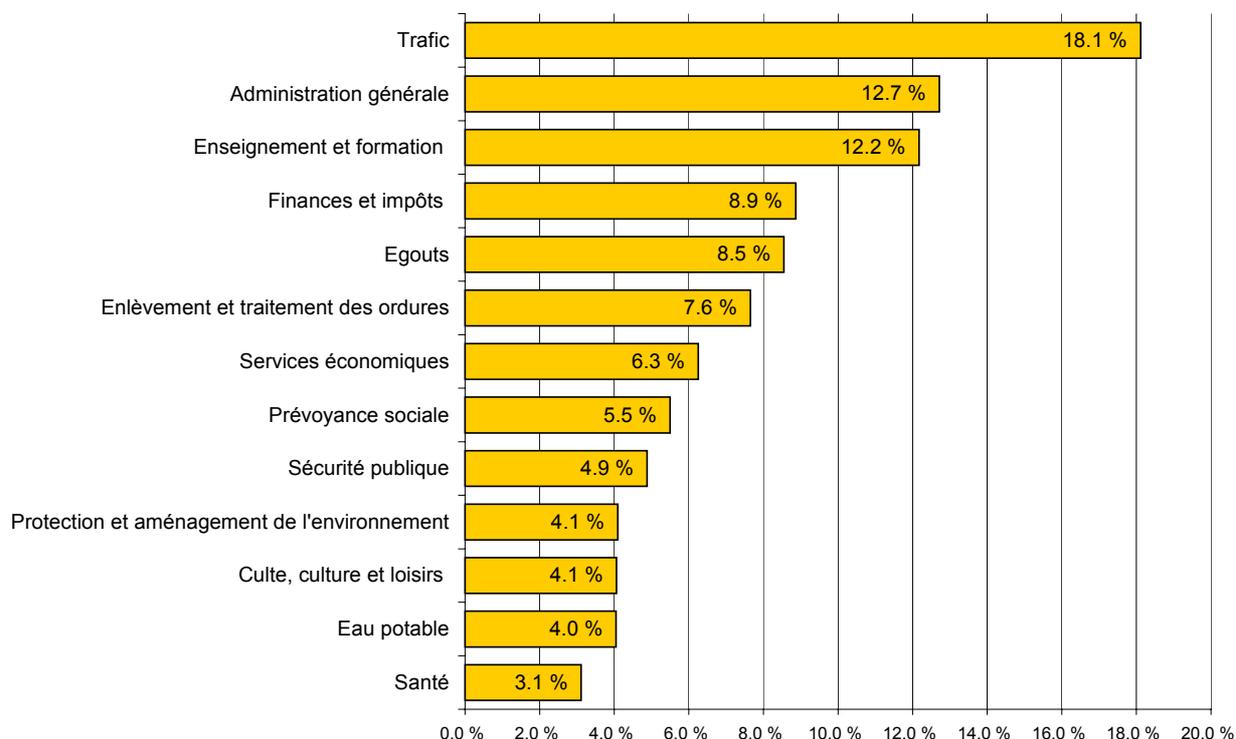


Tableau 21 : Dépenses de fonctionnement par fonction et par commune (moyenne 1998-2004)

	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISOIE	ANNIVIERS	Taux de croissance
1. Administration générale	354'939	177'354	362'900	139'418	318'158	192'152	<b>1'544'921</b>	+ 6.9 %
2. Sécurité publique	141'590	52'024	141'895	44'612	142'933	69'359	<b>592'414</b>	+ 6.7 %
3. Enseignement et formation	360'968	70'706	340'328	115'980	301'507	288'889	<b>1'478'378</b>	+ 1.6 %
4. Culte, culture et loisirs	100'059	19'814	70'399	47'702	98'169	156'671	<b>492'813</b>	+ 13.0 %
5. Santé	78'321	11'374	42'436	17'482	41'157	187'230	<b>378'000</b>	- 6.8 %
6. Prévoyance sociale	290'594	35'710	106'054	31'261	130'766	73'386	<b>667'770</b>	- 2.8 %
7. Trafic	562'658	175'646	344'365	221'232	721'328	174'927	<b>2'200'156</b>	+ 3.6 %
8. Protection et aménagement de l'environnement	236'675	38'458	43'557	84'439	66'690	27'417	<b>497'236</b>	+ 1.8 %
9. Services économiques	337'745	107'380	171'572	47'422	55'133	40'275	<b>759'527</b>	+ 8.3 %
10. Finances et impôts	273'885	149'176	322'611	66'169	195'584	69'134	<b>1'076'558</b>	- 4.3 %
11. Eau potable	185'726	56'749	73'473	48'660	108'968	18'191	<b>491'766</b>	+ 7.3 %
12. Egouts	312'175	155'996	200'539	46'704	270'535	52'190	<b>1'038'139</b>	+ 32.5 %
13. Enlèvement et traitement des ordures	259'824	91'417	214'828	61'731	218'373	82'941	<b>929'115</b>	+ 0.8 %
<b>Total</b>	<b>3'495'156</b>	<b>1'141'806</b>	<b>2'434'956</b>	<b>972'813</b>	<b>2'669'300</b>	<b>1'432'762</b>	<b>12'146'794</b>	+ 4.7 %
<b>Par habitant</b>	<b>5'825</b>	<b>11'305</b>	<b>5'784</b>	<b>4'525</b>	<b>7'670</b>	<b>2'948</b>	<b>5'595</b>	

Sans les amortissements, les subventions redistribuées, les attributions aux financements spéciaux et les imputations internes

Par nature, les dépenses les plus importantes sont les dédommagements à des collectivités publiques et les biens services et marchandises. A eux deux, ils représentent le 68 % du total.

Le poste "dédommagements à des collectivités publiques" comprend en particulier la participation des communes aux coûts de fonctionnement du centre scolaire (part au salaire des enseignants et fonctionnement), des paroisses, de la STEP et du transport des ordures. Ces quatre postes représentent un montant de 3.2 millions en 2004, soit le 75 % de ce poste et le 26 % du total des dépenses de fonctionnement. Dans l'hypothèse d'une fusion, ils seraient logiquement répartis dans les autres natures de dépenses ("charges de personnel", "biens, services et marchandises", "intérêts passifs").

Le graphique et le tableau ci-dessous donnent la répartition par nature des dépenses de fonctionnement.

Graphique 12 : Répartition des dépenses de fonctionnement par nature (données cumulées des six communes en moyenne 1998-2004)

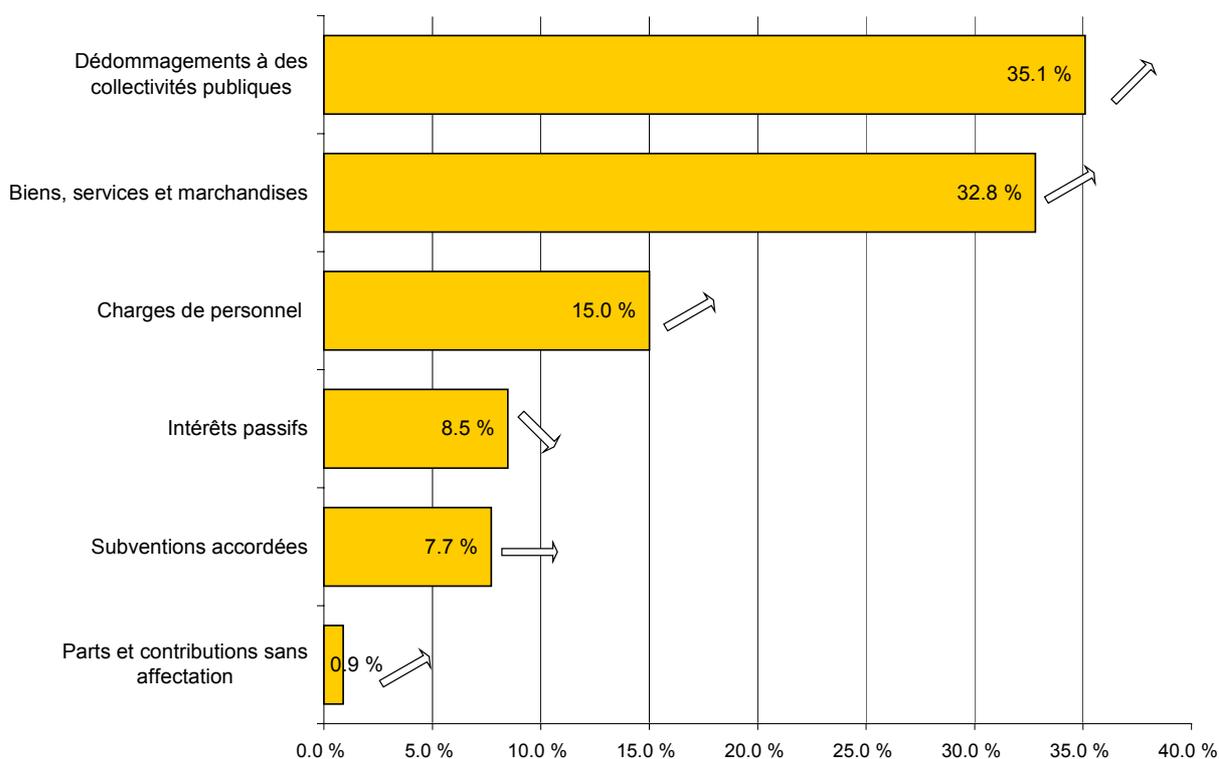


Tableau 22 : Dépenses de fonctionnement par nature et par commune (moyenne 1998-2004)

	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISOIE	ANNIVIERS	Taux de croissance
30. Charges de personnel	455'349	284'378	448'991	143'195	285'805	206'068	1'823'785	+ 6.1 %
31. Biens, services et marchandises	1'214'474	373'995	556'128	359'982	1'173'304	305'984	3'983'868	+ 8.1 %
32. Intérêts passifs	252'598	119'142	267'825	50'396	195'181	144'722	1'029'865	- 29.1 %
34. Parts et contributions sans affectation	47'033	20'796		12'065	28'876		108'770	+ 4.7 %
35. Dédommagements à des collectivités publiques	1'225'191	307'504	919'859	334'956	840'772	634'727	4'263'009	+ 10.3 %
36. Subventions accordées	300'510	35'991	242'153	72'218	145'362	141'261	937'496	+ 0.4 %
<b>Total</b>	<b>3'495'157</b>	<b>1'141'806</b>	<b>2'434'957</b>	<b>972'812</b>	<b>2'669'300</b>	<b>1'432'762</b>	<b>12'146'794</b>	<b>+ 4.5 %</b>
<b>Par habitant</b>	<b>5'825</b>	<b>11'305</b>	<b>5'784</b>	<b>4'525</b>	<b>7'670</b>	<b>2'948</b>	<b>5'595</b>	

Sans les amortissements, les subventions redistribuées, les attributions aux financements spéciaux et les imputations internes

**18.2.2.2. Principe adopté en vue de la fusion****18.2.2.3. Avantages/Inconvénients induits par la fusion**

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilités d'économie sur les charges de personnel (à moyen terme).</li> <li>• Possibilités d'économie par la réalisation de plus de tâches à l'interne (moins d'achat de services).</li> <li>• Possibilités d'économie par de meilleures conditions de la part des fournisseurs de biens et services.</li> <li>• Possibilités d'économie d'intérêt par une meilleure gestion des liquidités / crédits (important en cas de hausse des taux d'intérêt).</li> <li>• Suppression des clés de répartition et multiples décomptes de répartition. Egalement favorable pour le canton (simplification).</li> </ul>	

**18.2.2.4. Questions/réponses soulevées dans ce domaine**

- Des possibilités d'économies existent-t-elles en cas de fusion ?  
**Elles existent certainement à moyen terme (voir avantages ci-dessus).  
Cependant, il est à prévoir que la fusion induira des coûts supplémentaires durant les deux à trois premières années (période de mise en place). Il est difficile de chiffrer ces éléments sur la base des données actuelles à l'échéance de 2009.  
L'appui financier du canton sera absolument nécessaire pour financer ces coûts de mise en place de la commune d'Anniviers.**
- Quelle sera l'influence de la fusion sur les montants facturés par le canton en matière de trafic, de santé et de prévoyance sociale ?  
**Globalement, ces factures représentent près de 1.1 millions, soit près de 10 % des dépenses de fonctionnement. Il faudra négocier avec le canton pour que ce montant ne soit pas augmenté, voire diminué en cas de fusion.**

**18.2.2.5. Variante collaboration renforcée**

Possibilités de regrouper les achats de biens et services pour avoir de meilleures conditions de la part des fournisseurs.

## 18.2.3. Recettes de fonctionnement

### 18.2.3.1. Situation actuelle et évolution 1998 à 2004

Les recettes de fonctionnement par nature les plus importantes sont les suivantes : "impôts des personnes physiques", "contributions de tiers" (taxes en particulier), "patentes, concessions" et "autres impôts". Ces quatre postes représentent le 87 % du total des recettes.

Le graphique et le tableau ci-dessous donnent la répartition par nature des recettes de fonctionnement.

Graphique 13 : Répartition des recettes de fonctionnement par nature (données cumulées des six communes en moyenne 1998-2004)

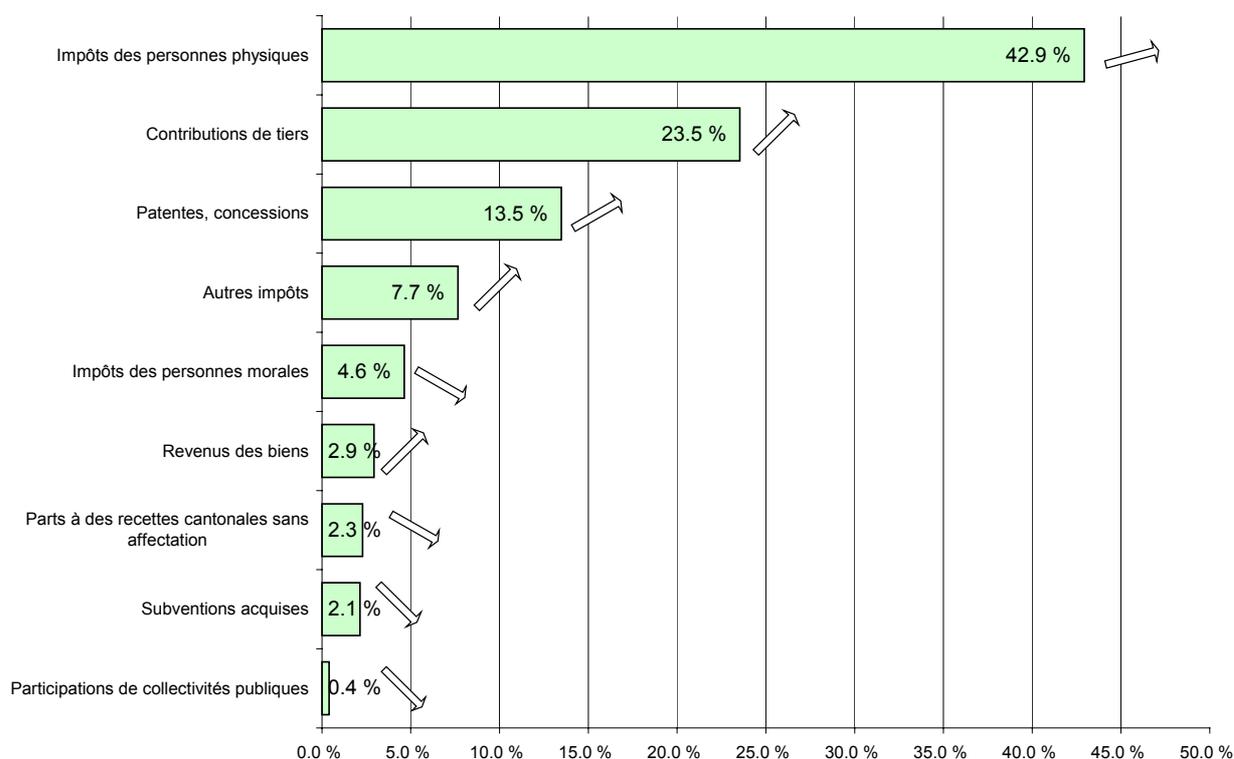


Tableau 23 : Recettes de fonctionnement par commune (moyenne 1998-2004)

	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	ANNIVIERS	Taux de croissance
40 a Impôts des personnes physiques	1'692'995	465'242	1'235'064	454'376	1'397'876	936'976	<b>6'182'529</b>	<b>+ 2.2 %</b>
40 b Impôts des personnes morales	272'451	56'914	222'127	10'303	52'252	53'758	<b>667'803</b>	<b>- 2.9 %</b>
40 c Autres impôts	359'529	18'573	404'256	35'471	235'034	50'053	<b>1'102'916</b>	<b>+ 10.1 %</b>
41. Patentes, concessions	533'966	437'740	248'421	302'209	167'174	250'947	<b>1'940'458</b>	<b>+ 6.0 %</b>
42. Revenus des biens	49'390	53'185	64'623	39'832	52'757	161'736	<b>421'524</b>	<b>+ 10.3 %</b>
43. Contributions de tiers	1'027'364	377'453	719'925	191'127	892'946	181'038	<b>3'389'854</b>	<b>+ 7.6 %</b>
44. Parts à des recettes cantonales sans affectation	28'571	60'786	75'071	39'286	60'786	64'286	<b>328'786</b>	<b>- 9.1 %</b>
45. Participations de collectivités publiques	57'687					300	<b>57'987</b>	<b>- 16.6 %</b>
46. Subventions acquises	209'687	22'464	15'190	27'910	9'577	24'512	<b>309'340</b>	<b>- 9.0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4'231'640</b>	<b>1'492'357</b>	<b>2'984'677</b>	<b>1'100'513</b>	<b>2'868'402</b>	<b>1'723'606</b>	<b>14'401'196</b>	<b>+ 3.9 %</b>
<b>Par habitant</b>	<b>7'053</b>	<b>14'776</b>	<b>7'089</b>	<b>5'119</b>	<b>8'243</b>	<b>3'547</b>	<b>6'633</b>	

Sans les amortissements, les subventions redistribuées, les attributions aux financements spéciaux et les imputations internes

### 18.2.3.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation de la fiscalité / parafiscalité.</li> <li>• Diminution de la fiscalité / parafiscalité pour une majorité de contribuables.</li> <li>• Suppression des clés de répartition intercommunales des impôts des entreprises et indépendants et diminution des tensions potentielles entre communes à ce propos.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possible baisse des recettes fiscales et des taxes par une harmonisation "vers le bas" des taux d'imposition et taxes.</li> <li>• Possible augmentation de la fiscalité / parafiscalité pour une minorité de contribuables.</li> </ul>

### 18.2.3.3. Principe adopté en vue de la fusion

### 18.2.3.4. Questions/réponses soulevées dans ce domaine

- Quelle serait l'influence de la fusion dans le cadre de la révision de la péréquation financière intercommunale<sup>5</sup> ?

**Bon an mal an, les communes d'Anniviers ont touché 329'000 francs<sup>6</sup> au titre de la péréquation extraordinaire et ont alimenté le fonds de péréquation pour un montant de 128'000 francs.**

<sup>5</sup> La nouvelle péréquation devrait être adoptée en cours de législature et ces chiffres sont donc à prendre avec toutes les réserves nécessaires.

<sup>6</sup> En 2004, ce montant n'a été que de 225'000.--, les communes de Chandolin, St-Jean et St-Luc n'ayant rien touché.

**Les données actuellement disponibles prévoient que les six communes toucheraient à l'avenir un montant de 1'108'000 francs par année et alimenteraient le fonds de péréquation pour un montant de 96'000 francs.**

**Le gain net serait donc de 800'000 francs environ.**

**Il s'agira de négocier avec le canton pour que ce montant supplémentaire soit identique (voire supérieur ?) en cas de fusion, car le projet d'Ordonnance sur la péréquation financière prévoit que le montant attribué à une commune ne peut excéder 400'000 francs par année. Le gain net ne serait alors plus que de 90'000 francs environ.**

#### **18.2.3.5. Variante collaboration renforcée**

Pas de possibilité d'amélioration dans ce domaine.

### **18.3. COMPTES D'INVESTISSEMENT**

#### **18.3.1. Dépenses et recettes d'investissement**

##### **18.3.1.1. Le retour des concessions hydrauliques en 2004**

Les comptes d'investissements sont fortement conditionnés par l'événement exceptionnel qu'a représenté le retour des concessions en 2004. Nous avons pris le parti de considérer ces éléments de la manière suivante :

- les montants encaissés ont été considérés comme des recettes extraordinaires et intégrés dans les comptes d'investissement;
- les impôts payés au canton sur ces montants ont été considérés comme des dépenses extraordinaires et intégrés dans les comptes d'investissement;
- les recettes venant de l'attribution d'actions gratuites ont été considérées comme des recettes extraordinaires et intégrés dans les comptes d'investissement;
- les actions correspondantes ont été considérées comme des dépenses extraordinaires (comme si elles avaient été achetées par les communes) et intégrées dans les comptes d'investissement;

Le tableau 24 résume les montants résultant de ce retour des concessions par commune

Tableau 24 : **Résumé des éléments du retour des concessions hydrauliques en 2004**

Commune	Montants encaissés	Actions gratuites	Total Recettes	Impôts payés	"Achat" d'actions	Total Dépenses	Recettes nettes
Ayer	96'142	49'570	145'712	3'844	49'375	53'219	92'493
Chandolin	7'188'957	3'701'119	10'890'076	287'556	3'686'500	3'974'056	6'916'020
Grimentz			0		49'623	49'623	-49'623
St-Jean	4'478'381	2'305'607	6'783'988	179'132	2'296'500	2'475'632	4'308'356
St-Luc	2'457'570	1'265'248	3'722'818	98'300	1'260'250	1'358'550	2'364'268
Vissoie	4'478'381	2'305'607	6'783'988	179'132	2'296'500	2'475'632	4'308'356
<b>Anniviers</b>	<b>18'699'430</b>	<b>9'627'152</b>	<b>28'326'582</b>	<b>747'964</b>	<b>9'638'748</b>	<b>10'386'712</b>	<b>17'939'870</b>

**18.3.1.2. Situation actuelle (1998-2004)**

En tenant compte du retour des concessions en 2004, les communes d'Anniviers ont investi pour un montant de près de 55.5 millions ces 7 dernières années. A ce chiffre il convient d'ajouter les montants investis pour la STEP pour un montant de 12.8 millions et les quelques 3 millions que la commune de St-Luc a financés par son compte de fonctionnement.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 58.5 millions. A ce chiffre, il convient d'ajouter les montants reçus pour la STEP pour un montant de 7.9 millions.

Les investissements nets se sont donc élevés à - 3 millions (excédent des recettes) plus 7.9 millions pour la STEP et la commune de St-Luc, soit un total de 4.9 millions, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 700'000 francs par année.

Tableau 25 : **Dépenses et recettes d'investissement de 1998 à 2004 (données cumulées des six communes)**

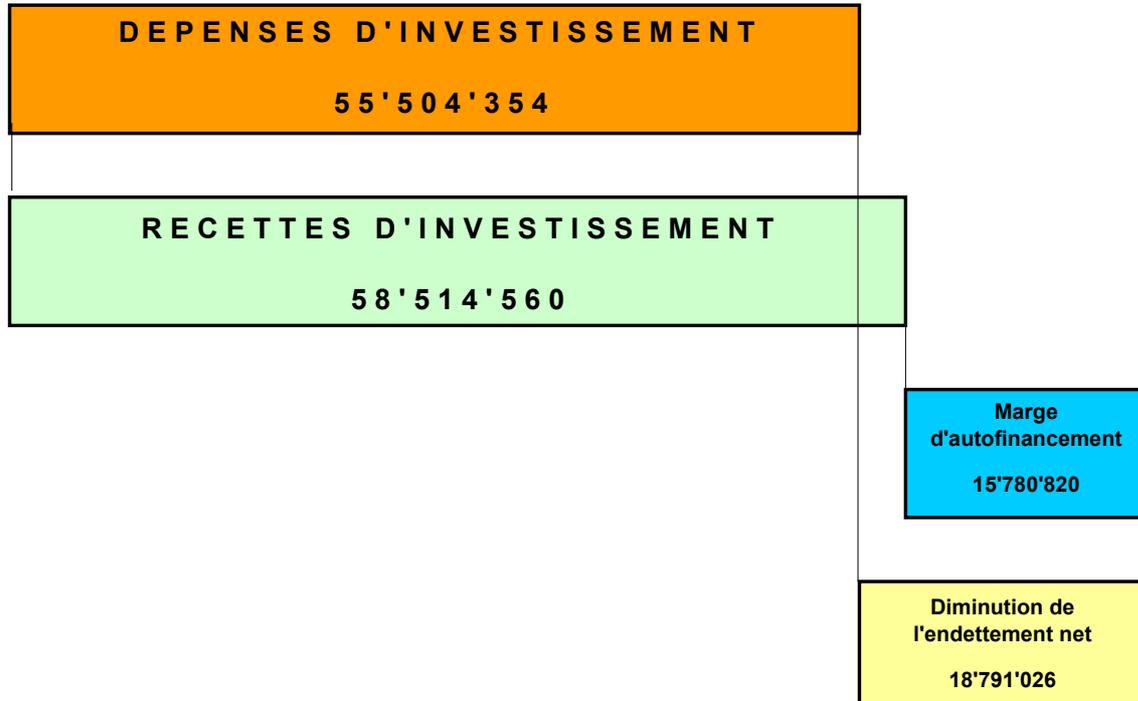
ANNIVIERS	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement nettes
1. Administration générale	4'940'558	601'479	4'339'079
2. Sécurité publique	1'442'193	1'562'306	-120'112
3. Enseignement et formation	1'038'313	214'345	823'968
4. Culte, culture et loisirs	715'192	104'763	610'429
5. Santé	712'374	23'100	689'274
6. Prévoyance sociale	30'609		30'609
7. Trafic	7'887'134	963'699	6'923'434
8. Protection et aménagement de l'environnement	19'567'872	17'235'759	2'332'113
9. Services économiques	11'931'919	28'585'859	-16'653'940
10. Finances et impôts	387'724	3'098'307	-2'710'583
11. Eau potable	3'089'121	478'990	2'610'130
12. Egouts	3'433'171	5'641'628	-2'208'457
13. Enlèvement et traitement des ordures	328'175	4'325	323'850
<b>Total</b>	<b>55'504'354</b>	<b>58'514'560</b>	<b>-3'010'205</b>

**18.3.1.3. Avantages/Inconvénients induits par la fusion**

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure planification de l'activité d'investissement.</li> <li>• Meilleure possibilité d'investir de manière anticyclique en cas de crise / surchauffe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibles difficultés dans l'attribution des moyens investis par villages - stations (crainte des petits villages).</li> </ul>

**18.3.2. Financement des investissements****18.3.2.1. Situation actuelle (1998-2004)**

Comme le montrent le graphique et le tableau ci-dessous, les communes ont pu entièrement autofinancer leurs investissements hors la STEP. En incluant cette dernière et les investissements de la commune de St-Luc financés par le compte de fonctionnement, l'autofinancement a été de 13.9 millions sur 17.3 millions, soit un taux de 83 %.

Graphique 14 : **Les investissements et leur financement de 1998-2004 (sans la STEP)**

Comme le montre le tableau 26, les six communes ont pu autofinancer l'entier de leurs investissements, les communes ayant bénéficié du retour des concessions l'ayant fait dans une plus grande mesure.

Tableau 26 : **Financement des dépenses d'investissement de 1998 à 2004 par commune**

<b>1998 - 2004</b>	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	<b>ANNIVIERS</b>
Dépenses d'investissement	14'019'930	7'629'775	13'169'818	6'567'656	7'323'246	6'793'930	<b>55'504'354</b>
- Recettes d'investissement	9'314'924	12'795'858	10'616'086	8'866'050	8'924'993	7'996'649	<b>58'514'560</b>
<b>= Investissement net</b>	<b>4'705'006</b>	<b>-5'166'084</b>	<b>2'553'731</b>	<b>-2'298'394</b>	<b>-1'601'747</b>	<b>-1'202'719</b>	<b>-3'010'206</b>
- Autofinancement	5'155'386	2'453'858	3'848'047	893'905	1'393'716	2'035'909	<b>15'780'820</b>
= Besoins en capitaux de tiers	- 450'380	- 7'619'941	- 1'294'316	- 3'192'298	- 2'995'464	- 3'238'628	<b>- 18'791'026</b>

Investissement net > Marge d'autofinancement : une partie des investissements est couverte par l'emprunt

Investissement net < Marge d'autofinancement : diminution de la dette

### 18.3.2.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>

## 18.4. BILAN FINANCIER

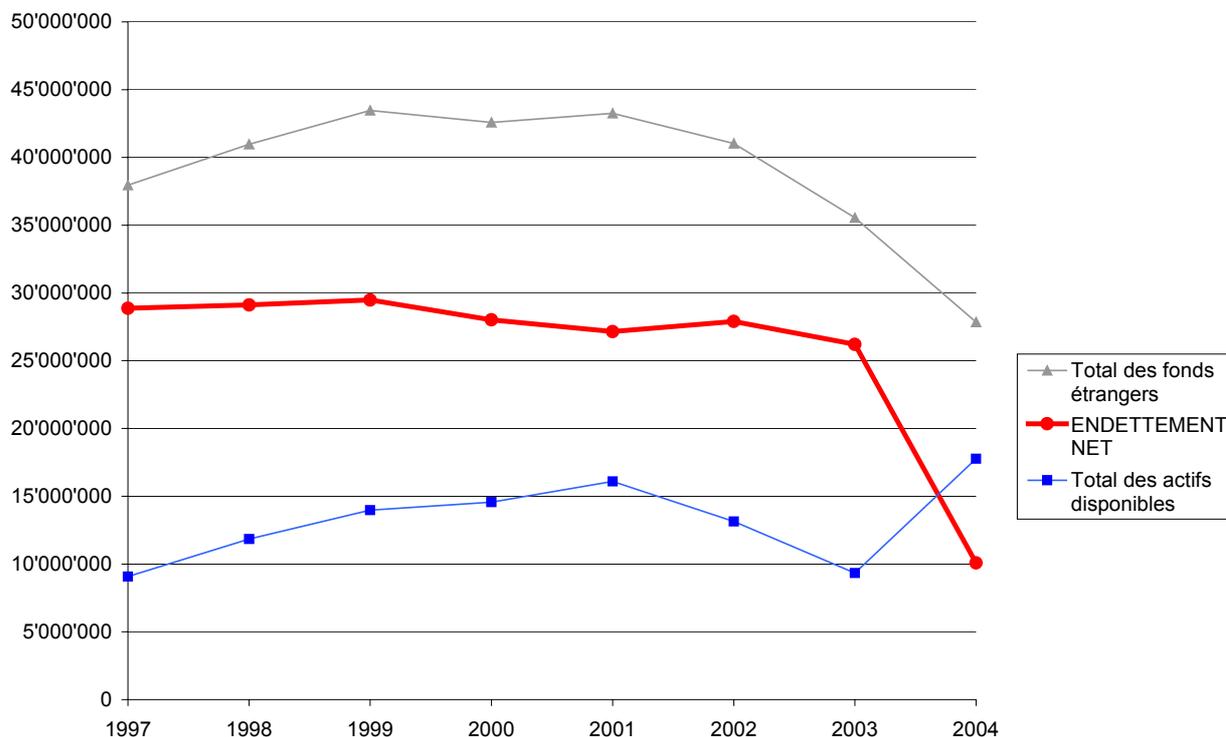
### 18.4.1. Endettement et endettement net

#### 18.4.1.1. Evolution 1998-2004

L'**endettement net** (endettement total - actif disponible = EN) est le meilleur indicateur du niveau d'endettement communal.

L'endettement net des communes s'élève à 10.1 millions environ au 31.12.2004. Il convient d'ajouter à ce montant l'endettement net de la STEP qui s'élève à 4.1 millions. Au total, les communes ont donc un endettement net de 14.2 millions. Comme le montre le graphique 6, l'endettement net relevant des bilans communaux a été en légère diminution du début 1997 à la fin 2003. Du fait du retour des concessions en 2004, il a diminué de 16.1 millions en 2004.

Graphique 15 : Evolution du bilan au 31.12 (éléments financiers uniquement) de 1997 à 2004 (données cumulées des six communes)



Le retour des concessions a permis d'encaisser 17.9 millions en 2004, ce qui correspond à 68 % de l'endettement net à la fin 2003 et à 57 % de l'endettement net y compris la STEP. Ces apports extraordinaires ont permis de rembourser une partie de la dette des communes concernées, mais d'ici à 2009 ils serviront probablement à financer des investissements qui n'auraient pas été réalisés (ou reportés à plus tard) s'ils n'avaient pas été encaissés.

Tableau 27 : Bilan au 31.12.2004 par commune (éléments financiers uniquement)

2004	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	ANNIVIERS
<b>ACTIFS</b>							
Disponibles	292'500	203'419	119'710	207'432	517'478	1'906'488	<b>3'247'026</b>
Réalisables	2'763'840	4'809'188	1'509'931	3'059'337	1'723'276	659'333	<b>14'524'905</b>
<b>Total des actifs disponibles</b>	<b>3'056'340</b>	<b>5'012'606</b>	<b>1'629'641</b>	<b>3'266'769</b>	<b>2'240'754</b>	<b>2'565'820</b>	<b>17'771'931</b>
<b>PASSIF</b>							
Dettes bancaires	6'446'444	308'536	6'541'870	57'871	3'607'635	1'282'498	<b>18'244'854</b>
Crédits LIM	421'800	468'400	573'123	157'500	417'139	727'900	<b>2'765'862</b>
Créanciers et transitoires	2'328'183	1'121'955	681'672	865'245	1'206'173	640'124	<b>6'843'353</b>
<b>Total des fonds étrangers</b>	<b>9'196'427</b>	<b>1'898'892</b>	<b>7'796'665</b>	<b>1'080'616</b>	<b>5'230'947</b>	<b>2'650'522</b>	<b>27'854'069</b>
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>6'140'087</b>	<b>-3'113'715</b>	<b>6'167'025</b>	<b>-2'186'154</b>	<b>2'990'193</b>	<b>84'702</b>	<b>10'082'138</b>

Les communes sont en possession de différents titres (actions) que nous avons considéré comme des immobilisations. Ces titres pourraient éventuellement être négociés et donc transformés en liquidités.

Leur valeur nominale est de 11.2 millions et ils figurent aux bilans des communes pour 12.4 millions. Leur valeur réelle peut être estimée à 14 millions, ce qui est supérieur à l'endettement net des communes.

Tableau 28 : **Résumé des valeurs des titres au 31.12.2004**

	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	<b>ANNIVIERS</b>
Valeur nominale	2'187'800	2'276'050	1'416'000	1'658'900	1'662'150	1'994'950	<b>11'195'850</b>
Valeur au bilan	1'140'000	3'403'900	1'130'050	2'509'600	1'508'550	2'755'506	<b>12'447'606</b>
Valeur réelle estimée	1'374'050	4'188'150	911'625	2'665'650	2'077'200	2'841'125	<b>14'057'800</b>
Valeur estimée / Valeur au bilan	121 %	123 %	81 %	106 %	138 %	103 %	<b>113 %</b>
Endettement net	6'140'087	- 3'113'715	6'167'025	- 2'186'154	2'990'193	84'702	<b>10'082'138</b>
Valeur estimée / Endettement net	22 %	EN < 0	15 %	EN < 0	69 %	3354 %	<b>139 %</b>
Endettement net - Valeur estimée	4'766'037	- 7'301'865	5'255'400	- 4'851'804	912'993	- 2'756'423	<b>- 3'975'662</b>

#### 18.4.1.2. Avantages/Inconvénients induits par la fusion

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleur "rating" pour l'accès aux crédits et pour la négociation des taux d'intérêt.</li> <li>• Meilleure gestion des liquidités / dettes.</li> <li>• Clarté du bilan par intégration des actifs et passifs intercommunaux (centre scolaire, STEP).</li> <li>• Meilleure répartition des risques liés aux engagements hors bilan (cautionnement).</li> <li>• Règle uniforme en ce qui concerne la manière d'imputer les titres (actions) : valeur effective par rapport à la valeur nominale, répartition entre patrimoine financier (= actif disponible) et patrimoine administratif (= immobilisations à amortir).</li> </ul>	

#### 18.4.1.3. Principe adopté en vue de la fusion

La commune d'Anniviers reprendra l'ensemble des actifs et passifs des six communes, y compris les engagements hors bilan (cautionnements en particulier).

## 18.5. ANALYSE DE QUELQUES CHIFFRES-CLÉ

Nous présentons ci-dessous les principaux chiffres-clé d'analyse financière.

Tableau 29 : Principaux chiffres-clé en 2004

SANS LA STEP	AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	ANNIVIERS
Marge d'autofinancement / Recettes de fonctionnement	25.5 %	20.0 %	27.7 %	-22.3 %	-4.9 %	17.5 %	15.3 %
Marge d'autofinancement / Endettement net	16.4 %	EN < 0	13.3 %	MA et EN < 0	MA < 0	391.3 %	18.7 %
Marge d'autofinancement 1998-2004 / Dépenses d'investis. nettes 1998-2004	109.6 %	DIN < 0	150.7 %	DIN < 0	DIN < 0	DIN < 0	DIN < 0
Intérêts passifs / Recettes de fonctionnement	4.0 %	1.5 %	6.8 %	2.1 %	4.7 %	3.6 %	4.3 %
Intérêts passifs / Endettement moyen	1.9 %	0.7 %	2.8 %	1.3 %	2.6 %	1.9 %	2.1 %
Intérêts passifs / Endettement net moyen	2.9 %	7.0 %	3.5 %	EN < 0	4.2 %	3.4 %	3.7 %
<b>Y COMPRIS LA STEP</b>							
Marge d'autofinancement / Endettement net	15.7 %	EN < 0	13.1 %	MA et EN < 0	MA < 0	110.4 %	16.7 %
Marge d'autofinancement 1998-2004 / Dépenses d'investis. nettes 1998-2004	85.9 %	DIN < 0	108.4 %	DIN < 0	-306.5 %	DIN < 0	873.7 %

Les chiffres-clé peuvent être interprétés d'après les normes que l'on trouve à l'annexe 20.2. On trouve ci-dessous une synthèse de cette interprétation.

### 1. Marge d'autofinancement / Endettement net (MA/EN)

Ce ratio équivaut à la **capacité de financement de l'endettement**. Il indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net à la fin de l'exercice :

L'examen de ce critère central d'analyse montre qu'en incluant la dette de la STEP **Chandolin et Vissoie sont faiblement endettées** (rapport supérieur à 50 %). **Ayer et Grimentz ont un endettement moyen**. **St-Jean a une fortune nette, mais une marge d'autofinancement négative**. **St-Luc** est un cas particulier avec une marge d'autofinancement négative. Sans les investissements inclus dans les comptes de fonctionnement, **ce rapport serait de 6.9 %, ce qui indique un endettement très fort**.

### 2. Marge d'autofinancement / revenus de fonctionnement (MA/RF)

Ce ratio équivaut à la **capacité d'autofinancement**. Il exprime la capacité d'autofinancement qui se dégage des revenus de fonctionnement.

**Toutes les communes ont une capacité d'autofinancement moyenne à bonne sauf St-Jean et St-Luc** dont la marge d'autofinancement est négative. Pour St-Luc, en ressortant les investissements inclus dans les comptes de fonctionnement, ce rapport serait de 8.6 %, ce qui indique une capacité d'autofinancement faible.

### 3. Intérêts passifs / revenus de fonctionnement (I/RF)

Ce ratio équivaut à la **quotité d'intérêts**. Il mesure la part des revenus affectés au paiement des intérêts des dettes.

**La charge d'intérêt est supportable pour toutes les communes.** Le rapport se situe entre 1.5 % pour St-Jean et 6.8 % pour Grimentz.

### 4. Marge d'autofinancement / Dépenses d'investissement nettes (MA/DIN)

Ce ratio équivaut au **degré d'autofinancement**. Celui-ci doit être examiné sur une période de plusieurs années en faisant la somme des marges et la somme des dépenses des investissements.

S'il dépasse 100 %, la commune a pu entièrement autofinancer ses investissements et par conséquent diminuer ses dettes. Dans le cas contraire, la commune s'est endettée. Il faut remarquer que sur une longue période (10 ans), ce rapport ne devrait pas descendre en dessous de 80 à 90 %.

**Pour l'ensemble des communes sauf Vissoie, les investissements hors ceux de la STEP ont pu être autofinancés à 100 %.** C'est également le cas en incluant les investissements de la STEP, sauf pour Ayer qui a un taux d'autofinancement de 86 %.

Le tableau 28 présente à titre d'information la part de chaque commune pour un certain nombre de données financières permettant une comparaison avec la part de population.

Tableau 30 : **Comparaison de quelques valeurs clé par commune et de leur part dans le total cumulé d'Anniviers en 2004**

2004		AYER	CHANDOLIN	GRIMENTZ	ST-JEAN	ST-LUC	VISSOIE	ANNIVIERS
Recettes de fonctionnement	Fr.	4'535'122	1'534'679	3'357'672	1'071'188	2'902'003	2'053'439	<b>15'454'103</b>
	%	29.3 %	9.9 %	21.7 %	6.9 %	18.8 %	13.3 %	<b>100.0 %</b>
Dépenses de fonctionnement	Fr.	3'525'476	1'296'217	2'538'212	1'332'374	3'156'465	1'722'031	<b>13'570'774</b>
	%	26.0 %	9.6 %	18.7 %	9.8 %	23.3 %	12.7 %	<b>100.0 %</b>
Marge d'Autofinancement	Fr.	1'009'647	238'463	819'460	- 261'186	- 254'461	331'407	<b>1'883'329</b>
	%	53.6 %	12.7 %	43.5 %	-13.9 %	-13.5 %	17.6 %	<b>100.0 %</b>
Dépenses d'investissement nettes 1998-2004	Fr.	4'705'006	- 5'166'084	2'553'731	- 2'298'394	- 1'601'747	- 1'202'719	<b>- 3'010'206</b>
	%	-156.3 %	171.6 %	-84.8 %	76.4 %	53.2 %	40.0 %	<b>100.0 %</b>
Endettement net	Fr.	6'140'087	- 3'113'715	6'167'025	- 2'186'154	2'990'193	84'702	<b>10'082'138</b>
	%	60.9 %	-30.9 %	61.2 %	-21.7 %	29.7 %	0.8 %	<b>100.0 %</b>
Population	Hab.	600	101	421	215	348	486	<b>2'171</b>
	%	27.6 %	4.7 %	19.4 %	9.9 %	16.0 %	22.4 %	<b>100.0 %</b>

## 18.6. PERSPECTIVES

**La situation financière des communes s'est fortement modifiée en 2004 avec l'événement exceptionnel qu'a représenté le retour des concessions hydrauliques.** L'endettement net a fortement diminué à St-Luc. Vissoie n'a plus d'endettement net. Chandolin et St-Jean ont une fortune nette.

Le passage au système de taxation annuelle, la réduction du coefficient d'impôt et la modification du coefficient d'indexation dans certaines communes, l'imputation différente des dépenses, les produits et charges extraordinaires, les engagements hors bilan (cautionnements), le rattrapage d'investissements, etc. rendent difficile la lecture et quasi impossible la comparaison entre les comptes des communes d'Anniviers. **Les chiffres et ratios mentionnés dans les différents tableaux sont donc à considérer avec prudence.**

D'ici à 2009, date prévue pour la création de la commune d'Anniviers si la décision des assemblées primaires est positive, des investissements seront encore réalisés. Des modifications législatives pourront également intervenir (péréquation financière intercommunale en particulier). Un report de charges du canton sur les communes n'est pas à exclure au vu de la situation financière de la Confédération et du canton qui ont des effets "en cascade".

**Il est donc prématuré d'établir un budget prévisionnel de la commune d'Anniviers dans une situation où d'importantes modifications sont en cours.** On peut cependant estimer que sa capacité d'autofinancement se situera au minimum entre 2.5 et 3 millions de francs. Les événements ayant des effets positifs compensant les négatifs. La commune d'Anniviers devrait donc pouvoir fonctionner sur des bases financières saines. Au fur et à mesure de l'approche de l'échéance 2009, des calculs de plus en plus précis pourront être faits. Une planification financière par commune pour la période 2005 à 2008 sera réalisée en 2005 pour compléter cette analyse et permettre d'évaluer quelle sera leur situation financière prévisible à la fin 2008. L'établissement d'un catalogue d'investissement par commune pour cette période est un préliminaire indispensable à cet exercice de planification. **Un premier budget prévisionnel** devra être établi **avant la votation des assemblées primaires.** A cette échéance, **les relations financières entre le canton et la commune d'Anniviers** auront dû être clarifiées (facturation pour la santé, la prévoyance sociale et le trafic), de même que **l'appui que le canton apportera au processus de fusion** pour en couvrir les frais<sup>7</sup>. **Un budget prévisionnel définitif sera élaboré en 2008.**

La politique à suivre en matière de **répartition des travaux importants entre les comptes de fonctionnement et d'investissement** devra définir, par domaine fonctionnel, la limite par objet pour les imputer à l'un ou l'autre compte. Rappelons que dans ce domaine, la commune de St-Luc se différencie des cinq autres communes puisqu'elle impute des montants importants au compte de fonctionnement. Cela présente un certain nombre d'avantages :

- Marge de manœuvre et rapidité de décision plus importante pour le conseil communal qui peut agir dans le cadre d'un budget donné sans devoir faire approuver chaque objet par l'assemblée primaire.
- Présentation de comptes moins positifs, ce qui permet d'avoir une meilleure situation lors des calculs de critères de subventionnement par le canton.

---

<sup>7</sup> L'ordonnance sur les fusions de communes est entrée en vigueur le 8 juin 2005. L'aide à la fusion est basée sur un certain nombre de critères et s'élèvera à **3'472'327 francs en cas de fusion des six communes d'Anniviers.**

- Non activation d'ouvrages qui n'ont aucune valeur marchande.

Cela présente par contre l'inconvénient de rendre moins transparente la situation financière de la commune et l'évaluation de sa capacité effective d'investissement et de sa limite d'endettement.

**Le bilan de départ de la commune d'Anniviers devra être établi de manière précise.** Cela n'est pas trop compliqué en ce qui concerne les éléments financiers (liquidités, débiteurs, dettes à court et moyen terme). Cela l'est un peu plus en ce qui concerne les actifs et passifs transitoires qui devront être évalués soigneusement poste par poste. Les immobilisations à porter à l'actif du bilan devront faire l'objet d'une attention particulière, ceci en fonction des pratiques d'activation et d'amortissement différentes appliquées par les communes dans le passé. Les biens du patrimoine financier<sup>8</sup> devront être évalués à une valeur marchande "réaliste", les biens du patrimoine administratif<sup>9</sup> à une valeur correspondant à leur durée de vie prévisible. L'évaluation de cette dernière catégorie d'actifs devrait permettre d'obtenir un bilan équilibré avec un capital raisonnable laissant une certaine marge à même de couvrir d'éventuels déficits du compte de fonctionnement.

---

<sup>8</sup> Le patrimoine financier comprend les valeurs qui peuvent être aliénées sans nuire à l'exécution des tâches publiques (titres, terrains, bâtiments).

<sup>9</sup> Le patrimoine administratif comprend les valeurs indispensables à l'accomplissement des tâches publiques (bâtiments, infrastructures et réseaux).

## **PARTIE 5 - SYNTHÈSE**

### **19. CONCLUSIONS**

#### **19.1. RAPPEL DES COLLABORATIONS EXISTANTES ET DE LEURS APPORTS**

Dans les années 50 déjà, des collaborations ont été initiées dans le Val d'Anniviers dans le domaine de l'agriculture avec notamment la création de la centrale laitière d'Anniviers en 1955. Cette institution a permis et permet encore une meilleure valorisation du lait et des produits laitiers ainsi que des revenus plus intéressants pour les agriculteurs de la vallée. Les collaborations d'ordre privées se sont poursuivies dans ce domaine, parfois sur des territoires plus petits, avec la gestion des alpages ou encore la construction d'étables communautaires.

Prenant exemple sur le secteur agricole, les politiques au pouvoir dans les années 70 ont entamé une ère de collaboration intercommunale qui n'a cessé de s'intensifier jusqu'à nos jours. Le centre scolaire d'Anniviers est construit entre 1972 et 1974. Le regroupement de tous les élèves primaires de la vallée dans un même lieu a permis de garantir un enseignement de qualité avec la disparition des classes à multiples degrés, une émulation fructueuse entre enseignants et ceci dans des locaux adaptés. Les élèves ont pu suivre le cycle d'orientation à Vissoie alors qu'avant ils devaient sortir de la vallée. Il a permis plus tard au Val d'Anniviers d'être à l'avant-garde du canton avec l'introduction de l'horaire continu. Il a sans aucun doute contribué à créer un esprit de cohésion à l'échelle de la Vallée en favorisant les contacts entre enfants et parents de tous les villages d'Anniviers. Lors du sondage effectué pour cette étude, la totalité des personnes interrogées ont désigné le centre scolaire comme un exemple de réussite totale de collaboration intercommunale.

Cette collaboration s'est poursuivie dans d'autres domaines. Actuellement, l'épuration des eaux usées est assurée pour toute la vallée par la station d'épuration d'Anniviers. Le ramassage des ordures est effectué en commun. Un centre de secours incendie a été mis en place pour toute la vallée. Au niveau judiciaire, une chambre pupillaire commune a été instituée en 2004. Une police intercommunale est actuellement en cours de constitution. Dans certains secteurs la collaboration intercommunale a même dépassé les frontières d'Anniviers. Les communes d'Anniviers se sont associées à la région de Sierre notamment pour tout ce qui concerne le service médico-social et la promotion touristique. Ces collaborations ont permis de nombreuses synergies, un meilleur service aux citoyens et des gains financiers importants.

Les bourgeoisies se sont également jointes aux communes dans leurs efforts de collaborations pour mettre sur pied récemment le triage forestier d'Anniviers.

Dans la vie associative sportive ou culturelle de nombreuses sociétés ont également fusionné pour représenter l'ensemble de la vallée. C'est ainsi qu'il n'y a plus qu'un club de football et un club de hockey en Anniviers. L'Université populaire et la CDAVAL oeuvrent également pour la population de tous les villages anniviards.

Des manifestations culturelles ou sportives de grande envergure sont également organisées en commun avec un grand succès.

## **19.2. LA FUSION : UN ABOUTISSEMENT DE CES COLLABORATIONS**

L'ensemble de ces collaborations ont permis la mise en commun des efforts des politiques, des administrations communales et des citoyens anniviards pour un meilleur fonctionnement des institutions et une meilleure valorisation des ressources de la vallée. Actuellement, la plupart des domaines de fonctionnement des communes qu'il est possible de mettre en commun fonctionnent de manière intercommunale (formation, social, sécurité et justice, eaux usées, gestion des ordures, gestion des forêts) et la fusion semble la solution la plus optimale pour apporter encore une avancée dans ce domaine. De plus, le nombre important de collaborations actuelles, fait que la plupart des infrastructures sont gérées par des "conseils d'administrations" qui fonctionnent très bien mais qui occasionnent un certain déficit démocratique vis à vis des communes participantes même si celui-ci ne semble pas être ressenti négativement par la population.

## **19.3. LES PRINCIPAUX AVANTAGES**

Une fusion des communes d'Anniviers permettrait :

- D'être entièrement maître des institutions fonctionnant actuellement de manière intercommunale comme le centre scolaire, la police intercommunale ou encore la station d'épuration des eaux.
- D'améliorer l'efficacité des services communaux avec la mise en commun des forces existantes et la création de postes plus spécialisés dans l'administration et dans les services techniques.
- De créer ainsi des postes de travail attractifs pour les jeunes de la Vallée.
- De réduire le nombre de candidats aux conseils communaux qu'il devient difficile de trouver dans la plupart des communes actuelles pour repourvoir les places devenues vacantes.
- De gagner un temps précieux pour les autorités politiques avec la suppression de nombreuses séances (conférence des présidents d'Anniviers et représentations dans les organismes intercommunaux ou à l'extérieur). Le temps ainsi gagné permettrait de se concentrer sur la gestion des tâches communales et de raccourcir le processus de prise de décisions.
- D'avoir une plus grande marge de manœuvre, notamment financière, pour la mise sur pieds de projets et pouvoir dégager une vision de développement de la vallée.
- De développer vision commune et une force plus grande pour la représentation d'Anniviers à l'extérieur de la Vallée et vis à vis des partenaires privés.

## **19.4. LES PRINCIPALES CONTRAINTES**

Les principales contraintes (dont une partie sont d'ordre affectif) peuvent être résumées comme suit :

- Perte de pouvoir de décision au niveau local.
- Crainte de marginalisation des petits villages à l'intérieur d'une grande commune.
- Crainte de perte du service de proximité en matière administrative et de voirie.

Les principes préconisés dans le présent dossier qui proposent par exemple le maintien de guichets de proximité dans les anciennes communes de même que, dans la mesure du possible, la représentation au conseil communal d'élus de chacune des communes actuelles devraient permettre de garantir une certaine équité entre les différents villages - stations de la vallée. La création éventuelle de conseils d'anciennes communes, sorte d'instances consultatives, permettrait de maintenir le lien entre les autorités communales et les habitants.

Afin de préserver les particularités locales, notamment dans le domaine de la gestion du patrimoine, une attention particulière sera nécessaire lors de l'harmonisation des règlements communaux qui devra être effectué dans les premières années d'existence de la commune d'Anniviers.

### **19.5. LA COLLABORATION RENFORCEE : ALTERNATIVE CREDIBLE ?**

Le parti a été pris dans cette étude d'évaluer l'apport possible d'une collaboration renforcée pour chacun des domaines de fonctionnement des communes. Il en ressort que les possibilités de mettre en place un renforcement des collaborations est impossible pour une grande part des domaines concernés car ils fonctionnent déjà de manière commune (formation, social, justice pour ce qui est légalement possible, épuration des eaux usées, élimination des ordures, sécurité).

Il est cependant encore envisageable d'harmoniser certaines réglementations concernant les eaux, les égouts ou encore l'évacuation des ordures.

Des fonds communs pourraient être constitués pour la construction de nouvelles infrastructures utiles pour toute la vallée.

Des solutions novatrices pourraient être élaborées pour renforcer les collaborations au niveau administratif parmi lesquelles on peut citer la possibilité de réunir des centres de compétences par communes comme le cadastre, la comptabilité ou le contrôle des habitants.

Un système informatique unifié pour l'ensemble des communes de la vallée est actuellement à l'étude par l'HEVS de Sierre. Il pourrait permettre l'harmonisation des tâches administratives.

Il faut cependant relever que ces nouvelles collaborations ne permettraient certainement plus de grandes avancées ou des gains aussi importants que ceux réalisés par le passé notamment avec la construction du centre scolaire ou de la STEP.

Elles alourdiraient le système de prises de décision déjà complexe, en raison du grand nombre d'institutions intercommunales, et accroîtraient le déficit démocratique occasionné par cette manière de fonctionner.

## 19.6. CALENDRIER

Septembre 2004	Examen et discussion du dossier, délibérations des conseils communaux après présentation du projet de dossier de fusion.
Octobre 2004	Dossier de fusion définitif.
Novembre 2004	Décision des conseils communaux sur la poursuite du processus.
1 <sup>er</sup> semestre 2005	Négociation avec le canton concernant l'aide à la fusion.
2 <sup>ème</sup> sem. 2005 et 2006	Campagne d'information à la population.
Eté 2006	Elaboration d'un premier budget prévisionnel de la commune d'Anniviers.
Automne 2006	Délibérations et vote des assemblées primaires et des Bourgeoisies sur la fusion.

### **Le processus de fusion est abandonné en cas de refus des assemblées primaires**

#### **En cas de vote favorable, poursuite de la procédure :**

2007	Elaboration du contrat de fusion Elaboration du rapport des conseils communaux à l'intention du Conseil d'Etat. Elaboration du projet de décision par le Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil. Elaboration du décret de fusion. Décision du Grand Conseil et publication dans le Bulletin Officiel.
2007 - 2008	Préparation de la fusion par les conseils communaux.
Automne 2008	Elections des autorités de la commune d'Anniviers.
1 <sup>er</sup> janvier 2009	Fonctionnement de la commune d'Anniviers.

## 19.7. ELEMENTS A COMPLETER DANS LES PHASES ULTERIEURES

En cas d'acceptation de la fusion par les assemblées primaires, une série de travaux devront être encore réalisés afin de préparer la mise en place de la commune d'Anniviers. Ces éléments devront être pris en compte en fin de procédure de fusion car ils peuvent encore subir des modifications dans les années à venir.

Eléments encore à compléter :

- Mise en place de l'organigramme de la commune d'Anniviers.
- Organisation des guichets de proximité.
- Inventaire des biens du patrimoine financier et administratif.
- Etablissement d'un bilan de départ de la commune d'Anniviers incluant tous les actifs et passifs communaux et intercommunaux.
- Etablissement du budget prévisionnel de la commune d'Anniviers.

- Détermination des taux d'imposition, taxes et aides à la famille.
- Elaboration de lignes directrices en ce qui concerne la définition d'une politique d'investissement par villages / station et par domaine d'infrastructure.
- Inventaire et des investissements à réaliser par villages / stations pour la première législature, fixation de priorités.

Dans cette phase préparatoire, une attention particulière devra être portée au personnel des communes. La commune d'Anniviers devra pouvoir compter sur les compétences et la motivation de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Le bouleversement découlant de la fusion entraînera inmanquablement des craintes et de l'insécurité pour une partie du personnel. Il faudra beaucoup expliquer pour rassurer.

Pour l'ensemble de ces travaux qui devraient durer de mi 2006 à fin 2008, les 30 conseillers communaux pourraient former une "assemblée constituante" travaillant en groupes sectoriels. Ces commissions élaboreraient des propositions qui seraient débattues en plénum pour déboucher sur des décisions. Dans ce travail, les "constituants" pourraient s'appuyer sur les employés communaux et, si nécessaire, sur des experts extérieurs. Le contact avec la population serait maintenu par une information régulière lors des assemblées communales, éventuellement par la publication d'un "Info-fusion 2009".

## **20. ANNEXES**

### **20.1. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES D'INFORMATIONS**

#### **Sources d'information**

- Annuaire statistique de l'Etat du Valais 2002.
- Comptes des six communes de 1998 à 2003.
- Enquête socio-économique 2000, SEREC.  
Office Fédéral de Statistique - Recensement fédéral de la population de l'an 2000
- Inventaire touristique du Valais, 2000.
- Données de Sierre -Anniviers Tourisme (nuitées Ayer, Chandolin, Grimentz, St-Luc), Valais Tourisme (St-Jean), Office du tourisme de Vissoie (Vissoie).
- Données historiques - René Zufferey - Rapport commission collaboration-fusion.
- Office Fédéral de Statistique - Statistique de la superficie 79-85 / 92-97
- Classeur de référence contenant les critères retenus dans le manuel de fusion et calculés sur la base des données fournies par les communes, 2004.

#### **Référence bibliographiques**

- Manuel de fusion des communes - Etat du Valais - Département de l'économie, des institutions et de la sécurité, 2001.
- Rapport de la commission collaboration-fusion, décembre 2000.
- Loi sur les communes du 5 février 2004 du Canton du Valais
- Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004
- Loi sur le tourisme du 9 février 1996
- Rapport de la commission extra-parlementaire chargée de présenter des propositions de réforme de la péréquation financière intercommunale, octobre 2003
- Projet d'Ordonnance sur la péréquation financière intercommunale, version du 07.10.2003
- Projet de Loi sur la péréquation financière intercommunale, version du 07.10.2003
- Finances communales; cadre théorique et cas pratique d'analyse et planification, SEREC, 2000.
- Rapport des entretiens réalisés en avril 2004.
- Rapport de fusion "11 comme une" du Val de Travers.
- Divers articles de presse.

## 20.2. CRITERES D'INTERPRETATION DES CHIFFRES-CLEF FINANCIERS

Les chiffres-clés peuvent être interprétés d'après les normes ci-dessous.

### 1. Marge d'autofinancement / Endettement net (MA/EN)

Ce ratio équivaut à la **capacité de financement de l'endettement**. Il indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net à la fin de l'exercice. Il a la signification suivante :

- surendettement grave : < 0 %
- surendettement, difficulté de payer les annuités : 0 - 5 %
- endettement très fort : 5 - 10 %
- endettement fort : 10 - 15 %
- endettement moyen : 15 - 50 %
- endettement faible : > 50 %

Cette interprétation est valable dans un espace donné. Elle devient aléatoire lorsque la marge est très faible ou lorsque l'endettement est très bas.

### 2. Marge d'autofinancement / revenus de fonctionnement (MA/RF)

Ce ratio équivaut à la **capacité d'autofinancement**. Il exprime la capacité d'autofinancement qui se dégage des revenus de fonctionnement. Selon sa valeur, nous aurons :

- capacité d'autofinancement inexistante, absorption de moyens financiers : < 0 %
- capacité d'autofinancement faible : 0 - 10 %
- capacité d'autofinancement moyenne : 10 - 20 %
- capacité d'autofinancement bonne : > 20 %

### 3. Intérêts passifs / revenus de fonctionnement (I/RF)

Ce ratio équivaut à la **quotité d'intérêts**. Il mesure la part de la part des revenus affectés au paiement des intérêts des dettes. Il a la signification suivante :

- charge exagérée : > 20 %
- charge forte : 15 - 20 %
- charge assez forte : 10 - 15 %
- charge supportable : < 10 %